

Innover pour améliorer  
les résultats en habitation



# RAPPORT ANNUEL 2016





# Table des matières

- 4** Messages
- 8** Notre mandat, notre mission, notre vision, nos valeurs
- 9** Rapport de gestion
  - 10** Contexte opérationnel
  - 16** Stratégie nationale sur le logement
  - 19** Gestion des risques
  - 26** Résumé des résultats financiers consolidés
  - 28** Rendement et orientations stratégiques en fonction des activités
    - 28** Cadre de rendement de la Société
    - 30** Personnel et processus
    - 38** Analyse de marché et recherche
    - 44** Aide au logement
    - 52** Assurance prêt hypothécaire
    - 62** Titrisation
  - 70** Modifications comptables à venir
- 75** Données historiques
- 76** États financiers consolidés
- 144** Information complémentaire

# Points saillants de 2016



Parlons logement

La SCHL a mené des consultations sur la **STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT** du Canada

NOUS AVONS LANCÉ une plateforme d'idéation et de collaboration qui a généré plus de **170 idées**, ÉLIMINÉ 21 PROCESSUS pour améliorer l'efficacité et commencé à garnir notre boîte à outils de **L'INNOVATION** et du changement



À la fin de l'année, LA MOBILISATION, l'habilitation et le moral DE NOS EMPLOYÉS s'étaient améliorés



TAUX DE REPRÉSENTATION ÉLEVÉS pour les minorités visibles ET LES FEMMES DANS LE **Comité de GESTION ET** l'Équipe nationale de leadership

Amélioration de la **CULTURE DE GESTION** des risques **83%**



COLLABORATION avec le ministère des Finances pour préserver la **CROISSANCE ÉCONOMIQUE** et renforcer notre système de **FINANCEMENT** de **L'HABITATION** en proposant un **PARTAGE** des **RISQUES** avec les prêteurs

## ANALYSE DE MARCHÉ ET RECHERCHE

POUR LA PREMIÈRE FOIS EN **2016**



publication de rapports *Évaluation du marché de l'habitation* à l'échelle locale



publication du taux de rotation des locataires



publication de données sur les prix et la superficie des appartements neufs en copropriété

UTILITÉ GLOBALE DE L'INFORMATION issue des activités **D'ANALYSE DE MARCHÉ ET DE RECHERCHE 94 %**



Introduction de fourchettes de prévisions pour les perspectives du **marché de L'HABITATION**

## ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

**355 796**

LOGEMENTS ASSURÉS grâce à nos



produits pour propriétaires-occupants souscrits à l'unité  
**156 414**



produits pour immeubles collectifs résidentiels  
**108 707**



produits d'assurance de portefeuille  
**90 675**

## AIDE AU LOGEMENT

**536 533**  
MÉNAGES  
aidés par des ententes à LONG TERME



Production de **4 687**



LOGEMENTS FACILITÉE PAR LE CENTRE DU LOGEMENT abordable

Des INVESTISSEMENTS de plus de **4 G\$** prévus dans le budget ont amorcé une nouvelle ère en matière de **POLITIQUE DU LOGEMENT** et souligné une confiance renouvelée dans la **SCHL**

## TITRISATION

TH LNH  
104,4 G\$

OHC  
40,0 G\$

**144,4 G\$**  
DE TITRES  
cautionnés

**40,8 G\$**  
D'OBLIGATIONS  
SÉCURISÉES émises

# Message du président du Conseil d'administration



Au nom du Conseil d'administration, je suis heureux de vous présenter le *Rapport annuel 2016* de la SCHL. Au cours de l'année, le Conseil d'administration a continué de surveiller les activités de la Société pour lui permettre de réaliser le mandat qui lui est conféré par la loi.

La surchauffe des marchés de l'habitation, la diminution de l'abordabilité, l'insuffisance de l'offre et les niveaux accrus d'endettement des ménages, plus particulièrement à Vancouver et à Toronto, sont demeurés des sources de préoccupation importantes en 2016. Le Conseil d'administration appuie les mesures adoptées par le ministre des Finances en octobre, y compris les changements des paramètres de l'assurance prêt hypothécaire, dans le but de protéger la sécurité financière des Canadiens et de favoriser la stabilité financière et économique. Nous appuyons également les efforts du gouvernement quant aux consultations publiques concernant la participation accrue des prêteurs à la gestion des risques et à l'autorisation des prêts hypothécaires.

La SCHL a continué de contribuer à la stabilité financière du Canada grâce à ses programmes d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, qui ont produit des résultats financiers solides encore en 2016. Les pointages de crédit ont été élevés et les taux de prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance sont restés faibles à l'échelle nationale malgré de légères hausses des prêts en souffrance dans les régions productrices de pétrole du pays. Le Conseil d'administration est également satisfait des progrès constants accomplis en vue de renforcer nos pratiques de gestion des risques. Les résultats des simulations de crise qui ont été publiés au cours de l'année montrent que la SCHL dispose d'un capital suffisant pour résister à des perturbations économiques graves.

Le budget de 2016 prévoyait une injection importante de nouveaux fonds dans les activités de la SCHL visant à soutenir les Canadiens qui éprouvent des besoins en matière de logement. La plupart de ces investissements sont fournis dans le cadre d'ententes existantes entre la SCHL et les provinces et territoires, dans le but de satisfaire les besoins immédiats dans ce domaine et de soutenir la croissance économique. Le Conseil d'administration accueille favorablement ces investissements, dont bénéficieront des ménages et des collectivités dans l'ensemble du pays.

« Nous tenons à féliciter l'équipe de gestion et les employés de la SCHL d'avoir dirigé un vaste processus de consultation multidimensionnel visant à recueillir de l'information et des idées en vue de l'élaboration d'une Stratégie nationale sur le logement. »

Nous tenons également à féliciter l'équipe de gestion et les employés de la SCHL d'avoir dirigé un vaste processus de consultation multidimensionnel visant à recueillir de l'information et des idées en vue de l'élaboration d'une Stratégie nationale sur le logement. Les consultations « Parlons logement » ont permis de rejoindre plus de 1,5 million de Canadiens au moyen des plateformes de médias sociaux, d'un sondage en ligne, de tables rondes d'experts, de déclarations écrites et d'autres moyens.

J'aimerais souligner le dévouement et la résilience des membres du Conseil d'administration, de l'équipe de leadership et plus particulièrement des employés de la SCHL, qui ont dû faire face à des changements considérables au cours de l'année et aux nouvelles exigences auxquelles doit répondre l'organisation. C'est un privilège pour moi de les remercier de leur soutien et de leurs nombreuses contributions au système canadien du logement.

Le président du Conseil d'administration,  
Robert P. Kelly



# Message du président

L'année 2016 est celle où la SCHL a refait surface à titre d'autorité en matière d'habitation au Canada. *SCHL en mouvement* – notre initiative de changement pluriannuelle – nous a placés en position d'être une organisation transparente, responsable et novatrice qui produit les résultats dont les Canadiens ont besoin et qu'ils méritent.

## Résultats

En 2016, nous avons réalisé des profits de 1,4 milliard de dollars sur des produits s'élevant à 4,7 milliards. Ces profits ont été de 2,5 % supérieurs aux cibles de notre Plan d'entreprise, et ce, principalement en raison du rendement plus élevé que prévu des obligations dans notre portefeuille de placements. Nous avons contrôlé nos dépenses et amélioré nos charges au titre du Budget de fonctionnement, qui ont représenté 12,3 % des produits perçus alors que nous avions prévu un ratio de 13,3 %. En outre, notre rendement de la cible de capital immobilisé a atteint un niveau concurrentiel de 11,6 % pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, et nous avons obtenu un rendement du capital requis de 13,5 % pour nos activités de titrisation.

Nos règlements d'assurance, à l'exclusion des règlements liés aux prêts hypothécaires pour logements sociaux et aux prêts hypothécaires indexés, se sont élevés à 377 millions de dollars; ils ont augmenté de 6,8 % par rapport à 2015 en raison d'un règlement important associé à une demande visant un immeuble collectif résidentiel. En conséquence, notre pourcentage de pertes s'est détérioré : il est passé de 18,2 % en 2015 à 22,2 % en 2016. Malgré un certain affaiblissement dans les régions productrices de pétrole, la qualité globale du crédit a continué de s'améliorer dans notre portefeuille de prêts hypothécaires assurés : à la clôture de l'exercice, notre taux de prêts en souffrance (pourcentage des prêts assurés en cours de remboursement qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours) était de 0,32 %, alors qu'il s'élevait à 0,34 % en 2015.

À la fin de 2016, le capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire se chiffrait à 18,6 milliards de dollars; il correspondait à 384 % de notre cible de capital minimal. Compte tenu de notre mandat commercial et de notre rendement financier constamment élevé, la SCHL versera un dividende au gouvernement du Canada en 2017.

Nos activités d'aide au logement ont eu le vent dans les voiles durant l'année. Avec son budget de 2016, le gouvernement du Canada a signifié son intention de renouveler la politique fédérale sur le logement. La SCHL s'est vu confier plus de 4 milliards de dollars de nouveaux investissements pour améliorer l'accès au logement abordable. Cette somme s'ajoute aux 2 milliards de dollars que le gouvernement investit déjà chaque année dans le logement. En 2016, nous avons atteint ou dépassé toutes nos cibles de rendement de l'Aide au logement.

Nous avons aussi reçu l'important mandat de consulter les Canadiens en vue d'élaborer une Stratégie nationale sur le logement – la première en 40 ans. Cette discussion pancanadienne sur le logement a donné naissance à des centaines d'idées et d'approches novatrices visant à améliorer les résultats en habitation pour les Canadiens, surtout les plus démunis. Le gouvernement dévoilera sa stratégie en 2017.

« La capacité de nos employés de s'adapter, de changer et de se dépasser ne cesse de m'émerveiller. Plus que tout, je crois en leur capacité à réaliser de grandes choses. »

## Stratégie

L'équipe de gestion de la SCHL et les employés à tous les échelons ont continué de faire progresser le travail dans des dossiers importants qui ont contribué à la mise en œuvre de notre stratégie :

1. ***Aligner les risques sur le mandat*** : Nous avons maintenu le cap sur notre objectif de devenir un chef de file mondial en gestion des risques liés à l'habitation. En 2016, la SCHL a travaillé avec le ministère des Finances à soutenir la croissance économique et à renforcer notre système de logement grâce à des modifications aux règles de l'assurance prêt hypothécaire. Nous avons aussi établi les tarifs de tous nos produits commerciaux au niveau du marché, et nous avons appuyé nos collègues du ministère des Finances dans l'élaboration d'une proposition visant le partage des risques avec les prêteurs, afin de rééquilibrer les risques dans le système de financement de l'habitation en exigeant que les prêteurs prennent en charge une partie modeste des pertes sur les prêts hypothécaires assurés subies par suite d'un défaut de paiement. Notre sondage annuel sur la culture du risque montre que notre sensibilisation et notre capacité de gestion des risques se sont accrues.
2. ***Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire*** : Nous sommes déterminés à être transparents et à élargir nos activités de recherche et d'analyse pour combler les lacunes dans les données sur le marché de l'habitation. Fait notable, les résultats de notre Évaluation du marché de l'habitation d'octobre 2016 montrent pour la première fois des signes élevés de conditions problématiques au pays. Cette analyse nous a amenés à une prise de position publique plus ferme.
3. ***Être une organisation très performante*** : Nous continuons de développer les capacités organisationnelles clés dont la SCHL a besoin pour demeurer pertinente. De la formation ciblée a été offerte sur l'innovation et la gestion du changement, et des activités de développement du leadership ont été organisées afin de cerner et de lever les obstacles à l'innovation et à la confiance. Nous avons éliminé 21 « règles stupides » considérées par les employés comme étant des freins à leur efficacité, et nous avons commencé à mettre en œuvre un certain nombre d'idées d'innovation et de changement parmi celles qui ont été proposées par les employés. Fait important, nous avons conclu une entente de partenariat de transformation technologique avec Accenture pour moderniser notre infrastructure des technologies de l'information, nos systèmes et nos processus opérationnels. L'accent que nous avons mis sur la constance d'exécution et l'innovation donne des résultats concrets, puisque la SCHL a été nommée « entreprise très performante » par le groupe Hay en 2016.

## Une communauté de gens très performants

Nos réussites sont le fruit du dévouement et de la passion d'une équipe hautement performante. La SCHL a continué d'investir dans son personnel en 2016. Grâce à lui, nous possédons le plus large éventail de savoir-faire dans le domaine du logement au Canada, et nous voulons réaliser ce potentiel en mettant pleinement à profit notre compréhension profonde de l'habitation.

Notre objectif est d'être une « organisation-académie » où le développement du leadership fait partie des compétences essentielles. La stratégie de leadership que nous avons établie nous a aidés à exprimer de façon explicite ce que nous attendons de nos dirigeants, c'est-à-dire : incarner nos valeurs (voir la page 8). Rares sont les organisations qui se donnent une stratégie de leadership; ce faisant, nous montrons notre détermination à faire concorder l'apprentissage du leadership avec notre stratégie opérationnelle.

Nous voulons accroître notre efficacité et soutenir nos employés, et nous réalisons des progrès en ce sens. Nos employés ont dit se sentir beaucoup plus mobilisés et habilités et avoir un meilleur moral qu'en 2015. Ce sont des gens extraordinaires qui se sont engagés à former une organisation très performante. La capacité de nos employés de s'adapter, de changer et de se dépasser ne cesse de m'émerveiller. Plus que tout, je crois en leur capacité à réaliser de grandes choses.

« L'innovation et la constance d'exécution continueront de nous servir de balises dans notre travail visant à améliorer les résultats en habitation pour tous les Canadiens. »

## Priorités pour 2017

Voici les quatre grandes priorités que la SCHL s'est fixées en 2017 pour atteindre les cibles de son Plan d'entreprise :

- **Nous outiller pour notre travail** en donnant aux employés les bons moyens, des leaders forts et un milieu de travail qui encourage la mobilisation, la pensée novatrice et le perfectionnement professionnel.
- **Réduire les besoins impérieux en matière de logement** en favorisant l'établissement et la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement du Canada.
- **Penser numérique** en réalisant notre initiative de transformation technologique et une stratégie numérique d'entreprise qui simplifiera les processus opérationnels et impressionnera nos clients.
- **Adhérer à la gestion des risques** en acceptant que nos échecs, si nous en tirons des leçons, nous aideront à bâtir un système de logement de classe mondiale.

Nous avons beaucoup de choses à accomplir en 2017, et nous devons être plus imaginatifs que jamais dans nos efforts pour trouver comment mieux aider les Canadiens à répondre à leurs besoins de logement. L'innovation et la constance d'exécution continueront de nous servir de balises dans notre travail visant à améliorer les résultats en habitation pour tous les Canadiens.

Le président et premier dirigeant,  
Evan Siddall

# SCHL

L'autorité en matière d'habitation au Canada

## Notre mandat

FACILITER  
l'accès au  
logement

CONTRIBUER À LA  
STABILITÉ  
financière

## Notre mission

NOUS AIDONS LES  
Canadiens  
à répondre à leurs  
BESOINS EN MATIÈRE  
de logement

## Notre vision

AU CŒUR  
d'un  
SYSTÈME  
DE LOGEMENT  
de classe mondiale



● Demandez  
**POURQUOI**

● Pensez d'abord  
à dire  
**OUI**

● Ayez **CONFIANCE** les uns  
envers les autres; nous sommes  
**MEILLEURS ENSEMBLE**

● Prenez les choses  
en **MAIN**

● Ayez du **PLAISIR**  
tous les jours

● Faites  
ce qui est  
**JUSTE**

● **SOULIGNEZ**  
tant les  
victoires que les échecs

● Faites une  
**DIFFÉRENCE**

● **IMPRESSIIONNEZ**  
nos  
clients

● N'ayez **PAS PEUR**  
du  
changement



# Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion, qui traite de la situation financière et des résultats opérationnels, a été préparé pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et approuvé par le Conseil d'administration le 22 mars 2017. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités. Sauf indication contraire, l'information financière fournie dans le présent rapport est préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les montants y sont libellés en dollars canadiens.

## Énoncés prospectifs

Notre rapport annuel contient des énoncés prospectifs qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés relatifs à nos perspectives quant au contexte réglementaire au sein duquel nous exerçons nos activités, aux perspectives et aux priorités pour chacune des activités, ainsi qu'au contexte en matière de risque. En raison de leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels différant significativement des attentes exprimées dans ces énoncés.

## Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires, qui sont préparés conformément aux IFRS, et peuvent être utiles pour analyser le rendement et pour comprendre les mesures qu'utilise la direction et qui influencent ses décisions financières et opérationnelles. Les mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport annuel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS.

# Contexte opérationnel

## CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET INDICATEURS DU LOGEMENT

Selon le consensus<sup>1</sup> établi en février 2017, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait varier entre 1,2 % et 2,7 % en 2017, alors qu'il se chiffrait à 1,4 % en 2016. La croissance en 2016 est attribuable à la consommation accrue de biens et de services par les ménages, mais elle a également été soutenue par l'augmentation des dépenses du gouvernement, des exportations nettes et de l'investissement résidentiel. Comme en 2015, l'investissement des entreprises a toutefois continué de freiner la croissance en 2016 en raison de la faiblesse du secteur de l'énergie. Les tendances économiques devraient demeurer très divergentes à l'échelle du Canada. Les grands marchés des provinces productrices de pétrole – l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador – sont ceux qui subissent les plus forts vents contraires alors qu'ils continuent de s'adapter aux bas cours du pétrole. En revanche, les marchés de la Colombie-Britannique et de l'Ontario sont toujours portés par la croissance relativement forte de l'emploi et de la migration nette dans ces provinces. Ailleurs au pays, les tendances économiques varient; elles sont généralement positives au Québec et au Manitoba et plutôt négatives dans l'ensemble de la région de l'Atlantique.

En 2016, l'emploi s'est accru au Canada en bonne partie grâce à l'augmentation de l'emploi à temps partiel, l'emploi à temps plein n'ayant affiché qu'une légère hausse. L'activité sur le marché de l'habitation s'est intensifiée en 2016 par rapport à 2015, de sorte que le niveau global de l'activité et des prix est resté élevé selon les normes historiques. La croissance des mises en chantier d'habitations a été modeste en 2016, le nombre de logements commencés ayant progressé de 1,2 % en regard de 2015. Sur le marché de la revente, les transactions MLS® (Multiple Listing Service®)<sup>2</sup> ont augmenté de 6,5 % en 2016, tandis que le prix MLS® moyen au Canada s'est accru de 10,8 % en glissement annuel. Parallèlement aux tendances économiques divergentes, les indicateurs du logement ont continué de suivre des trajectoires différentes d'une région à l'autre du pays en 2016. L'activité sur le marché de l'habitation s'est détériorée davantage en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador, provinces productrices de pétrole où le secteur de l'énergie a continué de peser sur les mises en chantier, les ventes et la progression des prix des logements. En revanche, l'activité et l'augmentation des prix sont demeurées fortes selon les normes historiques sur les marchés de l'habitation de Vancouver et de Toronto, une tendance qui a compensé en partie l'effet des cours de l'énergie sur la demande de logements et la croissance des prix des habitations au Canada.

Dans l'ensemble des 34 régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada, le taux d'inoccupation s'est légèrement accru en 2016, pour atteindre 3,4 %. Sa faible hausse s'explique par l'augmentation de l'offre de logements locatifs traditionnels, qui a annulé l'effet de la croissance de la demande, laquelle a été surtout alimentée par le nombre accru d'immigrants que le Canada a accueilli en 2016 par rapport à 2015. Sur le marché locatif aussi, les tendances divergent entre les marchés des provinces productrices de pétrole et ceux de Vancouver et de Toronto. Le taux d'inoccupation a nettement dépassé la moyenne des RMR à Saskatoon (10,3 %), à Saint John's (7,9 %), à Edmonton (7,1 %) et à Calgary (7,0 %), tandis qu'il est resté bas à Vancouver (0,7 %) et à Toronto (1,3 %).

Un important facteur de vulnérabilité pour le marché de l'habitation est le niveau historiquement élevé de la dette des ménages, qui pourrait faire diminuer l'activité et les prix sur le marché de l'habitation si un choc se produisait dans l'économie ou les taux d'intérêt. Un autre point faible important est lié à la détection de signes élevés de conditions problématiques au Canada et dans plusieurs grands marchés de l'habitation, ce qui accroît le risque d'une forte correction du marché dans l'éventualité d'un bouleversement économique qui ferait monter les taux de chômage.

---

<sup>1</sup> Consensus établi d'après les résultats de l'enquête menée auprès de prévisionnistes du secteur privé, au 13 février 2017.

<sup>2</sup> Multiple Listing Service® (MLS®) est une marque de commerce enregistrée de l'Association canadienne de l'immobilier.

# FAITS NOUVEAUX EN MATIÈRE D'AIDE AU LOGEMENT

## Le point sur le budget de 2016

Le budget de 2016, intitulé *Assurer la croissance de la classe moyenne*, annonçait d'importants investissements à court terme pour soutenir le logement abordable, le logement social et le logement locatif et pour répondre aux besoins pressants de logement dans le Nord et dans les réserves.

### *Logement abordable et logement social*

Le budget prévoyait des investissements dans le logement abordable et le logement social devant principalement être administrés dans le cadre de l'Investissement dans le logement abordable (IDLA). Au 31 décembre 2016, des ententes complémentaires concernant l'IDLA et portant sur le financement prévu dans le budget de 2016 avaient été signées avec toutes les provinces sauf le Québec; l'entente avec cette dernière province a été annoncée le 16 janvier 2017. Les engagements et le financement ont commencé à soutenir la construction, la rénovation et l'amélioration de logements sociaux, y compris pour les aînés et les personnes vivant hors réserves.

Nouveaux investissements sur deux ans :

- 504,4 millions de dollars pour doubler les investissements dans le cadre de l'IDLA;
- 200,7 millions de dollars afin de construire et de rénover des logements abordables pour les aînés à faible revenu;
- 573,9 millions de dollars pour la réparation et la rénovation des logements sociaux existants (490,4 millions administrés par les provinces et les territoires, et 83,5 millions administrés par la SCHL);
- 89,9 millions de dollars pour la construction et la rénovation de refuges pour les victimes de violence familiale;
- 97,7 millions de dollars pour le logement dans les communautés nordiques (exclut l'investissement de 80 millions consacré à l'initiative de financement pour les Inuits, qui sera administré par Affaires autochtones et du Nord Canada [AANC]).

### *Logement locatif abordable*

Le budget de 2016 proposait d'investir 208,3 millions de dollars sur cinq ans dans le Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable (Fonds pour l'innovation) administré par la SCHL. L'objectif du fonds consiste à mettre à l'essai différents modèles d'affaires et de financement qui soutiendront mieux la viabilité à long terme des logements abordables, sans subvention permanente du gouvernement. Certains de ces modèles intègrent des techniques de construction et des méthodes d'exploitation qui réduisent les coûts dans le secteur du logement locatif tout en favorisant la construction de logements locatifs abordables. Le Fonds pour l'innovation a été lancé le 30 septembre 2016.

Le budget de 2016 annonçait aussi la création de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs, grâce à laquelle jusqu'à 2,5 milliards de dollars seront consentis sur cinq ans sous forme de prêts aux municipalités et aux promoteurs immobiliers pour permettre la construction de plus de 10 000 nouveaux logements locatifs abordables au profit des Canadiens de la classe moyenne. Cette initiative est en cours d'élaboration.

### *Logement dans les communautés des Premières Nations*

Le budget de 2016 prévoyait 127,7 millions de dollars sur deux ans pour soutenir la rénovation et l'amélioration des logements existants dans le cadre des programmes actuels de la SCHL dans les réserves, et 10 millions de dollars sur deux ans pour le développement des compétences et du potentiel dans la conception, la construction, l'inspection et la gestion générale du logement dans les réserves.

## Entente sur le logement social

En juin 2016, le gouvernement de l'Alberta et la SCHL se sont entendus sur les modalités du transfert, à la province, du parc de logements sociaux financés par le gouvernement fédéral, ce qui a porté à 11 le nombre total de provinces et de territoires avec lesquels une entente sur le logement social a été signée.

Le transfert permettra à la province d'adapter les programmes de logement en fonction des besoins locaux et régionaux en matière de logement social. Des économies seront réalisées grâce à la rationalisation de l'administration et aux gains d'efficacité, et elles pourront être réinvesties dans le logement pour les Albertains à faible revenu.

## FAITS NOUVEAUX EN MATIÈRE D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

### Mise à jour de la Police-cadre d'assurance prêt

La Police-cadre d'assurance prêt (Police-cadre) de la SCHL énonce les modalités de base de la couverture d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En 2015, la SCHL a entrepris un examen de sa Police cadre d'assurance de prêts – selon son ancien nom – dans le but de consolider, d'actualiser et de mettre à jour le document, de manière à mieux clarifier et préciser le contenu auprès des prêteurs agréés. La version mise à jour de la Police-cadre énonce de façon claire et concise les modalités essentielles régissant la relation entre la SCHL et les prêteurs agréés, en intégrant les aspects importants de la précédente version de la Police-cadre ainsi que de la loi et du règlement abrogés. La nouvelle Police-cadre, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2016, répond aux demandes des prêteurs agréés et à l'objectif général de disposer d'une Police-cadre d'assurance prêt claire, actualisée et consolidée qui tient compte des pratiques exemplaires.

### Modification des critères d'admissibilité à l'assurance prêt hypothécaire

Depuis le 17 octobre 2016, l'admissibilité d'un emprunteur à l'assurance prêt hypothécaire à rapport prêt-valeur (RPV) élevé doit être déterminée en appliquant une simulation de crise visant le taux hypothécaire. Selon la nouvelle exigence de simulation de crise, l'admissibilité doit être établie en appliquant le plus élevé des taux suivants : le taux d'intérêt contractuel ou le taux d'intérêt fixe des prêts ordinaires de 5 ans affiché par la Banque du Canada. Ces changements apportés aux règles de l'assurance prêt hypothécaire garantie par l'État, qui ont été annoncés par le gouvernement du Canada (gouvernement), visent à s'assurer que les acheteurs d'habitations ont un coussin suffisant pour être en mesure de continuer à rembourser leurs dettes même si les taux d'intérêt augmentent ou si les revenus de leur ménage diminuent.

Le gouvernement a aussi annoncé des changements des exigences d'admissibilité à l'assurance des prêts hypothécaires à faible RPV. Depuis le 30 novembre 2016, tous les prêts hypothécaires à faible RPV doivent, pour être assurés et garantis par le gouvernement, répondre aux mêmes critères d'admissibilité que ceux établis pour les prêts hypothécaires à RPV élevé. Ces nouvelles exigences d'admissibilité renforceront le système canadien de financement de l'habitation et aideront à protéger la sécurité financière à long terme des emprunteurs et de tous les Canadiens en rendant les règles de l'assurance prêt hypothécaire cohérentes, grâce à la normalisation des critères d'admissibilité à l'assurance des prêts hypothécaires à RPV faible et élevé.

## Consultations du gouvernement sur le partage des risques avec les prêteurs

Le 21 octobre 2016, le ministère des Finances a lancé des consultations publiques sur le partage avec les prêteurs des risques associés aux prêts hypothécaires assurés garantis par le gouvernement. Ces consultations ont pour but de recueillir des avis au sujet d'une proposition visant à rééquilibrer les risques dans le système de financement de l'habitation en exigeant que les prêteurs prennent en charge une partie modeste des pertes sur les prêts hypothécaires assurés subies par suite d'un défaut de paiement, tout en offrant une garantie gouvernementale suffisante pour soutenir la stabilité financière selon un scénario simulant une crise grave et pour maintenir l'accès des emprunteurs à du financement hypothécaire. La SCHL continuera d'appuyer le gouvernement en lui fournissant des analyses et des conseils selon les besoins, à mesure qu'il progressera dans son travail sur cette question ou sur toute autre initiative susceptible de toucher le système canadien de financement de l'habitation.

## Modification des exigences de capital pour les prêts hypothécaires à l'habitation

Le 15 décembre 2016, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié une version modifiée de son préavis à l'intention des assureurs hypothécaires, intitulé *Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales*, dont la date d'entrée en vigueur était le 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'objectif de ce préavis était d'instaurer une nouvelle méthode normalisée visant à mettre à jour les exigences de capital relativement au risque d'assurance prêt hypothécaire et à accroître la capacité potentielle des assureurs hypothécaires d'éponger des pertes importantes mais plausibles. Ce cadre est plus sensible aux risques et incorpore des vecteurs additionnels, comme le pointage de crédit, la période d'amortissement résiduelle et le solde du prêt.

Voici les principales exigences de capital pour le risque d'assurance dont il est question dans le préavis du BSIF :

- une exigence de base qui s'applique à tous les prêts assurés et en toutes circonstances;
- une exigence de capital supplémentaire qui s'applique seulement aux prêts hypothécaires initiés durant des périodes où le marché de l'habitation de la région où se trouve la propriété enregistrait un rapport prix des logements-revenu supérieur au seuil établi (cette exigence supplémentaire ne s'applique pas aux prêts hypothécaires assurés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017);
- moins le passif des primes, constitué de la réserve pour primes non acquises et de la provision pour défauts de paiement survenus mais non déclarés (DSND).

Le capital supplémentaire sera lié à l'évolution des prix des propriétés, c'est-à-dire à la fois à la tendance récente des prix des habitations et à l'évolution des prix des habitations par rapport au revenu des ménages. Les données de chacune des 11 villes prises en compte dans l'Indice de Prix de Maison Teranet-Banque Nationale<sup>MC</sup> seront utilisées pour les prêts initiés dans ces villes. Les indicateurs des exigences de capital supplémentaire (IECS), fondés surtout sur le ratio entre l'indice Teranet de la région métropolitaine donnée et le revenu national par habitant, sont comparés au seuil établi pour cette région. Si les IECS dépassent le seuil, du capital supplémentaire est requis pour tout nouveau prêt hypothécaire assuré qui est initié durant le trimestre suivant dans cette région métropolitaine. L'exigence de capital supplémentaire continue de s'appliquer pendant la durée de vie de ces prêts.

Nous avons revu la méthode de calcul des IECS et avons constaté, au 31 décembre 2016, un dépassement des seuils prescrits par le BSIF pour Calgary, Edmonton, Toronto, Vancouver et Victoria. Si ce dépassement persiste, du capital supplémentaire sera requis pour les prêts assurés après le 31 décembre 2016. Environ le tiers des nouveaux prêts assurés à l'unité en 2016 visent des logements situés dans ces régions métropolitaines.

Nos cibles actuelles de capital doivent être rajustées en fonction du nouveau cadre de capital du BSIF. En utilisant ce nouveau cadre, nous estimons à 285 % notre niveau de capital selon le test du capital minimal (TCM) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, en tenant compte des mesures transitoires. En se fondant sur l'analyse réalisée au quatrième trimestre de 2016, le Conseil d'administration a approuvé la modification de la cible interne de capital pour les activités d'assurance; la cible selon le TCM est ainsi passée de 205 % (ancien cadre) à 155 % (nouveau cadre). Le Conseil d'administration a également approuvé la modification du niveau du capital de fonctionnement de la SCHL (cible de capital immobilisé), lequel est passé de 220 à 165 % selon le TCM. La Société a mis en œuvre les nouvelles cibles et exigences du TCM le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Primes d'assurance prêt hypothécaire

Par suite de l'examen annuel de nos produits d'assurance et pour répondre aux nouvelles exigences de capital du BSIF, nous avons rajusté la tarification de l'assurance de portefeuille le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et nous avons majoré, le 17 mars 2017, nos primes d'assurance pour les nouveaux prêts hypothécaires pour propriétaires-occupants assurés à l'unité. Pour la moyenne des acheteurs qui assurent leur prêt auprès de la SCHL, la majoration des primes donnera lieu à une hausse d'environ 5 \$ des mensualités hypothécaires.

## FAITS NOUVEAUX EN MATIÈRE DE TITRISATION

### Changement d'un émetteur agréé de titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*

En février 2016, la succursale canadienne de Maple Bank GmbH (Maple Bank) a cessé d'agir comme émetteur agréé de titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH).

En septembre 2016, la SCHL a conclu une entente visant à désigner Equitable Bank comme émetteur successeur pour les TH LNH émis par la succursale canadienne de Maple Bank. La transaction a été conclue le 18 octobre 2016.

La SCHL continue de cautionner le paiement périodique du capital et des intérêts des TH LNH qui avaient été émis par Maple Bank. Aucune réclamation n'a été présentée aux termes de notre cautionnement de paiement périodique et cette transaction n'a entraîné aucun coût que nous n'avons pas été en mesure de recouvrer.

## Barème des droits de cautionnement spécifique pour les TH LNH de courte durée

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la SCHL a adopté un barème des droits de cautionnement spécifique pour les TH LNH de courte durée qui offre plus de souplesse et permet une meilleure concordance entre les coûts des TH LNH de courte durée et les droits de cautionnement annualisés des TH LNH de longue durée.

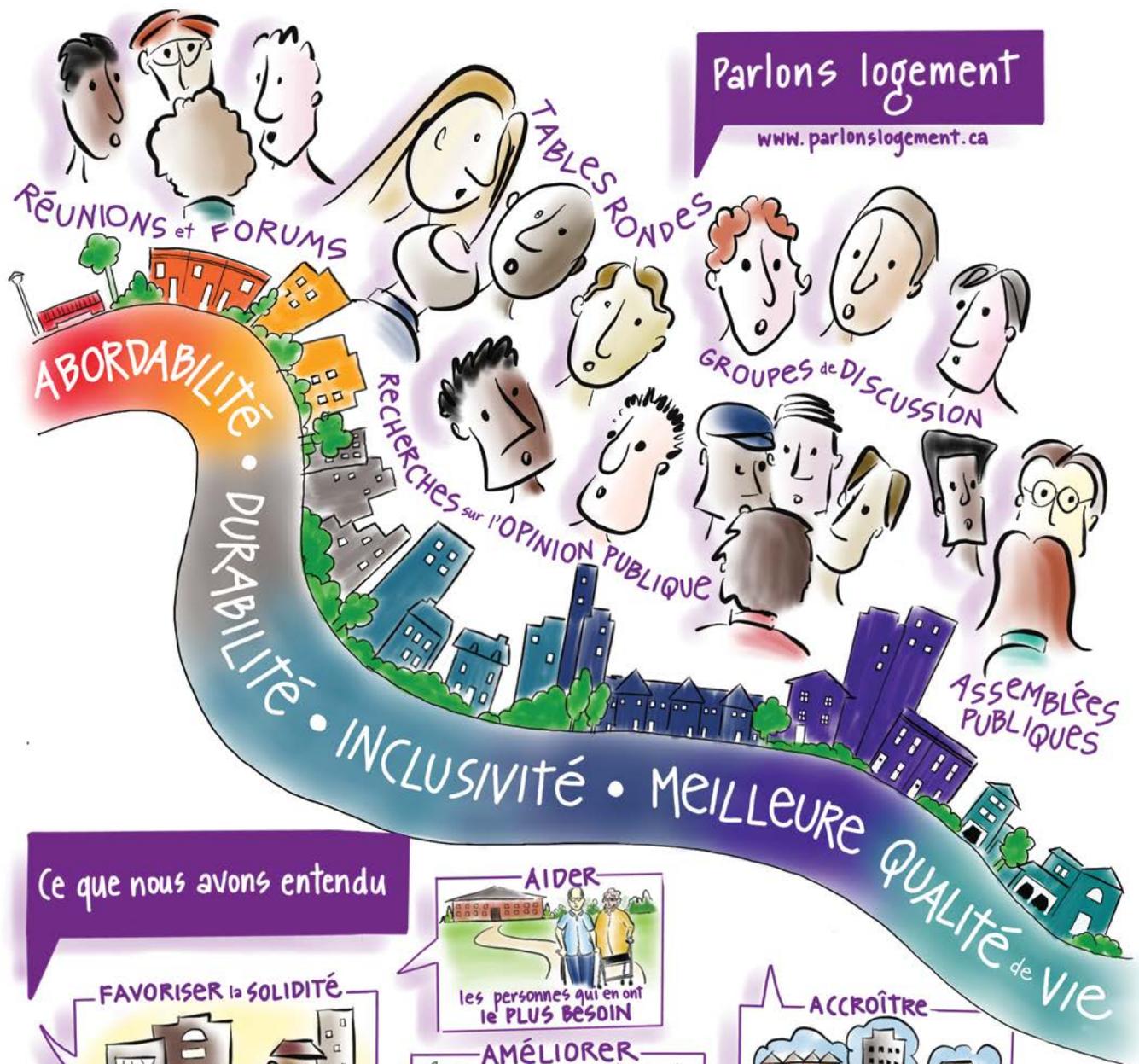
## Nouveau droit d'administration visant l'attribution annuelle des cautionnements de TH LNH inutilisée par les émetteurs

La SCHL introduit un droit d'administration de 0,01 % qui sera perçu sur une tranche de l'attribution des cautionnements de TH LNH inutilisée par l'émetteur au-delà d'un seuil établi. Ce droit est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017 et s'appliquera aux attributions inutilisées. Il vise à favoriser une meilleure concordance entre les cautionnements demandés par les émetteurs et leurs besoins réels de financement par TH LNH, de même qu'un fonctionnement sans accroc du processus d'attribution des cautionnements de TH LNH tout au long de l'exercice.

## EXAMEN SPÉCIAL

En 2017, les coexamineurs de la SCHL effectueront un examen spécial, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Conseil d'administration souscrit à des pratiques de bonne gouvernance interne et considère les résultats des examens spéciaux comme une valeur ajoutée pour la SCHL. Le rapport de l'examen spécial sera présenté en 2018.

# Stratégie nationale sur le logement



## Ce que nous avons entendu

**FAVORISER la SOLIDITÉ**  
 du SECTEUR du LOGEMENT SOCIAL et ABORDABLE

**FAVORISER**  
 des LOGEMENTS et des COLLECTIVITÉS DURABLES

**AIDER**  
 les personnes qui en ont le PLUS BESOIN

**AMÉLIORER**  
 le LOGEMENT des AUTOCHTONES et du NORD

**ADOPTER une**  
**APPROCHE COLLABORATIVE**

**ACCROÎTRE**  
 l'ABORDABILITÉ et la VARIÉTÉ des LOGEMENTS

**PENSER le LOGEMENT**  
 en fonction des  
**SERVICES ESSENTIELS**

## DESCRIPTION

La SCHL, à titre de conseillère du gouvernement en matière de logement, a reçu le mandat de diriger l'élaboration d'une Stratégie nationale sur le logement (SNL) complète. Grâce à la SNL, le Canada se dotera d'une vision à long terme commune à toutes les régions du pays et déterminera les principales mesures à prendre dans le but d'obtenir de meilleurs résultats pour l'ensemble des Canadiens.

Par l'entremise de consultations, nous avons créé pour la SNL une vision que la majorité des Canadiens appuie :

*« Les Canadiens disposent d'un logement répondant à leurs besoins et qui est abordable. Le logement abordable est une pierre angulaire du développement de communautés durables et inclusives et d'une économie canadienne dans laquelle nous pouvons prospérer et nous développer. »*

La SNL établira des résultats nationaux ambitieux dont la réalisation dépendra de la coordination des divers secteurs d'intervention. Des efforts concertés de tous les ordres de gouvernement et du secteur de l'habitation seront nécessaires pour atteindre les objectifs de façon efficace et rentable.

## MESURES PRISES

Nous avons lancé une conversation nationale sur le logement à la fin de juin 2016 et avons travaillé de près avec nos principaux partenaires, les provinces et les territoires, pour élaborer la vision, les résultats, les principes et les thèmes de la SNL. Nous avons tenu des discussions avec les Canadiens, les municipalités, les gouvernements et communautés autochtones, les organismes responsables du logement et les experts pour recueillir des commentaires sur les domaines d'action prioritaires dans le cadre de la SNL. Des provinces et des territoires ont également organisé leurs propres consultations à l'appui de ce travail, lesquelles ont révélé des défis régionaux en matière de logement et des solutions possibles pour améliorer les résultats. L'information ainsi obtenue sera utilisée pour la SNL globale.

Pour veiller à ce que les idées des gens qui éprouvent les plus grandes difficultés en matière de logement soient prises en compte, nous avons organisé 21 groupes de discussion en personne dans tout le pays, y compris des échanges avec des personnes ayant déjà été en situation d'itinérance, des personnes à faible revenu, des ménages autochtones, des aînés et des nouveaux arrivants.

Nous avons également eu des conversations avec six organisations autochtones nationales et tenu des tables rondes sur le logement des Autochtones dans les collectivités rurales, éloignées et urbaines, ainsi que sur le logement dans le Nord. Par l'entremise de ces discussions, nous avons compris que nous devons élaborer des solutions distinctes aux problèmes qui touchent les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Nous continuerons de collaborer avec les leaders de ces groupes à l'élaboration de plans et d'approches visant à améliorer les résultats en matière de logement.

Les résultats de recherches et d'analyses sur les politiques canadiennes et internationales dans le domaine du logement, les constatations des évaluations du programme de logement social dans les réserves de la SCHL et l'analyse de l'Investissement fédéral-provincial-territorial dans le logement abordable guideront également l'élaboration de la SNL. Nous collaborons étroitement avec d'autres ministères fédéraux, notamment Affaires autochtones et du Nord Canada et le ministère des Finances, pour assurer une démarche globale du gouvernement relativement à la SNL.

## RÉSULTATS

Un rapport intitulé *Ce que nous avons entendu*, résumant les opinions, les idées et les commentaires reçus dans le cadre des consultations sur la SNL, a été publié le 22 novembre 2016, à l'occasion de la Journée nationale de l'habitation. Une importante constatation qui s'en est dégagée est que les Canadiens veulent de meilleurs résultats en matière de logement pour les personnes dont les besoins sont les plus criants. En outre, les répondants au sondage sur la SNL ont indiqué que l'abordabilité, la durabilité, l'inclusivité et les logements qui contribuent à une meilleure qualité de vie sont parmi les résultats les plus importants à rechercher.

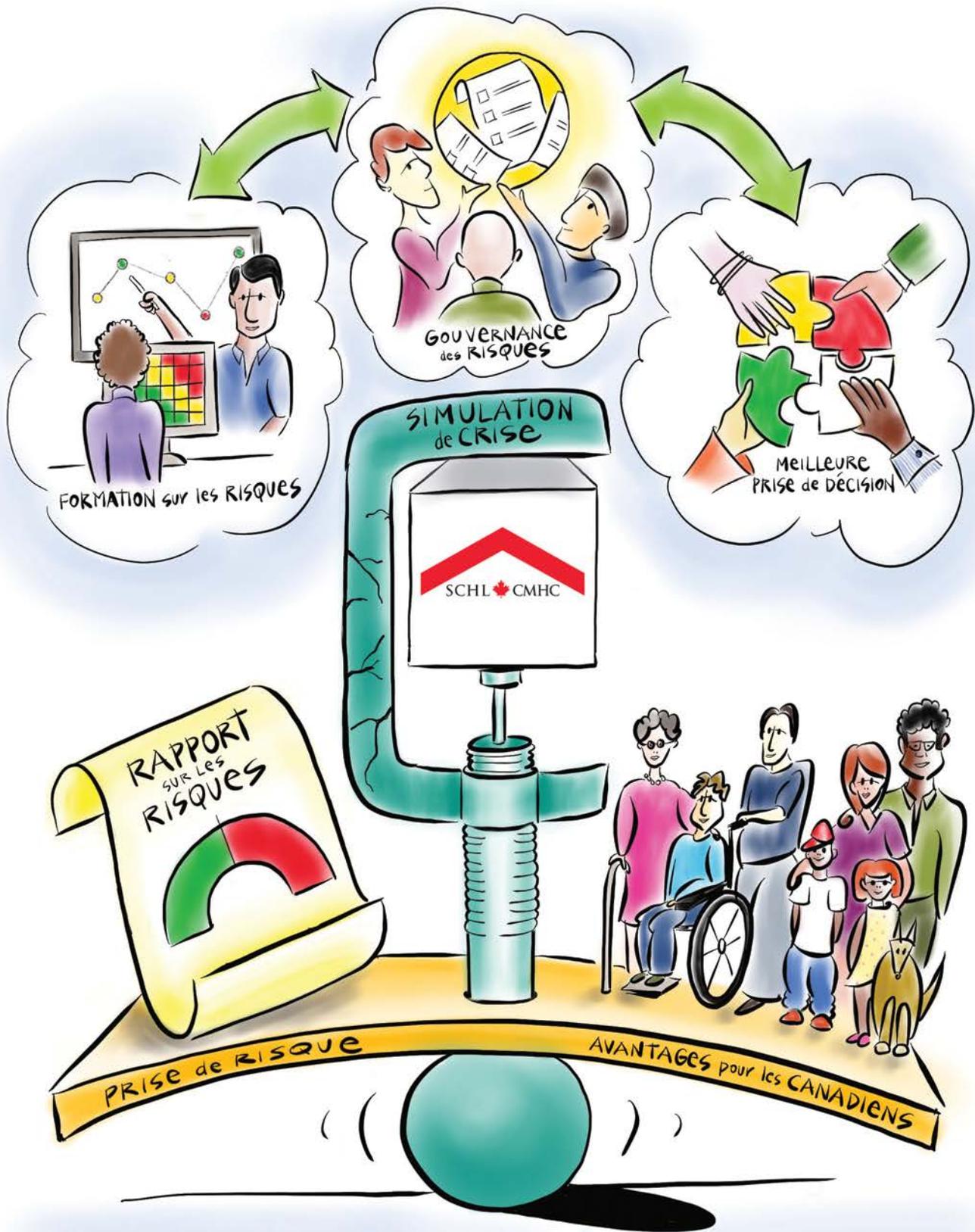
Certains thèmes clés sont ressortis :

- Aider les personnes qui en ont le plus besoin
- Favoriser la solidité du secteur du logement social et abordable
- Améliorer le logement des Autochtones et du Nord
- Accroître l'abordabilité et la variété des logements
- Favoriser des logements et des collectivités durables
- Adopter une approche collaborative
- Penser le logement en fonction des services essentiels

L'élaboration de la SNL exigera d'examiner les défis de longue date et nouveaux en matière de logement et de profiter des occasions de les relever en ayant recours à des méthodes nouvelles et novatrices. Nous examinons toutes les idées mises de l'avant par les Canadiens et continuons de collaborer avec les intervenants pour déterminer comment les opinions et commentaires recueillis peuvent appuyer une SNL qui répond le mieux possible aux besoins des Canadiens en matière de logement.

Le gouvernement du Canada publiera une Stratégie nationale sur le logement complète en 2017.

# Gestion des risques



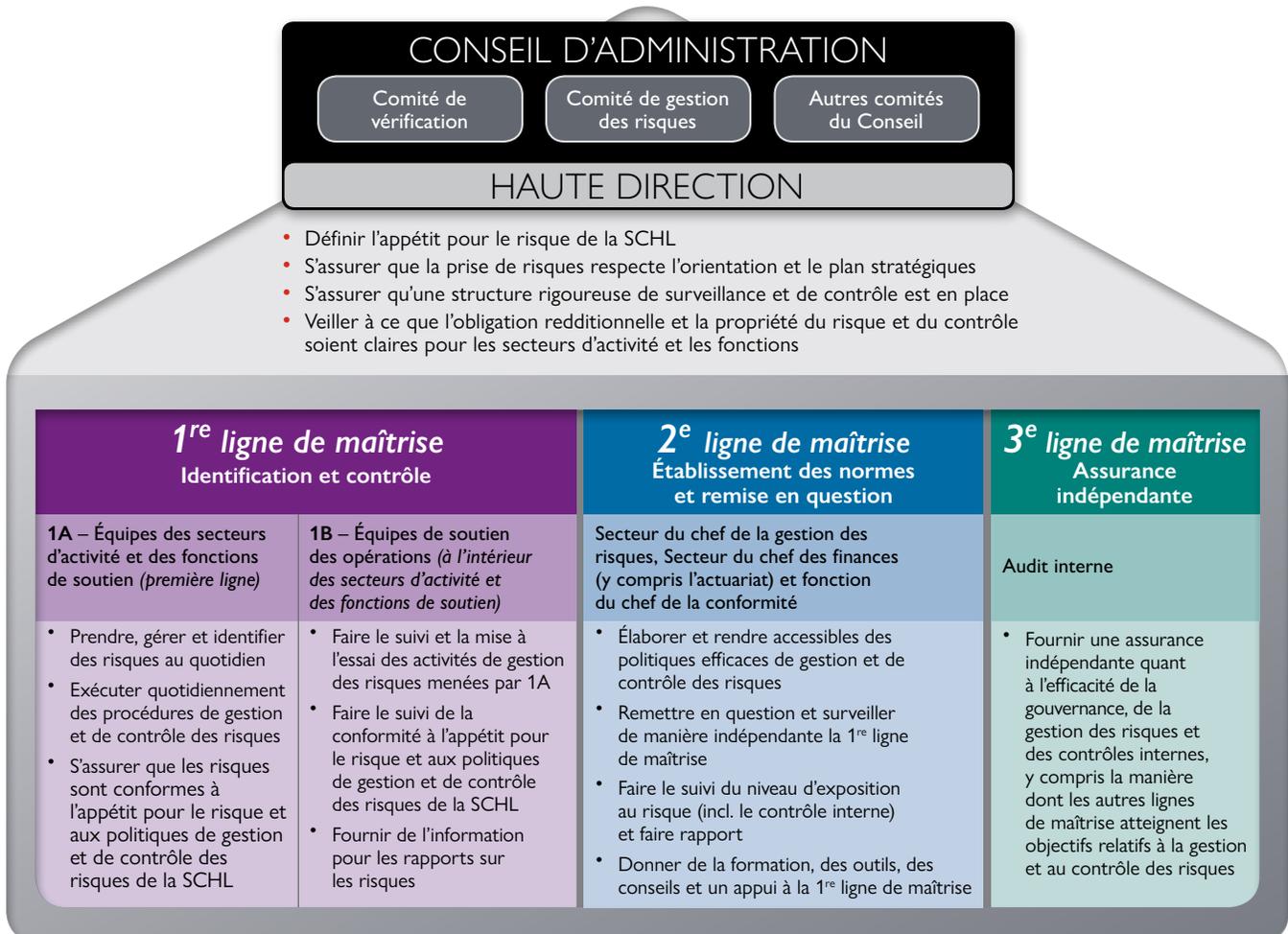
Nous sommes exposés à divers risques qui pourraient avoir des incidences sur la réalisation de nos objectifs. Le rôle important que nous jouons en matière d'habitation exige que nous atteignions un équilibre entre les risques associés à nos activités et les avantages que celles-ci procurent aux Canadiens. Notre Cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) oriente nos activités et développe une solide culture du risque par le biais de l'identification, de l'évaluation et de la déclaration régulières des risques importants auxquels nous sommes exposés. Nous améliorons sans cesse notre approche de la gestion des risques en intégrant les pratiques exemplaires du secteur et en reflétant les changements dans notre contexte opérationnel.

Nous encourageons une solide culture du risque en favorisant les communications ouvertes et nous remettons en question tous les aspects du risque. Nous menons annuellement un sondage pour mesurer la solidité de notre culture du risque et, ces trois dernières années, celle-ci s'est constamment renforcée; à tous les échelons les cadres appuient la gestion des risques ainsi que la formation et les communications continues, ce qui favorise une vision commune de la prise de décision fondée sur le risque dans l'ensemble de la Société. Ce sondage sert par ailleurs à évaluer l'efficacité de notre investissement dans les capacités de gestion des risques et à cibler les aspects à améliorer. En outre, les 13 séances de formation données en 2016 ont permis à plus de 1 200 participants de se sensibiliser davantage aux risques et de s'informer notamment sur les « trois lignes de maîtrise », l'appétit pour le risque, la simulation de crise et la gestion du risque opérationnel.

## CADRE DE GRE

### Modèle de gouvernance des risques

Notre structure de gouvernance des risques clarifie les obligations redditionnelles en matière de gestion des risques, de suivi, de surveillance et d'assurance indépendantes. Nous utilisons le modèle de gouvernance à « trois lignes de maîtrise » pour délimiter les responsabilités quant à la prise et à la surveillance des risques à tous les échelons de l'organisation et dans toutes les activités.



Le Conseil d'administration de la SCHL a ultimement la responsabilité de la gestion des risques. Il surveille le Cadre de GRE et approuve chaque année l'énoncé sur l'appétit pour le risque de la Société. Le Comité de gestion des risques du Conseil d'administration veille à ce que les politiques, les procédures, les contrôles et les systèmes nécessaires soient en place pour identifier, évaluer et gérer les principaux risques auxquels nous sommes exposés.

Le Comité de vérification joue aussi un rôle de surveillance des risques puisqu'il est chargé d'examiner la qualité de notre gestion financière, de même que la mise en œuvre et le maintien de systèmes et de contrôles internes appropriés par la direction.

Le président et premier dirigeant, chargé de s'assurer que tous les risques importants sont bien identifiés et gérés, donne au Conseil d'administration l'assurance que le suivi et la déclaration de ces risques sont appropriés.

Le chef de la gestion des risques (CGR) est responsable de l'établissement des cadres et des politiques de gestion des risques permettant de veiller à ce que les risques soient gérés conformément à notre appétit pour le risque et à nos stratégies opérationnelles. Il lui incombe aussi de faire la promotion d'une culture du risque axée sur l'efficacité et d'aider l'organisation à atteindre les objectifs de son mandat en tenant dûment compte des risques de perte qu'elle encourt.

Tous les membres de la haute direction jouent un rôle essentiel dans les activités de gestion des risques par le biais de l'identification, du suivi et de la déclaration des risques potentiels dans leur secteur de responsabilité et dans les activités de surveillance menées à l'intérieur des « trois lignes de maîtrise » et entre elles.

## Cadre d'appétit pour le risque

Nous misons sur un Cadre d'appétit pour le risque, un élément clé de notre structure de gouvernance et de gestion des risques. Le Cadre d'appétit pour le risque favorise une compréhension commune des risques acceptables et inacceptables, facilite la prise de bonnes décisions opérationnelles et leur exécution judicieuse et est soutenu par une surveillance et un suivi rigoureux.

Le Cadre d'appétit pour le risque comprend un énoncé sur la capacité à assumer les risques, les principes d'appétit pour le risque et les énoncés sur l'appétit pour le risque – de la Société et des secteurs d'activité – qui sont approuvés annuellement par la haute direction et par le Conseil d'administration. Les rapports réguliers sur l'appétit pour le risque garantissent l'harmonisation de la stratégie avec la prise de risques.

## INFORMATION SUR LES RISQUES

La GRE utilise sept catégories de risques pour identifier, catégoriser et évaluer les risques existants et nouveaux à des fins de production de rapports au Comité de gestion des risques du Conseil d'administration et à la haute direction. Notre registre des risques offre une évaluation de ces risques importants à l'échelle de la Société. Cette évaluation s'effectue sur un horizon quinquennal et porte sur les risques à court, moyen et long terme auxquels la Société est exposée. Le tableau qui suit illustre nos principaux risques, selon leur catégorie, et leur cote au 31 décembre 2016.

## Catégories de risque

## Cote de risque

### **Risque d'atteinte à la réputation**

Possibilité de perte ou d'autres conséquences indésirables attribuables à une publicité ou à des perceptions négatives.

### **Risque lié à l'assurance et aux cautionnements**

Possibilité de perte découlant de l'écart entre les résultats obtenus et ceux qui sont attendus ou prévus.

### **Risque de crédit**

Possibilité de perte découlant de l'incapacité d'une contrepartie d'honorer une transaction ou une obligation financière.

### **Risque de marché**

Possibilité de perte découlant d'une évolution défavorable des prix et des taux du marché.

### **Risque de liquidité**

Possibilité de perte découlant de l'incapacité de réunir les fonds suffisants pour respecter toutes les obligations financières à l'échéance.

### **Risque stratégique**

Possibilité de perte ou d'autres conséquences indésirables découlant de réactions insuffisantes ou inappropriées à l'évolution du contexte commercial, de stratégies inadaptées ou d'une mauvaise mise en application d'orientations stratégiques.

### **Risque opérationnel**

Possibilité de perte ou d'autres conséquences indésirables attribuables aux actions d'une personne, à un processus ou système interne inadéquat ou défaillant, ou à un événement extérieur.

Risque faible<sup>†</sup>

Risque modéré\*

Risque élevé<sup>#</sup>

<sup>†</sup> Un résultat présenté sur fond vert indique un risque faible (acceptable) – risque faible ou bien géré; aucune mesure nécessaire.

\* Un résultat présenté sur fond jaune indique un risque modéré (à surveiller) – risque nécessitant une attention permanente de la direction; des mesures peuvent être nécessaires.

<sup>#</sup> Un résultat présenté sur fond orange indique un risque élevé (à surveiller) – risque nécessitant une grande attention de la direction.

Notre risque stratégique est jugé modéré (à surveiller) en raison de la rapidité à laquelle notre environnement externe évolue. La faiblesse persistante de la conjoncture économique, l'endettement accru des ménages, la modification des paramètres par le gouvernement fédéral ainsi que les vulnérabilités actuelles du marché (selon le rapport *Évaluation du marché de l'habitation*) ajoutent à l'incertitude quant à l'environnement externe et pourraient avoir une incidence sur la façon dont la SCHL remplit son mandat.

Notre risque opérationnel est jugé élevé (à surveiller) en raison de notre infrastructure technologique vieillissante et des contrôles déficients de nos processus opérationnels. Au fil de la transformation technologique, les projets devraient améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'infrastructure, des processus opérationnels et des contrôles connexes, des pratiques de gestion de l'information et de la cybersécurité à la SCHL. Pour l'instant, toutefois, les secteurs d'activité utilisent encore une infrastructure technologique et des processus manuels anciens et dépassés. Plusieurs projets de transformation technologique d'envergure sont en cours simultanément, ce qui augmente le risque lié à la gestion du changement. Par ailleurs, le risque de modèle est élevé étant donné les mesures correctives qu'il reste à apporter.

## GESTION DU CAPITAL

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) afin d'identifier les risques et d'évaluer les besoins en capital et positions de solvabilité actuels et futurs probables. La simulation de crise en est une partie importante, menée à l'échelle de notre organisation parallèlement à notre processus annuel de planification.

## SIMULATION DE CRISE

Nous utilisons la simulation de crise pour évaluer les incidences éventuelles de divers scénarios économiques et opérationnels extrêmes sur notre rendement financier, nos niveaux de capital et nos seuils de tolérance aux risques.

La simulation de crise consiste à imaginer des scénarios extrêmes dont les risques de se produire sont fort minces, et à s'y préparer. La simulation de crise rigoureuse est une partie essentielle de notre programme de gestion des risques : elle nous permet d'évaluer nos niveaux de capital par rapport à ces scénarios.

Les variables sous-jacentes de chacun de ces scénarios ont été établies selon une combinaison d'analyses économiques hypothétiques et historiques. En 2016, nous avons soumis nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation à plusieurs scénarios extrêmes, notamment ceux qui sont décrits ci-après.

## Description des scénarios

<b>Scénario de référence :</b>	Absence de crise; hypothèses économiques de référence du Plan d'entreprise de la SCHL.
<b>Déflation à l'échelle mondiale :</b>	Dépression économique grave et prolongée.
<b>Choc des prix du pétrole :</b>	Le prix du pétrole chute à 20 \$US le baril en 2017 et fluctue ultérieurement entre 20 \$US et 30 \$US le baril pendant encore quatre ans.
<b>Tremblement de terre :</b>	Plusieurs scénarios visant un tremblement de terre de forte magnitude qui perturbe les infrastructures et les services essentiels dans un grand centre urbain et qui a aussi des répercussions financières importantes étant donné les dommages subis par les propriétaires et les entreprises. Le rapport reflète les résultats les plus graves des simulations.
<b>Simulation de crise inversée :</b>	Une hausse soudaine des taux d'intérêt entraîne une augmentation des coûts d'emprunt pour les consommateurs et les institutions financières du Canada, une forte baisse des prix des habitations au pays et, ultimement, la défaillance d'une institution financière canadienne.
<b>Correction du marché de l'habitation semblable à celle qui a touché les États-Unis :</b>	Hausse de 5 points de pourcentage du taux de chômage et baisse de 30 % des prix des logements.

La SCHL suit les lignes directrices du BSIF en matière de simulation de crise. Nous élaborons aussi nous-mêmes nos scénarios de simulation à des fins de planification opérationnelle.

Le test du capital minimal (TCM) est le ratio du capital disponible sur le capital requis. Un assureur dont le TCM est inférieur à 100 % ne serait plus autorisé à exercer ses activités de souscription. Un niveau inférieur à un TCM de 0 % indique que l'assureur est insolvable. Le tableau qui suit indique notre niveau le plus faible du capital des activités d'assurance (TCM) dans le cadre de capital actuel et selon notre compréhension du nouveau Préavis, au moment où la simulation de crise a été effectuée.

Il est à noter que des modifications mineures ont été apportées au Préavis entre le début et la fin de la simulation de crise.

Les effets de chaque scénario sur le capital réglementaire de la SCHL selon le TCM actuel et le nouveau TCM sont les suivants :

Pour la période de 2016-2021	Scénarios					Correction du marché de l'habitation semblable à celle qui a touché les États-Unis
	Scénario de référence	Déflation à l'échelle mondiale	Choc des prix du pétrole	Tremblement de terre	Simulation de crise inversée	
Sommet du taux de chômage	6,6 %	13,5 %	8,8 %	8,4 %	11,3 %	12,0 %
Variation du prix des logements	9,0 %	(25,0) %	(8,0) %	(1,0) %	(30,0) %	(30,0) %
Cumul du résultat net – Assurance	7 550 M\$	(2 235) M\$	4 429 M\$	5 345 M\$	(2 072) M\$	(1 211) M\$
Creux du capital des activités d'assurance (% selon le TCM) – TCM actuel	379 %	304 %	378 %	376 %	262 %	286 %
Creux du capital des activités d'assurance (% selon le TCM) – nouveau TCM	235 %	210 %	238 %	233 %	190 %	183 %
Cumul du résultat net – Titrisation	2 361 M\$	2 447 M\$	2 320 M\$	1 031 M\$	2 529 M\$	S.O.
Creux du capital disponible – Titrisation	2 050 M\$	2 202 M\$	2 180 M\$	1 067 M\$	2 178 M\$	S.O.

En outre, des exercices de reprise des activités touchant plusieurs secteurs sont menés régulièrement dans le cadre de notre programme de simulation de crise. Les résultats de ces exercices sont présentés à la haute direction et au Conseil d'administration et nous permettent d'élaborer des plans efficaces de continuité des activités et d'ainsi demeurer en mesure de réaliser notre mandat.

## POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Nous nous attendons à commencer à verser des dividendes au gouvernement en 2017, dans la mesure où il y a des bénéfices et des résultats non distribués non affectés au capital ou aux besoins de la Société pour l'application de la LNH. Notre dividende est déterminé en fonction :

- de la façon dont la SCHL voit la correspondance entre les besoins de capitalisation et notre profil de risque précis et les informations tirées de nos modèles pour le capital économique et la simulation de crise;
- des montants à affecter à la capitalisation selon les modèles réglementaires (par exemple, celui du BSIF);
- d'une marge pour les incertitudes et d'une provision pour risques inconnus, éclairée par notre appétit pour le risque, notre simulation de crise et notre analyse des scénarios;
- d'une fourchette suffisante pour les fluctuations normales des résultats financiers et des besoins opérationnels (capitalisation suffisante pour nous protéger contre le risque lié à la fluctuation des volumes d'activités et le risque de liquidité, par exemple).

# Résumé des résultats financiers consolidés

## BILANS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

<i>(En millions)</i>	2016	2015
Total de l'actif	259 532	252 107
Total du passif	238 542	232 468
Total des capitaux propres du Canada	20 990	19 639

Le total de l'actif s'est accru de 7 425 millions de dollars (2,9 %), une croissance qui s'explique principalement par une augmentation des prêts et des placements en valeurs mobilières.

Les prêts ont augmenté de 6 662 millions de dollars (3,0 %) par suite des acquisitions nettes de TH LNH par la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), en partie contrebalancées par une baisse du portefeuille de prêts attribuable aux remboursements nets liés aux activités d'aide au logement.

Les placements en valeurs mobilières ont connu une augmentation de 1 084 millions de dollars (4,6 %) en raison des flux de trésorerie positifs provenant des activités opérationnelles, effacés partiellement par une hausse des placements en Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Les OHC détenues réduisent l'actif net, car elles sont éliminées au moment de la consolidation de la FCH.

Le total du passif s'est accru de 6 074 millions de dollars (2,6 %) en raison surtout d'augmentations des emprunts inclus dans les autres passifs financiers, en partie contrebalancées par une baisse des emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les emprunts inclus dans les autres passifs financiers ont augmenté de 6 882 millions de dollars (3,2 %) du fait essentiellement des émissions nettes d'OHC, une augmentation qui a été en partie effacée par une hausse des OHC éliminées à la consolidation de la FCH, tel qu'il est indiqué précédemment. Les emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ont baissé de 1 173 millions de dollars (16,6 %), en raison surtout des remboursements.

## ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(En millions)</i>	2016	2015
Total des produits	4 693	4 636
Total des charges	2 874	2 672
Impôt sur le résultat	441	476
Résultat net	1 378	1 488
Autres éléments du résultat global	(27)	(31)
Résultat global	1 351	1 457

Le total des produits s'est accru de 57 millions de dollars (1,2 %), principalement en raison d'une augmentation des crédits parlementaires et des produits d'intérêts nets, effacée en partie par une diminution des primes et droits acquis et par une hausse des pertes nettes sur les instruments financiers.

Les crédits parlementaires ont augmenté de 104 millions de dollars (5,1 %), du fait surtout d'une augmentation des dépenses liées aux initiatives prévues dans le budget de 2016 et des assouplissements en matière de remboursement anticipé annoncés dans le budget de 2015.

Les produits d'intérêts nets ont connu une augmentation de 36 millions de dollars (37,5 %) attribuable à une hausse des OHC détenues, puisque les charges d'intérêts connexes sont éliminées au moment de la consolidation.

Les primes et droits acquis ont diminué de 71 millions de dollars (3,8 %), en raison surtout de la baisse de la part de marché au cours des dernières années et de la nouvelle courbe d'acquisition des primes mise en place pour les activités d'assurance prêt hypothécaire au cours du quatrième trimestre, à la suite des changements apportés à notre traitement des demandes.

Les pertes nettes sur les instruments financiers ont connu une hausse de 31 millions de dollars, principalement attribuable à la réalisation d'une perte de 51 millions découlant de la variation des flux de trésorerie estimés sur les emprunts inclus dans les autres passifs financiers résultant des remboursements anticipés de capital prévus en 2017. Cette hausse est également attribuable à une augmentation de 16 millions de dollars découlant des diminutions de la juste valeur des instruments financiers des activités d'aide au logement et d'une diminution de 7 millions causée par une augmentation du coût d'amortissement de la dette sur l'achat d'OHC. Ces variations ont en partie été contrebalancées par une hausse de 48 millions de dollars du portefeuille des activités d'assurance prêt hypothécaire attribuable à la vente de placements en valeurs mobilières qui a fait suite au rééquilibrage du portefeuille.

Le total des charges a connu une hausse de 202 millions de dollars (7,6 %), qui s'explique principalement par l'augmentation des dépenses des programmes de logement, des règlements d'assurance et des charges opérationnelles.

Les dépenses des programmes de logement ont augmenté de 104 millions de dollars (5,1 %) par rapport à 2015. Cette augmentation correspond à la hausse des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement dont il est question précédemment.

Les règlements d'assurance ont connu une augmentation de 44 millions de dollars (15,2 %), essentiellement attribuable aux demandes de règlement plus élevées que prévu visant surtout nos produits à rapport prêt-valeur élevé dans les régions productrices de pétrole, ainsi qu'à un règlement important associé à une demande relative à un immeuble collectif résidentiel au troisième trimestre.

Les charges opérationnelles ont augmenté de 54 millions de dollars (16,2 %), en raison surtout de la hausse des frais de personnel et des coûts liés à notre initiative de transformation technologique.

## Rendement par rapport au Plan pour 2016

<i>(En millions)</i>	2016	
	Plan	Réel
Total des produits	4 535	4 693
Total des charges	2 763	2 874
Impôt sur le résultat	427	441
Résultat net	1 345	1 378
Total de l'actif	261 673	259 532
Total du passif	240 904	238 542
Total des capitaux propres du Canada	20 769	20 990

Le total des produits a dépassé de 158 millions de dollars (3,5 %) le Plan, ce qui s'explique principalement par les produits de placements plus élevés que prévu étant donné les rendements des obligations supérieurs aux attentes, et par les crédits parlementaires plus importants que prévu en raison des initiatives du budget de 2016 annoncées après que notre Plan a été finalisé. Ces montants plus élevés que prévu ont été contrebalancés en partie par les primes et droits acquis inférieurs aux attentes en raison principalement d'une nouvelle courbe d'acquisition des primes mise en place pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et des diminutions des droits pour les activités de titrisation non prévues au Plan.

Le total des charges a été de 111 millions de dollars (4,0 %) supérieur au Plan, surtout en raison des dépenses des programmes de logement plus élevées que prévu attribuables à la hausse des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement dont il est question précédemment.

# Rendement et orientations stratégiques en fonction des activités

## Cadre de rendement de la Société

Le cadre de rendement de la Société est conçu en fonction des besoins de nos clients et des intervenants. Nous nous acquittons de notre mandat en œuvrant dans nos secteurs à présenter, soit l'aide au logement, l'assurance prêt hypothécaire et la titrisation, qui sont soutenus par nos activités d'analyse de marché et de recherche ainsi que par l'infrastructure que forment notre personnel et nos processus. Notre mission et notre vision guident nos orientations stratégiques et, en 2016, nous avons revu les facteurs et les risques qui ont une incidence sur nos activités. Nous avons mis l'accent sur un certain nombre d'initiatives à moyen terme et avons élaboré les orientations stratégiques qui guideront notre prise de décision.

### ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Nos orientations stratégiques centrent nos efforts et nos activités de manière à aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement :



#### Aligner les risques sur le mandat

Pour que nous puissions remplir notre mandat qui consiste à faciliter l'accès au logement et à contribuer à la stabilité financière, nous devons être très présents au sein du système financier et de logement du pays. Par leur nature même, nos activités de base pourraient exposer les contribuables à un risque considérable. Il est essentiel de comprendre et de bien gérer ces risques si nous souhaitons devenir un gestionnaire de risques exemplaire et instaurer une culture du risque uniforme à l'échelle de l'organisation.



#### Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire

Étant donné l'importance du logement pour l'économie et pour les Canadiens, nous avons donné suite à la demande croissante des intervenants qui souhaitaient avoir de l'information plus variée et complète sur les marchés de l'habitation et le système de logement du pays. Il nous faut devenir l'autorité en matière d'habitation au Canada si nous voulons être au cœur d'un système de logement de classe mondiale. Nous continuerons d'améliorer les résultats en misant sur des analyses de données et des connaissances pertinentes et à jour.



#### Être une organisation très performante

Être une organisation très performante signifie chercher constamment des possibilités d'amélioration et des moyens d'en tirer parti. Au nombre des caractéristiques essentielles d'une organisation très performante, on trouve les quatre suivantes : rôle ciblé, culture responsable, gens outillés pour la réussite et processus efficaces. En mettant à la disposition des employés les outils dont ils ont besoin pour faire leur travail, par l'entremise d'investissements ciblés dans les systèmes financiers et les systèmes de technologie de l'information, nous pourrions forger une culture fondée sur les principes de responsabilité.



Nous présentons également de l'information concernant des **indicateurs financiers pour nos activités de base** en comparant les résultats actuels à notre Plan d'entreprise et aux résultats de l'exercice précédent, ce qui nous aide à mesurer les progrès réalisés par rapport à nos orientations stratégiques et à nos activités opérationnelles.

Nos orientations stratégiques ont été mises à jour et sont énoncées dans le *Résumé du Plan d'entreprise 2017-2021* de la SCHL. Ce sont ces orientations qui nous guideront au cours des prochaines années :

- Atteindre de meilleurs résultats par la gestion des risques
- Être le chef de file grâce à l'innovation et à notre savoir-faire
- Être une organisation de haute performance

## ÉVALUATION DES INDICATEURS DE RENDEMENT

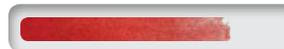
Pour chacune de nos activités, il y a des indicateurs de rendement pour les résultats immédiats et à long terme que nous cherchons à atteindre. Notre rendement de 2016 est présenté par orientation stratégique et évalué en fonction des indicateurs énoncés dans le *Résumé du Plan d'entreprise 2016-2020* de la SCHL. Les trois orientations ne s'appliquant pas nécessairement toutes à chacune de nos activités, seuls les orientations stratégiques pertinentes et les indicateurs de rendement correspondants sont présentés.

Les indicateurs sont évalués en fonction des critères suivants :

**Le vert indique une cible atteinte ou l'obtention d'un résultat inférieur à la cible du Plan par un écart de 5 % ou moins.**



**Le rouge indique une cible non atteinte ou l'obtention d'un résultat inférieur à la cible du Plan par un écart de plus de 5 %.**



Les lecteurs sont invités à consulter le *Résumé du Plan d'entreprise 2017-2021* de la SCHL au [www.schl.ca](http://www.schl.ca) pour obtenir de plus amples renseignements sur les orientations et initiatives futures.

# Personnel et processus



## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Notre personnel et nos processus jouent un rôle crucial dans l'atteinte de nos objectifs et dans notre cheminement vers la concrétisation de nos trois orientations stratégiques. Nous voulons avoir une culture axée sur le rendement, appuyée par des stratégies de gestion des talents et de rémunération qui nous aident à recruter, à maintenir en poste, à former et à motiver nos employés.

Nos capacités en matière de gestion du changement et de gestion de projet soutiennent l'évolution constante de la Société, et nous avons en place un mécanisme de gestion de la relève pour les postes du Comité de la haute direction, du Comité de gestion et de l'Équipe nationale de leadership. Notre infrastructure d'information, nos systèmes et nos mesures de sécurité permettent d'accroître l'efficacité et la productivité, tandis que nos pratiques de gestion des risques nous permettent de réagir correctement et efficacement aux situations tant prévues qu'inattendues. Notre fonction d'Audit et d'évaluation supervise les activités, procure une assurance à valeur ajoutée, fournit des conseils sur la structure et l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles des principaux risques, et se concentre sur les sujets qui ont une importance stratégique pour la haute direction et le Conseil d'administration.

## RISQUES DÉCOULANT DES ACTIVITÉS LIÉES AU PERSONNEL ET AUX PROCESSUS

En 2016, la SCHL a signé une entente avec un fournisseur externe, Accenture, pour la transformation et la prestation de nos services de technologie de l'information. Globalement, ces activités réduiront les risques associés à notre infrastructure informatique et technologique actuelle, mais introduiront de nouveaux risques liés à l'entente, par exemple les risques associés à l'impartition et aux fournisseurs. La transformation technologique comporte également des risques liés aux processus opérationnels et à la gestion du changement, qui sont aussi gérés activement. En outre, la division de l'Innovation et de la gestion du changement a reçu le mandat d'aider à créer une culture qui favorise l'innovation et qui stimule le changement dans l'organisation.

### Risque de modèle

Les modèles jouent un rôle important dans bon nombre de nos activités, y compris la tarification, la souscription, la simulation de crise et la gestion du capital. Les modèles sont intrinsèquement incertains, et leur utilisation dans ces activités présente des risques pour l'organisation. Nous gérons ce risque conformément à notre Politique sur le risque de modèle, qui définit clairement les exigences de la gestion du risque de modèle en ce qui a trait à la documentation et à la mise à l'essai des modèles, à la gestion du changement et au suivi du rendement. En outre, la politique énonce les rôles et responsabilités en ce qui concerne l'élaboration, la mise à l'essai, la validation indépendante et l'utilisation des modèles.

## RESSOURCES HUMAINES

### ANALYSE DU RENDEMENT EN FONCTION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



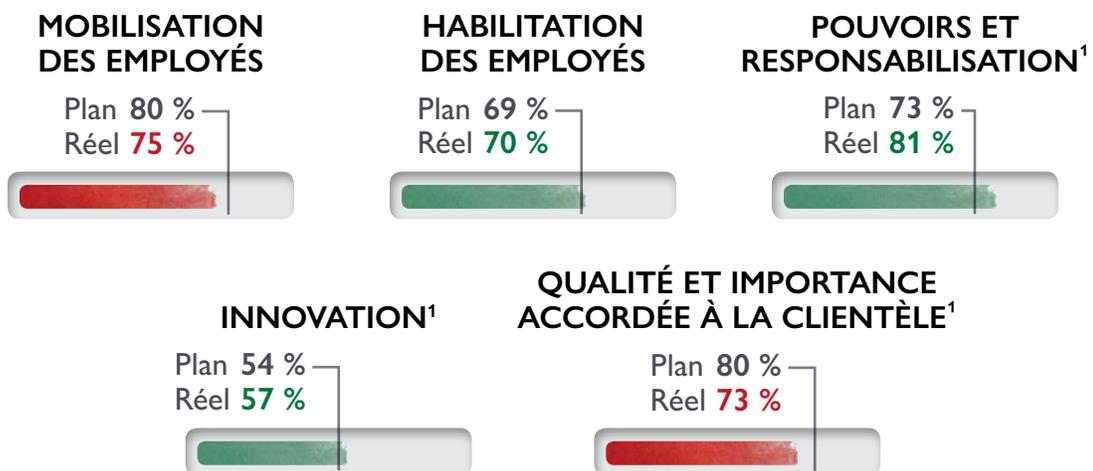
#### Aligner les risques sur le mandat

En 2016, nous avons mis à jour le *Code d'éthique et de conduite* de la SCHL ainsi que la Politique sur les conflits d'intérêts. La formation et la sensibilisation des employés se poursuivront en 2017. Cette initiative contribue à soutenir la gestion des risques en faisant prendre davantage conscience aux employés qu'ils sont responsables de se conformer à la politique et de déclarer tout conflit d'intérêts potentiel.



#### Être une organisation très performante

Sondage sur la mobilisation des employés de 2016 (résultats favorables) :



<sup>1</sup> Le questionnaire du Sondage sur la mobilisation des employés de 2016 a été simplifié; les redondances ont été éliminées et des questions ont été incluses pour refléter l'évolution de la Société en cette période de transformation.

Nous n'avons pas atteint notre cible de mobilisation en 2016, sans doute en raison de la quantité de changements en cours au sein de l'organisation, ainsi que du caractère ambitieux de la cible. Par contre, le degré de mobilisation et le degré d'habilitation des employés de la SCHL se sont tous les deux améliorés par rapport à 2015 et se comparent avantageusement aux normes retenues par la société Hay Group pour les organisations très performantes. Le résultat plus bas que prévu pour la qualité et l'importance accordée à la clientèle est probablement aussi le reflet de là où nous en sommes dans notre transformation. L'amélioration de notre personnel, de nos processus et de nos structures continue de faire l'objet d'une attention considérable. Ainsi, il se pourrait que les employés aient l'impression que l'accent sur le service à la clientèle n'est pas mis au bon endroit, et ce, malgré le fait qu'un de nos objectifs de transformation est de produire d'excellents résultats pour nos clients.

En 2016, nous avons atténué les risques liés à la gestion de la relève en réalisant de solides évaluations du leadership qui s'appuient sur une méthode et des outils éprouvés, y compris le modèle d'évaluation des talents des « neuf boîtes ». Nous avons aussi créé le réseau de gestionnaires intermédiaires pour favoriser davantage le développement du leadership et des capacités de gestion dans le respect de nos valeurs, de nos besoins opérationnels et de notre culture du rendement.

Durant l'année, nous avons fait des efforts considérables pour promouvoir une culture qui soutient l'innovation. Notre programme d'innovation a été lancé au printemps, durant nos rencontres portant sur ce thème où nous avons discuté avec les employés de l'innovation consciente. À la fin de cette série de rencontres, 91 % des employés étaient d'accord pour dire que chaque employé a un rôle important à jouer pour que l'innovation fasse partie intégrante de l'avenir de la SCHL. Pour bien outiller les employés, nous avons créé IDÉOPOLE, une plateforme d'idéation et de collaboration dans laquelle les employés ont soumis plus de 170 idées. Ces idées sont autant de possibilités de changements novateurs, qu'il s'agisse de réaliser de nouveaux gains d'efficacité ou de repenser notre façon de travailler. Une version publique de la plateforme a aussi été lancée à l'appui des consultations sur la Stratégie nationale sur le logement.

## PLEINS FEUX SUR L'INNOVATION

IDÉOPOLE est l'espace virtuel de la SCHL où tous les employés peuvent échanger des idées entre les secteurs et les régions, collaborer et voter, en vue de concrétiser des idées d'une manière ouverte et transparente.

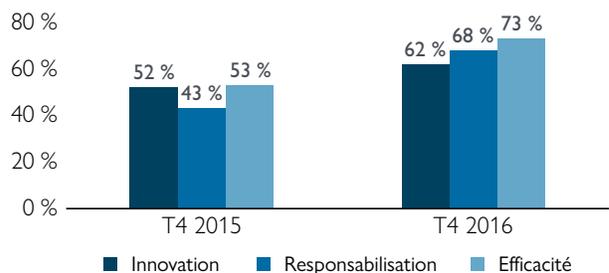
Le cadre d'innovation témoigne de notre engagement à instaurer une culture dans laquelle les personnes, à tous les échelons, disposent de la formation, des outils et des responsabilités nécessaires pour innover.

Notre cadre d'innovation fournit une feuille de route pour le développement de la capacité d'innover de la Société. Ce cadre est fondé sur le modèle de changement à sept niveaux<sup>1</sup>, selon lequel nous devons, dans les premiers stades de maturation de l'innovation, doter les employés de méthodes et de techniques pour réaliser à petite échelle des innovations qui auront une grande incidence (par exemple, des gains d'efficacité) et qui « créeront l'espace » nécessaire pour que nous puissions procéder à des changements et à des innovations à des niveaux supérieurs. Pour mettre en valeur l'innovation à la SCHL, nous avons aussi organisé pour la première fois un événement dans le cadre duquel les employés avaient l'occasion de présenter leurs idées. Grâce à la mobilisation de tous les employés, cette activité a permis de définir une nouvelle façon dont la SCHL pourrait travailler à l'avenir. Depuis, cette idée est devenue une des priorités clés de 2017 qui nous aidera à réaliser nos priorités et à relever les défis.

Autre preuve que l'innovation a pris racine à la SCHL en 2016 : les énormes progrès réalisés dans le domaine de l'analytique du personnel, où nous avons entrepris le passage d'une approche réactive à une approche plus proactive et prédictive dans l'utilisation des données recueillies sur les personnes à la SCHL. En reliant de multiples points de données, comme les données sur les effectifs, les résultats de la mobilisation des employés, les résultats des activités, et autres, le secteur des Ressources humaines (RH) sera mieux outillé pour orienter la planification de l'effectif, améliorer la prise de décision fondée sur les faits en RH et, au bout du compte, favoriser l'atteinte de meilleurs résultats opérationnels.

En 2016, nous avons adopté une fiche d'évaluation fondée sur trois capacités organisationnelles clés – l'innovation, la responsabilisation et l'efficacité. Chacune de ces capacités clés est associée à plusieurs mesures des RH qui sont comparées à des cibles individuelles, ce qui permet d'arriver à une note globale sur la capacité organisationnelle. Les résultats pour ces trois capacités ont constamment augmenté en 2016, ce qui laisse entendre que l'attention et les efforts investis par la Société dans des domaines comme le développement du leadership et l'innovation commencent déjà à porter fruit.

### ÉVOLUTION DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES CLÉS



<sup>1</sup> Source : Rolf Smith, *The 7 Levels of Change: The Guide to Innovation in the World's Largest Corporations*, 1997

En 2016, nous avons encore une fois eu l'honneur d'être désignés comme l'un des meilleurs employeurs du Canada pour la diversité. Un des facteurs qui nous a valu cette distinction est notre initiative de promotion de la santé mentale, qui vise à ce que les employés soient en bonne santé et aient du succès dans leur travail. Nous avons aussi revu notre philosophie en matière de rémunération pour nous assurer que les décisions prises à ce chapitre continuent de concorder avec notre stratégie opérationnelle. Ces initiatives nous aident à attirer et à maintenir en poste un effectif diversifié et talentueux.



Notre effectif compte près de



En outre, la proportion de femmes s'élevait à



et à



En 2016, les taux de représentation ont été de



Ils s'approchent des taux de disponibilité de ces groupes dans la population active

## INFORMATION ET TECHNOLOGIE

### ANALYSE DU RENDEMENT EN FONCTION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



#### Être une organisation très performante

La SCHL est déterminée à investir dans la modernisation de notre ancienne infrastructure des technologies de l'information (TI) et dans l'amélioration de nos programmes de sécurité des technologies. En 2016, nous avons conclu une entente avec Accenture pour la transformation de notre paysage technologique et la prestation de nos services de TI. Nous tirerons profit des excellentes capacités d'un chef de file mondial en matière de technologies, d'une gouvernance et d'une sécurité des données améliorées, d'un éventail d'outils, de compétences et de savoir-faire de pointe et de nouvelles possibilités d'innovation à l'échelle de l'organisation. Ce partenariat nous permettra également d'atteindre plus rapidement notre objectif d'être une organisation à la fine pointe de la technologie tout en réalisant des économies sur le plan des charges opérationnelles.

#### PLEINS FEUX SUR L'INNOVATION

Les principaux avantages de notre partenariat avec Accenture sont que nous atteindrons notre objectif beaucoup plus rapidement et que nous réaliserons des économies sur le plan des charges opérationnelles, et éventuellement d'autres économies importantes dans les années qui suivront.

Nous avons mis en œuvre un certain nombre de projets en matière de sécurité des technologies qui accroîtront les capacités et la complexité du programme de cybersécurité de la SCHL, y compris un outil de gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM). Pour compléter notre programme de sécurité des TI, nous nous sommes concentrés sur la sensibilisation des employés à la cybersécurité en augmentant la fréquence des messages au personnel sur la sécurité des technologies. Le respect de la politique, la sécurité dans les médias sociaux, la sécurité des appareils mobiles et les pratiques exemplaires en matière de cybersécurité figurent parmi les sujets qui ont été abordés. Enfin, nous avons mené une campagne en octobre à l'occasion du Mois de la sensibilisation à la cybersécurité, où il a été question de trois des cybercrimes les plus courants : les malicieux, les rançongiciels et les tentatives d'hameçonnage.

La disponibilité des systèmes pour les applications essentielles à la mission a été de 99,9 % en 2016. Au cours du deuxième semestre, parmi les projets figurant dans notre programme de transformation sur trois ans – il y en a plus de 35 au total –, nous en avons entrepris 16, dont ceux qui consistent à choisir notre futur progiciel de gestion intégré / de gestion du capital humain et à commencer le déploiement de nouveaux outils de communication et de collaboration grâce à Outlook et à Skype Entreprise. Nous avons en outre créé une stratégie numérique d'entreprise, une stratégie de données et la feuille de route pour l'infrastructure des TI.

## AUTRES SERVICES INTERNES

Nos fonctions de soutien jouent un rôle crucial dans l'atteinte de nos objectifs et dans notre cheminement vers la concrétisation de nos trois orientations stratégiques. Les voici :

- Risque
- Conformité à la réglementation
- Finances
- Gestion du capital
- Analyse actuarielle
- Audit et Évaluation
- Relations publiques
- Relations de la Société
- Services juridiques et Secrétariat général
- Services administratifs

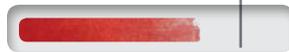
## ANALYSE DU RENDEMENT EN FONCTION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



### Aligner les risques sur le mandat

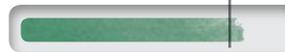
#### PLANS D'ACTION D'AUDIT INTERNE achevés dans les délais prévus

Plan 85 %  
Réal 69 %<sup>1</sup>



#### AMÉLIORATION DE LA CULTURE DE GESTION DES RISQUES : compréhension de la gestion des risques dans le sondage sur la culture du risque

Plan 80 %  
Réal 83 %



<sup>1</sup> Le résultat réel exclut les réalisations liées à la transformation technologique.

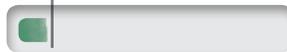
Les plans d'action d'audit interne ont été achevés dans les délais prévus dans une proportion de 69 %, alors que la cible était de 85 %. Cet indicateur permet de mesurer l'incidence des améliorations en cours sur notre culture du risque. Les résultats jusqu'à présent demeurent inférieurs au Plan, mais ils devraient s'améliorer avec la mise en œuvre de notre transformation technologique.



### Être une organisation très performante

#### RATIO DES CHARGES AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT<sup>1</sup>

Plan 13,3 %  
Réal 12,3 %



<sup>1</sup> Ratio des charges au titre du Budget de fonctionnement pour l'ensemble des activités de la SCHL (FCH exclue) pour la période sur les primes, droits, droits de cautionnement et droits de demande perçus, les produits d'intérêts nets des activités d'octroi de prêts et les crédits parlementaires régularisés.

Notre ratio des charges au titre du Budget de fonctionnement s'est établi à 12,3 %; il était inférieur au Plan de 1,0 %, surtout en raison de la modification du barème des droits de cautionnement prévu dans le Plan.

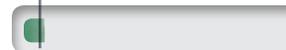


### Activités de base

RÉSULTAT NET  
Plan 1 345 M\$  
Réal 1 378 M\$



RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES  
Plan 6,6 %  
Réal 6,8 %



Le résultat net a été supérieur au Plan et le ratio produits/employé s'est chiffré à 1,9 million de dollars.

## PERSPECTIVES

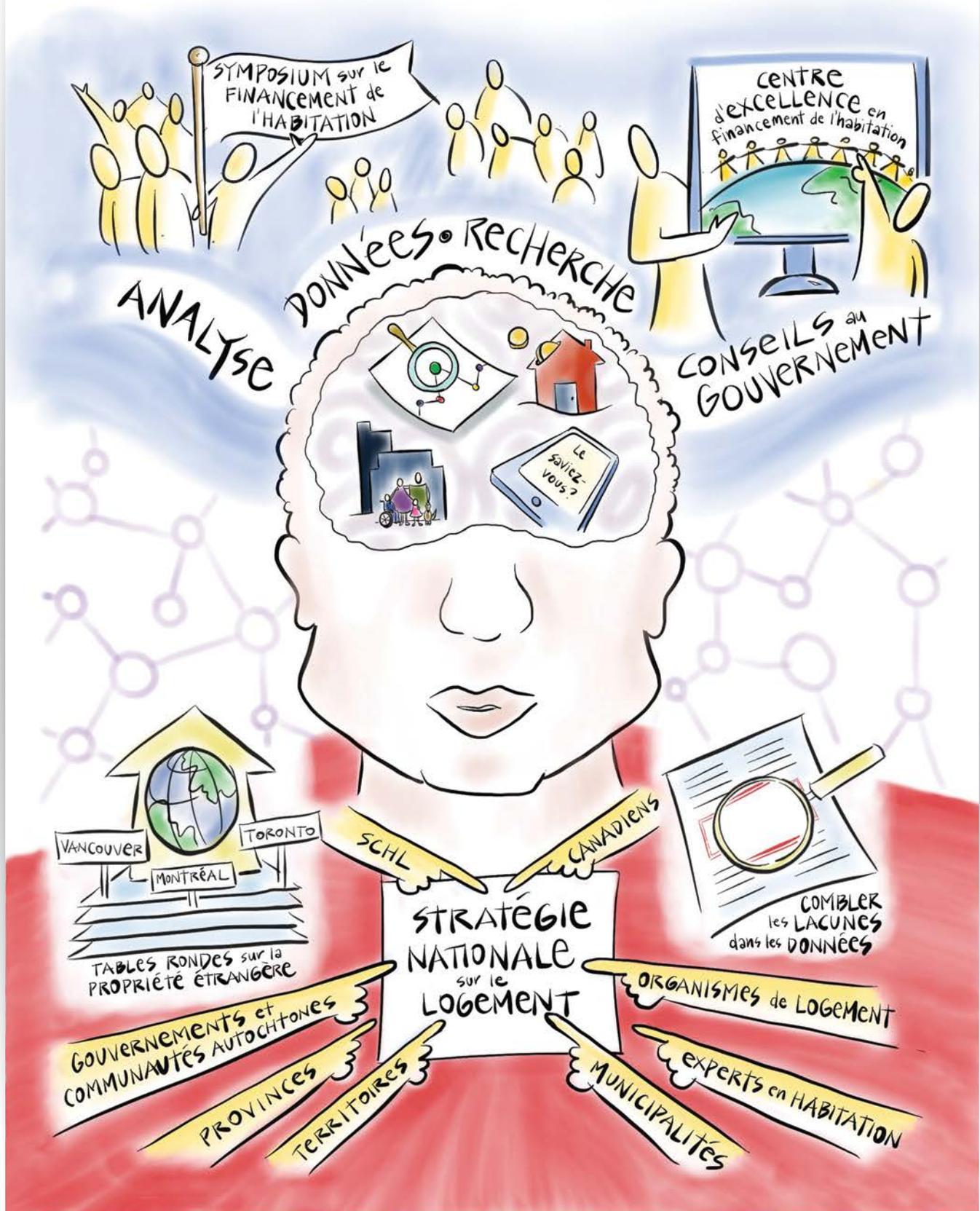
Nous sommes déterminés à investir dans notre main-d'œuvre et à concentrer nos efforts sur les objectifs suivants afin de continuer d'outiller nos employés et de renforcer notre culture axée sur le rendement en 2017 :

- Mobiliser, responsabiliser et inspirer les employés pour leur permettre d'innover, en favorisant une culture qui soutient l'innovation au moyen d'un cadre d'innovation.
- Recruter, embaucher et maintenir en poste un effectif diversifié et talentueux, en utilisant les moyens suivants :
  - continuer d'élargir nos horizons pour découvrir, attirer et embaucher des talents diversifiés;
  - élaborer un cadre de recrutement des talents capable de répondre à nos besoins en constante évolution;
  - offrir une rémunération concurrentielle par rapport au marché.
- Soutenir les employés dans leurs efforts de perfectionnement et de développement du leadership, et affecter les talents de manière à satisfaire les besoins de la Société en mettant en place une architecture de carrière pour appuyer la gestion du rendement, le perfectionnement professionnel et la planification de la relève.
- Renforcer les capacités de base en gestion des risques et instaurer une culture omniprésente axée sur la sensibilisation aux risques et sur leur gestion, en utilisant les moyens suivants :
  - continuer le travail de base pour établir les principales responsabilités, y compris une nouvelle orientation vers l'analyse indépendante;
  - concevoir et instaurer notre culture du risque souhaitée ou « cible »;
  - accroître la sensibilisation aux risques dans toute la Société par la gestion continue des risques.

Notre transformation numérique s'échelonnera sur plusieurs années et procurera de meilleurs outils aux Canadiens, à nos secteurs d'activité et à nos partenaires. En 2017, nous travaillerons avec Accenture pour obtenir les résultats suivants :

- Continuer de transformer la SCHL en une organisation numérique à la fine pointe de la technologie, en utilisant les moyens suivants :
  - augmenter le caractère intuitif de nos données et leur accessibilité aux Canadiens;
  - conclure de nouveaux partenariats en technologie à l'intérieur des administrations publiques et au-delà;
  - aider nos employés à travailler de façon plus rapide et intelligente grâce aux données et à la mobilité;
  - introduire des façons novatrices de travailler grâce à la technologie.
- Terminer 16 projets entrepris à la fin de 2016.
- Réaliser plus de 35 projets qui sont inclus dans notre programme de transformation sur trois ans, notamment définir la portée et réaliser le déploiement d'un système de gestion des relations avec les clients (CRM) et d'un système d'analyse de veille stratégique.

# Analyse de marché et recherche



## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La SCHL, conseiller de confiance du gouvernement sur les politiques liées au logement, participe aux initiatives gouvernementales. Nous avons par exemple dirigé les consultations sur la Stratégie nationale sur le logement en 2016. Nos activités d'analyse de marché et de recherche favorisent la compréhension de la dynamique du marché de l'habitation et contribuent à la stabilité financière. Nous appuyons la prise de décision éclairée par les responsables des politiques sur le logement et le gouvernement grâce à la production, à l'interprétation et à la diffusion de données et d'information sur le logement. Nous réalisons des enquêtes pertinentes et opportunes aux échelles locale, provinciale et nationale, nous étudions des données, nous effectuons des analyses fondées sur des scénarios, et nous menons des recherches et des analyses stratégiques sur divers sujets afin d'assurer le bon fonctionnement du système de logement et d'accroître le choix et l'abordabilité en matière d'habitation.

Nous produisons de l'information et des analyses opportunes qui soutiennent nos activités et nos orientations et comblent d'importantes lacunes dans les données sur le logement qui ne seraient pas comblées autrement. Nous travaillons avec nos partenaires de l'extérieur, dont les provinces, les territoires et les intervenants du secteur de l'habitation, pour mettre en commun de l'information et étudier les enjeux de différents points de vue. Ces efforts favorisent la compréhension des défis actuels et futurs en matière d'habitation au Canada, soutiennent l'élaboration et l'adoption de solutions novatrices et orientent l'établissement de politiques sur le logement.

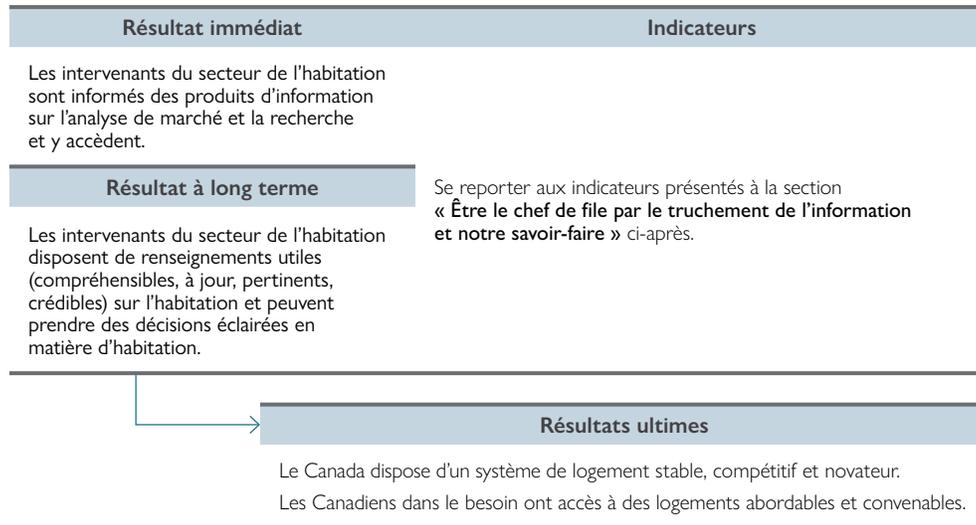
## RISQUES DÉCOULANT DES ACTIVITÉS D'ANALYSE DE MARCHÉ ET DE RECHERCHE

### Risque d'atteinte à la réputation

Afin de répondre aux besoins des clients, nous devons fournir des renseignements et des conseils pertinents, exacts et actuels. Un large éventail de modes et de plateformes sont utilisés pour communiquer l'information issue de nos activités d'analyse de marché et de recherche. L'équipe des communications et du marketing, notamment les responsables des relations avec les intervenants et avec les médias, assure la promotion du rôle de la SCHL dans la création de savoir et la diffusion des connaissances. Les clients internes et externes sont consultés pour que nos priorités tiennent compte des lacunes dans les données et des besoins en matière de politiques et de recherche. De plus, des sondages sont réalisés pour déterminer l'utilité de nos produits d'information.

## RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats immédiats et à long terme suivants, ainsi que les indicateurs correspondants, sont utilisés pour la période de planification de 2016 à 2020.



## ANALYSE DU RENDEMENT EN FONCTION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



### Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire

**UTILISATION DU BUDGET DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS** au titre des activités de recherche et de transfert des connaissances pour 2016-2017 (atteinte de la cible au 31 décembre 2016 – 70 %)<sup>1</sup>

Plan 100 %  
Réal 72 %



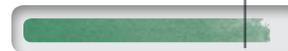
**PROJETS DE POLITIQUES ET DE RECHERCHE EN VOIE** d'atteindre les principaux jalons

Plan 85 %  
Réal 93 %



**UTILITÉ GLOBALE** de l'information issue des activités d'analyse de marché et de recherche<sup>2</sup>

Plan 85 %  
Réal 94 %



<sup>1</sup> Les chiffres du Plan sont établis en fonction de l'exercice financier – 100 % au 31 mars 2017.

<sup>2</sup> Enquête sur l'utilité de l'information issue des activités d'analyse de marché et de recherche – les caractéristiques liées à l'utilité globale sont les suivantes : information crédible, facile à comprendre, pertinente, utile, actuelle / à jour et complète.

Pour remplir nos objectifs, nous devons utiliser la totalité de notre budget de subventions et contributions au titre des activités de recherche et de transfert des connaissances, tout en nous assurant que nos projets sont terminés dans les délais prévus et que l'information issue des activités d'analyse de marché et de recherche est utile pour les publics cibles.

En 2016, nos activités d'analyse de marché et de recherche nous ont permis d'approfondir notre compréhension des besoins de logement des Canadiens. Nos recherches et analyses de données fondées sur le Recensement de 2011 et l'Enquête nationale auprès des ménages nous ont renseignés sur les ménages qui ont des besoins impérieux en matière de logement et qui dépensent au moins 50 % de leur revenu pour se loger, sur les conditions de logement dans les réserves et hors des réserves, sur le marché locatif secondaire et sur le logement des aînés. Nous avons fait des recherches par exemple sur l'effet des logements abordables sur le bien-être des ménages, sur les besoins de logement des aînés et sur les intentions des aînés en matière de logement à mesure qu'ils vieillissent. Nous avons aussi publié les résultats de nos recherches sur des ensembles de logements collectifs abordables, éconergétiques et novateurs afin de mieux faire connaître et adopter les pratiques exemplaires et les technologies novatrices.

Nous avons continué de travailler avec les organismes de logement territoriaux et d'autres experts dans la recherche sur l'efficacité éconergétique et l'adaptation des logements à la culture des habitants du Nord. De concert avec Savoir polaire Canada, nous avons tenu un atelier sur le logement et les infrastructures dans le Nord, les 25 et 26 février 2016, afin de discuter des défis et des solutions susceptibles d'améliorer les conditions de logement dans les régions nordiques.

Nous nous efforçons d'améliorer les résultats en matière de logement en misant sur des analyses de données et des connaissances pertinentes et opportunes. En 2016, nos activités d'analyse de marché et de recherche ont permis d'atteindre cet objectif en soutenant l'élaboration de la Stratégie nationale sur le logement du Canada. Nous avons lancé la campagne dans les médias sociaux et le site Web « Parlons logement » pour permettre à tous les Canadiens d'exprimer leurs points de vue et leurs idées sur la Stratégie nationale sur le logement. Nous avons aussi compilé et résumé les résultats des consultations sur la SNL dans le rapport intitulé *Ce que nous avons entendu*, qui a été rendu public par le ministre Duclos le 22 novembre 2016, Journée nationale de l'habitation au Canada.

En octobre, nous avons tenu le premier Symposium sur le financement de l'habitation, un nouvel événement international annuel. Nous avons aussi lancé le Centre d'excellence en financement de l'habitation – un forum virtuel où les experts internationaux des milieux de la fonction publique, des universités et de la recherche peuvent échanger de l'information, des idées et des connaissances sur les enjeux actuels du financement de l'habitation. Enfin, nous avons tenu des tables rondes sur la propriété étrangère à Vancouver, à Toronto et à Montréal pour discuter de l'effet de la propriété étrangère sur les prix des logements au Canada.

## PLEINS FEUX SUR L'INNOVATION

Le Symposium international sur le financement de l'habitation et le Centre d'excellence en financement de l'habitation ont rassemblé des experts mondiaux des enjeux émergents dans ce domaine. L'établissement d'un dialogue ouvert avec des leaders d'opinion canadiens et étrangers contribuera à ce que la SCHL puisse continuer à jouer un rôle stratégique au sein d'un système de financement de l'habitation novateur de classe mondiale, qui permet d'obtenir les meilleurs résultats en matière d'habitation pour les Canadiens.



## Activités de base

### Résultats financiers

(En millions)	2016	2015
Recouvrement des coûts auprès de l'Aide au logement	56	44
Recouvrement des coûts auprès de l'Assurance prêt hypothécaire	17	15
<b>Total des produits</b>	<b>73</b>	<b>59</b>
Analyse de marché	41	39
Recherche	32	20
<b>Total des charges</b>	<b>73</b>	<b>59</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les coûts liés aux activités d'analyse de marché et de recherche sont recouverts auprès du secteur de l'Aide au logement, au moyen des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement et aux programmes d'octroi de prêt, et dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire.

## PERSPECTIVES

Nos priorités ont été établies de façon à répondre à la demande d'innover davantage, d'élaborer des politiques prospectives éclairées et de communiquer des données, des analyses et des conseils sur le logement. En 2017 :

- Nous appuierons l'élaboration et la mise en œuvre de la SNL, ce qui comprend le repositionnement du plan de recherche pour soutenir la conception et la mise en œuvre des initiatives dans le cadre de la SNL.
- Nous amorcerons le travail visant à améliorer la collecte et l'analyse de données, à planifier et à élargir les recherches sur le logement en collaboration avec des partenaires, ainsi qu'à concevoir des démonstrations pour mettre à l'essai, valider et communiquer de nouvelles solutions visant à répondre aux difficultés associées au logement abordable qui touchent concrètement des ensembles d'habitation.
- Nous établirons un milieu de travail axé sur la collaboration qui s'appuie sur le savoir-faire de spécialistes de l'extérieur, tant du Canada que de l'étranger, et favorise l'élaboration d'idées nouvelles et novatrices qui nous permettront de devenir une des sources principales en ce qui a trait à l'analyse de marché, aux politiques et à la recherche. Nous travaillerons avec les participants du secteur du logement et des milieux de l'administration publique et des universités pour échanger des connaissances, générer de nouvelles idées et mobiliser nos ressources collectives pour atteindre des objectifs communs.
- Nous continuerons d'examiner les causes de la hausse des prix des logements dans plusieurs marchés canadiens.
- Nous tiendrons le Symposium sur le financement de l'habitation, les 10 et 11 octobre 2017.
- Nous revitaliserons le Comité national de recherche sur le logement (CNRL) pour soutenir le travail de collaboration en recherche et diffusion de l'information dans le domaine en vue d'accroître la sensibilisation et l'adoption de pratiques novatrices et pour veiller à l'harmonisation stratégique des efforts liés à la recherche sur le logement.

- Nous entretiendrons un climat d'innovation à la SCHL et dans l'ensemble du système de logement afin d'améliorer les résultats en matière d'habitation pour les Canadiens, en nous appuyant sur les données et les résultats d'analyse les plus fiables et les plus à jour qui soient.
- Nous fournirons des conseils stratégiques exceptionnels, axés sur l'innovation et la prise de risques appropriés en vue d'atteindre les résultats ciblés.
- Nous accroîtrons l'accès à des informations et des données fiables sur le logement et proposerons des solutions en matière de données ouvertes en élargissant notre gamme d'outils d'analyse des données sur le logement, de publications et d'autres moyens de communication à l'intention de publics internes et externes.

# Aide au logement



## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Nous versons des fonds fédéraux à l'appui des programmes de logement destinés aux Canadiens dans le besoin, notamment dans les réserves. Nos activités comprennent également des programmes d'octroi de prêts pour le logement social. Le résultat ultime de nos activités est que les Canadiens dans le besoin aient accès à des logements abordables et convenables.

### Programmes d'octroi de prêts

Nous octroyons des prêts à des organismes de parrainage de logements sociaux, à des Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités et nous offrons également des prêts de soutien au secteur du logement non subventionné. Comme nous sommes en mesure de financer ces prêts grâce au Programme d'emprunt des sociétés d'État, nous pouvons offrir des prêts à des taux inférieurs à ceux du marché. Toutes nos activités d'octroi de prêts sont exercées selon le seuil d'équilibre à long terme, ce qui permet de réduire les coûts de fonctionnement des ensembles et, par conséquent, les subventions directes pour le logement social.

### Programmes de logement

Nous recevons des crédits parlementaires pour financer nos programmes de logement. Les programmes de logement visent le seuil d'équilibre puisque, chaque année, le total des crédits parlementaires est égal aux dépenses. La majeure partie du financement versé au titre de ces programmes sert à soutenir des ménages à faible revenu habitant des logements sociaux à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves. Des fonds sont également consacrés aux programmes de logement dans les réserves et à d'autres services liés au logement.

Nous gérons également les actifs transférés du Fonds fédéral de stabilisation des coopératives d'habitation (Fonds de stabilisation) depuis la résiliation de l'acte de fiducie du Fonds en avril 2010. Le Fonds de stabilisation a été constitué dans le cadre du Programme fédéral des coopératives d'habitation pour venir en aide aux coopératives d'habitation qui ont fait l'objet d'un engagement au titre de ce programme et qui éprouvent des difficultés financières. Les actifs transférés du Fonds de stabilisation peuvent servir à soutenir les coopératives en difficulté qui ont un prêt hypothécaire indexé (PHI). Les créances hypothécaires transférées administrées ont augmenté pendant l'exercice, passant de 43,1 à 44,1 millions de dollars à la clôture. Les autres actifs du Fonds de stabilisation transférés à la SCHL, et pouvant servir à aider les coopératives aux prises avec des difficultés financières qui bénéficient d'un PHI, s'élevaient à 20,2 millions de dollars à la clôture de l'exercice, dont 2,4 millions en fonds affectés destinés à des engagements de prêts approuvés, mais qui n'ont pas encore été versés.

## RISQUES DÉCOULANT DES ACTIVITÉS D'AIDE AU LOGEMENT

### Risque d'atteinte à la réputation

En raison des variations de la conjoncture économique, le rôle de la SCHL et du gouvernement dans le logement social et le marché de l'habitation est surveillé de plus près, tout comme l'efficacité des politiques en vigueur. Nous mettons en œuvre un certain nombre de stratégies et de méthodes proactives afin de mobiliser ou d'informer les intervenants, ce qui signifie en outre conseiller le gouvernement quant aux options en matière de logement social.

## Risque de crédit

En vertu de la LNH, nous détenons et octroyons des prêts aux organismes de parrainage de logements sociaux, aux Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour les logements subventionnés par le gouvernement fédéral. Au 31 décembre 2016, la juste valeur estimée des prêts liés aux programmes d'octroi de prêts s'établissait à 9,1 milliards de dollars, et le solde des prêts en cours de remboursement, à 8,0 milliards.

Le risque de crédit lié au portefeuille des programmes d'octroi de prêts découle de la possibilité de subir une perte par suite de l'incapacité d'une contrepartie à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Les pertes liées aux défauts de paiement peuvent être recouvrées en grande partie auprès de divers ordres de gouvernement.

Dans le cadre de notre processus de gestion du risque de crédit, nous examinons régulièrement les rapports annuels des ensembles, y compris les états financiers audités soumis par les organismes de parrainage des logements sociaux. Ces rapports nous permettent de déceler les problèmes potentiels et d'intervenir, au besoin, si un ensemble est aux prises avec des difficultés financières. Les sauvetages et les restructurations, qui peuvent nécessiter une aide ou un financement additionnel, sont entrepris au cas par cas.

En ce qui concerne nos programmes d'octroi de prêts, le capital et les intérêts courus seront recouverts intégralement pour la majeure partie des prêts. Au 31 décembre 2016, nous étions certains de recouvrer entièrement le capital et les intérêts courus de 77 % de nos prêts (77 % en 2015). Les autres prêts, qui constituent 23 % du total (consentis principalement aux termes du Programme de prêts pour les infrastructures municipales), sont évalués de manière périodique pour déterminer si une provision pour pertes est nécessaire. À la clôture de l'exercice 2016, un prêt douteux avait été relevé et une provision de 23 millions de dollars avait été comptabilisée (23 millions en 2015).

## Risque de marché

Tout remboursement anticipé, y compris la restructuration de prêts hypothécaires fermés, risque d'entraîner des pertes pour la SCHL. Pour atténuer le risque de remboursement anticipé, nous veillons à l'application des modalités de nos prêts, y compris les dispositions relatives au remboursement anticipé.

Nous sommes exposés au risque de taux d'intérêt quand les paiements de capital et d'intérêts sur les actifs et passifs sont assortis de dates d'échéance ou de paiement différentes. La gravité du risque dépend de l'ampleur et de la tendance de l'évolution des taux d'intérêt, ainsi que de la taille des positions non concordantes. Nos politiques de gestion des risques indiquent que le risque maximal pour la marge de financement découlant des fluctuations des taux d'intérêt, selon un niveau de confiance de 95 %, est limité à 1,5 million de dollars sur une période de 12 mois. Au 31 décembre 2016, la sensibilité des produits d'intérêts nets aux fluctuations des taux d'intérêt était de 1,4 million de dollars.

Les taux d'intérêt des prêts directs sont ajustés en fonction des coûts d'exploitation, des écarts, des coûts de financement et des coûts de couverture connexes. Un examen des coûts du Programme de prêt direct est mené périodiquement afin de déterminer si les taux d'intérêt imposés aux emprunteurs suffisent à couvrir nos coûts d'administration du programme.

## RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats immédiats et à long terme suivants, ainsi que les indicateurs correspondants, sont utilisés pour la période de planification de 2016 à 2020.

Résultat immédiat	Indicateurs	
Les investissements fédéraux et les autres activités de la SCHL contribuent à donner accès à des logements abordables, convenables et adéquats, notamment dans les réserves.	Se reporter aux indicateurs présentés aux sections « <b>Aligner les risques sur le mandat</b> » et « <b>Activités de base</b> » ci-après.	
Résultat à long terme	Indicateur	
Le pourcentage de besoins en matière de logement hors des réserves et le pourcentage de ménages vivant dans un logement inférieur aux normes dans les réserves n'augmentent pas.		
	Fréquence des besoins impérieux d'après le Recensement (2006) et l'Enquête nationale auprès des ménages (2011)	2006 12,7 %
<b>Résultat ultime</b>		
Les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables et convenables.		

## ANALYSE DU RENDEMENT EN FONCTION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



### Aligner les risques sur le mandat

#### RÉDUCTION DU NOMBRE D'ENSEMBLES À RISQUE ÉLEVÉ parmi le parc géré par la SCHL



Nous avons dépassé la cible de réduction du risque fixée à 2 %, pour atteindre une réduction nette de 3 %.

La gestion d'importantes ressources publiques destinées aux programmes de logement est placée sous la responsabilité de la SCHL. Nous sommes déterminés à maximiser l'efficacité de ces investissements fédéraux en nous assurant d'utiliser tous les fonds fédéraux disponibles.

En 2016, nous avons créé et mis en place des solutions de logement abordable pour améliorer les résultats en entreprenant des initiatives visant à démontrer clairement les effets des investissements fédéraux de même que l'importance du logement abordable. D'autres modèles ont été examinés pour l'application et l'administration de nos programmes de logement.

Nous avons amélioré le rendement du parc de logements sociaux existants pour les communautés et les organismes des Premières Nations en examinant la possibilité de segmenter l'application des programmes et la formation sur le développement du potentiel et des compétences au moyen de plans d'action sur mesure permettant de cibler les ressources en fonction des besoins particuliers. Nous avons également élaboré et mis en place un cadre de diffusion d'informations afin d'aider les fournisseurs de logements sociaux à mieux gérer leurs actifs existants et à planifier en vue de l'expiration de leur accord d'exploitation.

## Gestion du capital

Notre gestion du capital tient compte du risque que présente, pour notre portefeuille de prêts, une baisse de nos activités qui nuirait à notre capacité de toujours appliquer nos programmes selon le seuil d'équilibre. Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir. Voir la note 10 complémentaire aux états financiers consolidés, « Gestion du capital », pour obtenir des informations complètes.



## Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire

Nous avons lancé le Fonds pour l'innovation le 30 septembre 2016 dans le but d'examiner des méthodes de financement et de fonctionnement qui pourraient réduire la dépendance aux subventions gouvernementales pour le logement locatif abordable. Plus de 50 soumissions ont été reçues et examinées par le comité d'examen de la SCHL et le Comité i3 et trois propositions ont par la suite été recommandées.

*L'Observateur du logement en ligne* de la SCHL, une ressource permettant de communiquer les résultats sur le logement dans les domaines de la recherche, de l'analyse et des politiques, présente de l'information sur les conditions, les tendances et les données en matière de logement. En 2016, les abonnements à *L'Observateur en ligne* ont grimpé de plus de 150 % par rapport à 2015. Les lecteurs ont attribué une note de 94 % à propos de l'utilité globale du site en tant qu'outil permettant d'accroître ses connaissances sur le logement au Canada.

### PLEINS FEUX SUR L'INNOVATION

Le Fonds pour l'innovation soutiendra les approches qui mettent au point des modèles originaux et novateurs en matière de logement locatif abordable et qui ont connu du succès dans d'autres marchés, mais qui n'ont pas été adoptées à grande échelle.



## Activités de base

### DÉPENSES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT dans le cadre de l'Aide au logement pour 2016-2017<sup>1</sup>

Plan 1 821 M\$  
Réal 1 436 M\$

### NOMBRE DE LOGEMENTS ABORDABLES DONT LA PRODUCTION A ÉTÉ FACILITÉE par le Centre du logement abordable de la SCHL

Plan 3 225  
Réal 4 687

### NOUVEAUX LOGEMENTS FAISANT L'OBJET D'UN ENGAGEMENT dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif dans les réserves en 2016-2017<sup>1</sup>

Plan 702  
Réal 433

### Nombre estimatif de MÉNAGES AIDÉS par les ententes à long terme sur le logement social

Plan 521 500  
Réal 536 100

### PRÊTS DIRECTS – renouvellements subséquents

Plan 811 M\$  
Réal 803 M\$

<sup>1</sup> Les indicateurs de rendement dans le Plan sont établis pour l'exercice du gouvernement (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars). Les résultats réels sont présentés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 décembre 2016.

Nos activités de base comportaient des cibles pour l'année civile et pour l'exercice financier. Les dépenses des programmes de logement et les nouveaux logements faisant l'objet d'un engagement dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif dans les réserves sont mesurés en fonction de l'exercice financier et sont sur la bonne voie par rapport à la cible du Plan pour 2016-2017.

En 2016, notre Centre du logement abordable a facilité la création de 4 687 logements abordables. Le Centre appuie les premières étapes des projets en fournissant des renseignements et des conseils, ainsi que du financement pour les coûts initiaux. La production de quelque 77 600 logements a ainsi été facilitée depuis la création du Centre.

Grâce au Programme de logement sans but lucratif dans les réserves, nous soutenons la construction, l'achat et la remise en état de logements locatifs dans les réserves. Nous y avons engagé des fonds pour la production de 433 logements offerts en location dans le cadre de nos activités liées au logement social depuis le début de l'exercice 2016-2017 (sur la bonne voie par rapport à la cible du Plan établie à 702 logements) et avons continué de subventionner 25 600 logements existants rendus accessibles dans le cadre de nos activités liées au logement social dans les réserves en 2016.

Nous avons fourni des fonds fédéraux pour soutenir 536 100 ménages habitant des logements sociaux, notamment dans les réserves.

## Résultats financiers

(En millions)	2016	2015
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	2 153	2 049
Produits d'intérêts nets	13	9
Autres produits <sup>1</sup>	(22)	36
<b>Total des produits</b>	<b>2 144</b>	<b>2 094</b>
Dépenses des programmes de logement	2 153	2 049
Charges opérationnelles	17	18
<b>Total des charges</b>	<b>2 170</b>	<b>2 067</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(26)</b>	<b>27</b>
Impôt sur le résultat	(12)	2
<b>Résultat net</b>	<b>(14)</b>	<b>25</b>

<sup>1</sup> Les autres produits comprennent les gains (pertes) nets réalisés, les gains nets latents et les autres produits.

Les crédits parlementaires affectés aux dépenses des programmes de logement ont augmenté de 104 millions de dollars (5,1 %), essentiellement en raison d'une hausse des dépenses liées aux initiatives prévues dans le budget de 2016 et des assouplissements des modalités de remboursement anticipé annoncés dans le budget de 2015.

Les autres produits ont diminué de 58 millions de dollars (161,1 %), en raison principalement de la réalisation d'une perte de 51 millions découlant de la variation des flux de trésorerie estimés sur les emprunts inclus dans les autres passifs financiers résultant des remboursements anticipés de capital prévus en 2017. Bien que cela ait pour effet de réduire le risque de portefeuille et d'amenuiser les écarts entre les produits et les charges d'intérêts à l'avenir, cette décision a entraîné l'inscription anticipée d'une perte en 2016 qui aurait autrement été répartie sur de nombreux exercices à venir.

Le total des charges a augmenté de 103 millions de dollars (5,0 %), ce qui s'explique essentiellement par la hausse de 104 millions de dollars (5,1 %) des dépenses des programmes de logement, tel qu'il est indiqué à la section traitant du total des produits.

Le résultat net a reculé de 39 millions de dollars (156,0 %) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des autres produits.

## Présentation de l'information sur l'utilisation des crédits

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les crédits autorisés par le Parlement et qui sont accordés à la SCHL pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant total que nous comptabilisons dans nos états financiers consolidés.

<i>Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Montants autorisés en 2015-2016 (2014-2015)		
Budget principal des dépenses	2 026	2 097
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2015 (2014)	(1 419)	(1 423)
Moins les crédits inutilisés pour 2015-2016 (2014-2015)	(17)	(44)
<b>Tranches de 2015-2016 (2014-2015) comptabilisées en 2016 (2015)</b>	<b>590</b>	<b>630</b>
Montants autorisés en 2016-2017 (2015-2016)		
Budget principal des dépenses	2 028	2 026
Budget supplémentaire des dépenses A <sup>1,2</sup>	1 070	-
Budget supplémentaire des dépenses B <sup>1,2</sup>	78	-
<b>Total des crédits de l'exercice</b>	<b>3 176</b>	<b>2 026</b>
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2017 (2016)	(1 565)	(590)
Crédits inutilisés prévus pour 2016-2017 <sup>3</sup> (réellement inutilisés en 2015-2016)	(48)	(17)
<b>Tranche de 2016-2017 (2015-2016) comptabilisée en 2016 (2015)</b>	<b>1 563</b>	<b>1 419</b>
<b>Total des crédits comptabilisés – douze mois clos les 31 décembre</b>	<b>2 153</b>	<b>2 049</b>

<sup>1</sup> Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent aux crédits additionnels votés par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

<sup>2</sup> Le budget de 2016 consacrait du financement au logement abordable et à des projets d'infrastructure sociale, tandis que le budget de 2015 affectait des fonds aux assouplissements des modalités de remboursement anticipé. Les données comprennent la tranche de 2016-2017 de ces fonds supplémentaires.

<sup>3</sup> Les crédits inutilisés prévus de 48 millions de dollars pour l'exercice 2016-2017 comprennent une affectation bloquée de 35 millions pour tenir compte du transfert, de la SCHL à Affaires autochtones et du Nord Canada, de la mise en œuvre des fonds pour le logement des Inuits. Compte tenu de cette affectation bloquée, les crédits inutilisés prévus de la SCHL se chiffrent à 13 millions de dollars.

## PERSPECTIVES

Nous continuerons d'aider les Canadiens dans le besoin à accéder à des logements abordables et convenables, en trouvant des façons nouvelles et souples de maximiser l'impact de nos ressources et en veillant à la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement, en application des mesures du budget de 2017. Ce financement considérable confirme à quel point le logement est à la base des possibilités sociales et économiques qui sont synonymes d'une vie meilleure pour les Canadiens. Le budget de 2017 propose de nouveaux investissements de plus de 11,2 milliards de dollars sur 11 ans pour réduire les besoins impérieux en matière de logement et façonner la vision à long terme du Canada pour sa Stratégie nationale sur le logement. La SCHL se verra confier la responsabilité d'affecter directement une tranche de 9,1 milliards de dollars de cet important investissement, qui comprend :

- 5 milliards de dollars pour la création d'un Fonds national pour le logement qui permettra de résoudre des problèmes cruciaux en matière de logement et de soutenir en priorité les citoyens vulnérables. Ce Fonds financera le renouvellement du secteur du logement social, l'utilisation d'approches novatrices pour la création de logements abordables et un fonds de co-investissement visant à promouvoir les partenariats là où le logement peut contribuer à l'atteinte d'objectifs sociaux complémentaires. Il servira également à l'octroi de prêts directs, ce qui amplifiera l'effet des investissements;
- 3,2 milliards de dollars de fonds fédéraux pour renouveler le partenariat fédéral-provincial-territorial en matière de logement et soutenir les priorités communes liées au logement abordable. Il est attendu que les provinces et les territoires verseront une contribution équivalente;
- 2,1 milliards de dollars consacrés à la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance pour réduire l'itinérance chronique et épisodique, sous la direction d'Emploi et Développement social Canada;
- 300 millions de dollars destinés au logement dans le Nord, pour soutenir les efforts territoriaux visant à améliorer les conditions de logement;
- 241 millions de dollars pour élargir la recherche sur le logement et améliorer la collecte et l'analyse de données;
- 225 millions de dollars pour créer un fonds pour le logement des Autochtones hors réserves afin de répondre aux besoins urgents en ce qui a trait aux réparations et à l'abordabilité et de favoriser la construction de logements;
- 202 millions de dollars pour céder des terres et des bâtiments fédéraux excédentaires, à coût faible ou nul, aux fournisseurs de logements pour la production de logements abordables.

Nous collaborerons avec nos partenaires afin de continuer à mettre en œuvre les mesures du budget de 2016 visant à investir dans le logement, en plus des structures de financement et des programmes déjà en place.

- Le budget de 2016 comprenait des investissements importants dans le logement abordable. L'initiative Financement de la construction de logements locatifs permettra d'offrir jusqu'à 2,5 milliards de dollars en prêts à faible coût aux municipalités et aux promoteurs pendant les premières étapes de réalisation, qui sont les plus risquées. Des précisions concernant cette nouvelle initiative et la date de sa mise en œuvre seront annoncées au deuxième trimestre de 2017.

# Assurance prêt hypothécaire



## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Nous contribuons à la stabilité, à la compétitivité et à l'efficacité du système de financement de l'habitation grâce à nos activités d'assurance prêt hypothécaire qui nous permettent de faciliter l'accès des Canadiens à un éventail d'options de logement. Conformément à notre mandat, nous offrons de l'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité (P.-O., à l'unité), de l'assurance de portefeuille et de l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels partout au Canada. Nous appliquons ces programmes dans un contexte commercial en tenant dûment compte des risques de perte et sans apport de fonds de la part du gouvernement. Les produits tirés des primes, des droits et des placements servent à couvrir l'ensemble des charges, y compris les pertes sur règlements, et l'on s'attend à ce que nous générions un rendement raisonnable au profit du gouvernement.

### Nos produits

- **Assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité** – Assurance protégeant le prêteur contre un défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt garanti par une propriété résidentielle comptant un à quatre logements :
  - Prêts à rapport prêt-valeur élevé – L'emprunteur verse une mise de fonds de moins de 20 % à l'initiation. En vertu de la loi, les prêteurs assujettis à la réglementation fédérale et la plupart des prêteurs assujettis à une réglementation provinciale doivent faire assurer ces prêts hypothécaires.
  - Prêts à faible rapport prêt-valeur – L'emprunteur verse une mise de fonds de 20 % ou plus à l'initiation.
- **Assurance de portefeuille** – Assurance discrétionnaire contractée principalement à des fins de financement qui protège contre un défaut des emprunteurs et qui vise des blocs de prêts à faible rapport prêt-valeur en cours de remboursement, garantis par des propriétés résidentielles comptant un à quatre logements.
- **Assurance pour immeubles collectifs résidentiels** – Assurance fournie sur le marché exclusivement par la SCHL et qui protège le prêteur contre un défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt hypothécaire consenti pour la construction, l'achat ou le refinancement d'un immeuble collectif résidentiel comptant cinq logements ou plus. Il peut s'agir d'immeubles locatifs, d'établissements de soins autorisés, de résidences pour personnes âgées, d'ensembles de logements abordables ou de logements pour étudiants.

## RISQUES DÉCOULANT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Le principal risque de perte financière découlant des activités d'assurance prêt hypothécaire correspond à l'écart entre, d'une part, les règlements futurs liés aux prêts assurés et, d'autre part, les primes et droits perçus et les produits de placements acquis. Nous gérons ce risque grâce à des pratiques de souscription prudentes, à l'assurance de la qualité des prêteurs, à un bon cadre de gestion du capital, à un cadre de simulation de crise et à la tarification des produits. Les principaux risques découlant de ces activités sont décrits ci-après.

### Risque stratégique

Notre part de marché, qui est directement tributaire du marché canadien de l'habitation, est influencée par un certain nombre de facteurs, notamment les tendances en matière de taux d'intérêt, l'inflation des prix des logements, le taux de chômage, la réglementation gouvernementale et la concurrence sur le marché canadien du financement de l'habitation. Tout changement touchant le contexte commercial, y compris les mesures prises par nos concurrents et nos clients, pourrait avoir une incidence sur notre part de marché.

## Risque d'assurance

Dans le cadre de nos contrats d'assurance prêt hypothécaire, nous couvrons le risque de perte des prêteurs à la suite des défauts de paiement des emprunteurs, ce qui nous expose à l'incertitude liée au moment, à la fréquence et à l'importance des règlements futurs. Nous évaluons le risque d'assurance pour différents types de propriétés résidentielles au moyen de notre système automatisé exclusif d'évaluation du risque et d'approbation des demandes d'assurance prêt hypothécaire ou encore d'un processus rigoureux de souscription.

## Risque de crédit

Dans le contexte du portefeuille de placements de nos activités d'assurance prêt hypothécaire, le risque de crédit fait référence au risque de perte découlant de l'incapacité éventuelle d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles. Nous utilisons le portefeuille de placements pour couvrir nos obligations découlant de l'assurance prêt hypothécaire consentie aux prêteurs.

Le risque de crédit comprend le risque de défaut, le risque de non-règlement et le risque d'abaissement de la note. Il englobe autant la probabilité de perte que l'ampleur probable de celle-ci, déduction faite des recouvrements et des cautionnements, sur la période pertinente. Notre risque de crédit provient de diverses sources, tant directes (activités de placement et de couverture) qu'indirectes. Nous mettons en œuvre divers moyens pour atténuer le risque de crédit, notamment des notations minimales, des limites s'appliquant aux émetteurs et aux groupes, des limites de diversification, des restrictions de durée et des sûretés.

## Risque de marché

Les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et aux cours des actions découlent de la non-concordance des actifs et des passifs de l'assurance prêt hypothécaire inhérente à l'échelonnement des flux de trésorerie associés. Nous gérons le risque de marché au moyen de notre processus de répartition de l'actif, qui prend en considération l'ensemble du risque et du rendement dans la sélection d'une répartition stratégique de l'actif, d'indices de référence et de seuils de tolérance et de contrôles des risques.

### RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats immédiats et à long terme suivants, ainsi que les indicateurs correspondants, sont utilisés pour la période de planification de 2016 à 2020.

Résultats immédiats	Indicateurs
Les prêteurs sont protégés contre les pertes découlant du défaut des emprunteurs et sont ainsi en mesure de consentir du crédit hypothécaire à des taux d'intérêt concurrentiels.	Les emprunteurs admissibles peuvent acheter une habitation en versant une mise de fonds inférieure à 20 % et obtenir des taux d'intérêt comparables à ceux qui versent une mise de fonds de 20 % ou plus.
Garantir aux Canadiens de partout au pays l'accès à des options raisonnables de financement de l'habitation.	Mesuré directement par le nombre de prêts assurés qui visent de grands immeubles locatifs (plus de quatre logements), notamment les établissements de soins autorisés et les résidences pour personnes âgées, et par le nombre de prêts pour propriétaires-occupants assurés qui sont consentis dans des collectivités rurales ou de petite taille. En 2016, ces marchés représentaient 49,7 % du volume total d'assurance de la SCHL, à l'exclusion de l'assurance de portefeuille.
Résultat à long terme	Indicateur
Permettre aux Canadiens d'obtenir plus facilement le financement nécessaire qui leur permet d'avoir accès à divers types d'habitations répondant à leurs besoins.	Selon le Recensement et l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, 69 % des ménages canadiens sont propriétaires de leur logement.
<b>Résultat ultime</b>	
Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur.	

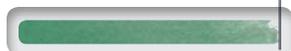
## ANALYSE DU RENDEMENT EN FONCTION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



### Aligner les risques sur le mandat

#### CONTRATS D'ASSURANCE EN VIGUEUR

Plan 516 G\$  
Réal 512 G\$



Le volume de nos contrats d'assurance a diminué par rapport à celui de l'exercice précédent et s'est situé dans les niveaux prévus pour 2016, les remboursements des prêts hypothécaires continuant d'être supérieurs aux nouveaux contrats d'assurance souscrits. Nous nous efforçons de maintenir une présence suffisante sur le marché pour permettre à la SCHL de faciliter l'accès au logement et de contribuer à la stabilité financière. Notre modèle opérationnel pour les prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité est axé sur la gestion

en fonction d'une fourchette ciblée de part de marché et laisse place à une certaine souplesse permettant de faire des gains lorsque cela est nécessaire pour soutenir la stabilité financière.

En 2016, les prix historiquement bas du pétrole ont continué d'avoir des conséquences négatives sur la croissance de l'économie canadienne. L'incidence économique des faibles prix du pétrole a posé un risque de baisse pour l'activité et les prix sur le marché de l'habitation en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador. Nous continuons de conserver en matière de capital une situation suffisamment solide pour absorber des pertes imprévues en cas de crise financière et contribuons ainsi à la stabilité du système de financement de l'habitation au Canada.

Nous gérons de façon responsable nos propres risques, de même que ceux du gouvernement, tout en veillant à ce que nos produits facilitent l'accès au financement de l'habitation. Nous avons mis en place des mesures visant à réduire le risque de perte lié au portefeuille de placements des activités d'assurance, notamment des limites de risque par contrepartie tenant compte des limites s'appliquant aux notations, à la durée et à la diversification.

#### Gestion du capital

Notre cadre de gestion du capital est conforme aux règles du BSIF à l'intention des assureurs relativement à l'application du TCM. Le TCM correspond au ratio du capital disponible sur le capital minimal requis. Voir la note 10 complémentaire aux états financiers consolidés, « Gestion du capital », pour obtenir des informations complètes.

Le tableau qui suit présente nos ratios de gestion du capital aux 31 décembre.

	2016	2015
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	384 %	354 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	11,6 %	12,9 %



### Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire

Afin de soutenir davantage la stabilité du système financier canadien, la Société collabore étroitement avec des intervenants en vue de promouvoir le perfectionnement professionnel au sein du secteur, de prévenir la fraude hypothécaire et d'accroître la littératie hypothécaire des Canadiens pour les aider à prendre des décisions éclairées en matière de logement. Tout au long de l'année, nous avons soutenu les initiatives du gouvernement qui visent à favoriser un marché de l'habitation stable et résilient, en participant à des consultations au sujet notamment du critère de l'objet et de l'interdiction, du partage des risques avec les prêteurs et de la Stratégie nationale sur le logement. Grâce aux analyses rigoureuses menées dans le cadre de ces consultations, nous avons pu formuler de solides recommandations en matière de politiques, de façon proactive, pour contribuer à faire progresser les initiatives du gouvernement.

Nous examinons et améliorons constamment nos méthodes de présentation de l'information financière, ce qui nous permet d'accroître la quantité de renseignements et de données fiables sur le logement offerts à tous les Canadiens. De plus, nos ressources en ligne aident les Canadiens à prendre des décisions éclairées par rapport au marché de l'habitation. Les Canadiens ont accès à une gamme d'informations, notamment des calculateurs interactifs, par l'entremise de notre portail à l'adresse <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/index.cfm>. Nous offrons également une série de documents de formation gratuits qui aident les Canadiens à se familiariser avec différents sujets touchant le crédit hypothécaire et le secteur de l'habitation.

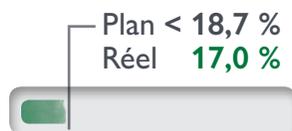
## PLEINS FEUX SUR L'INNOVATION

Nous tirons profit des données particulières et des techniques avancées d'analyse dont nous disposons pour améliorer de façon importante la détection des fraudes hypothécaires en investissant dans de nouvelles technologies permettant de détecter et de prévenir la fraude. Nous apportons aussi une nouvelle dimension à l'analyse de la fraude en combinant notre point de vue intersectoriel unique du secteur hypothécaire avec des méthodes d'analyse modernes.



## Être une organisation très performante

### RATIO DES CHARGES OPÉRATIONNELLES<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Le ratio (exprimé en pourcentage) des charges opérationnelles pour la période sur les primes et droits acquis au cours de la même période pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

Nous avons atteint notre cible pour le ratio des charges opérationnelles puisque celui-ci a été inférieur à 18,7 % en raison des charges de personnel qui ont été moins élevées que le Plan.

Nous avons continué d'examiner et d'améliorer nos processus, de la souscription aux demandes de règlement. À la fin de l'exercice, nous avons traité ou approuvé pour environ 51 milliards de dollars en prêts pour propriétaires-occupants, 24 milliards en prêts assurés en portefeuille, 12 milliards en prêts pour immeubles collectifs, de même que 526 millions de dollars en

règlements et 28 millions en recouvrements (voir la section « Résultats financiers » pour obtenir plus de précisions). Parmi les demandes visant des prêts pour propriétaires-occupants qui ont été approuvées, 14,1 % provenaient de régions rurales et 64,3 % provenaient d'accédants à la propriété pour l'achat d'une nouvelle habitation.

Nous avons continué de rivaliser avec la concurrence et visé le maintien d'une part de marché à l'intérieur d'une fourchette cible nous permettant de remplir les objectifs de notre mandat, tout en offrant un service hors pair à la clientèle au moyen de stratégies d'affaires adaptées. Nous avons amélioré et actualisé nos produits et services en réponse aux conditions du marché et aux changements réglementaires. Il s'agit de la première année complète où nous avons utilisé le Service amélioré de demandes de règlement pour une petite partie des demandes. Nous avons aussi mis à jour la Police-cadre et apporté des améliorations au produit Maison écolo pour les Canadiens qui achètent une habitation éconergétique ou rénovent une habitation existante en vue d'en réduire la consommation d'énergie. Et enfin, nous avons soutenu les personnes touchées par les feux à Fort McMurray en proposant aux prêteurs plusieurs options pour les propriétaires victimes de ce malheureux événement.

## PLEINS FEUX SUR L'INNOVATION

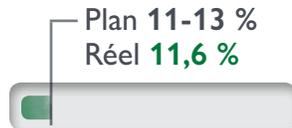
Grâce au Service amélioré de demandes de règlement, nous sommes intervenus directement dans la gestion du prêt en situation de défaut beaucoup plus tôt dans le processus de demande de règlement. Nous avons constaté une augmentation des gains d'efficacité, une réduction des coûts et une amélioration du service à la clientèle dans le cas des demandes de règlement traitées à l'aide de ce service.

Nous avons renforcé notre rôle en tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada en pilotant, à l'échelle du secteur, des travaux pour l'interprétation et la mise en place des nouveaux paramètres de l'assurance prêt hypothécaire annoncés en octobre 2016 et en améliorant l'analytique et l'information en assurance de la qualité fournies aux clients prêteurs, aux organismes de réglementation et à la division de l'Assurance pour permettre une meilleure prise de décision et gestion des risques.



## Activités de base

### RENDEMENT DE LA CIBLE DE CAPITAL IMMOBILISÉ

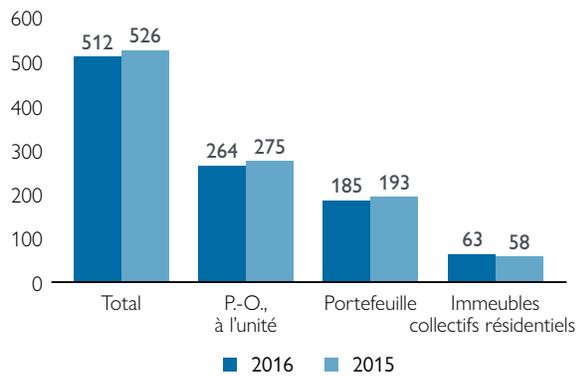


Le rendement de la cible de capital immobilisé s'est situé dans la fourchette prévue, soit entre 11 et 13 %, puisque notre résultat net a été supérieur aux attentes. Les produits de placements ont en effet été plus importants que ceux indiqués dans le Plan étant donné les rendements moyens réels plus élevés que prévu.

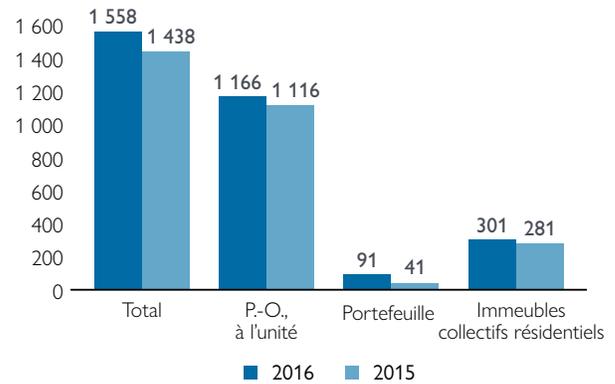
## RÉSULTATS FINANCIERS

### Paramètres financiers

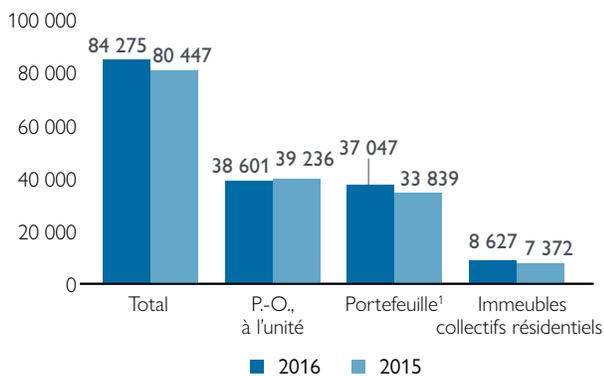
#### CONTRATS D'ASSURANCE EN VIGUEUR (G\$)



#### PRIMES ET DROITS PERÇUS (M\$)

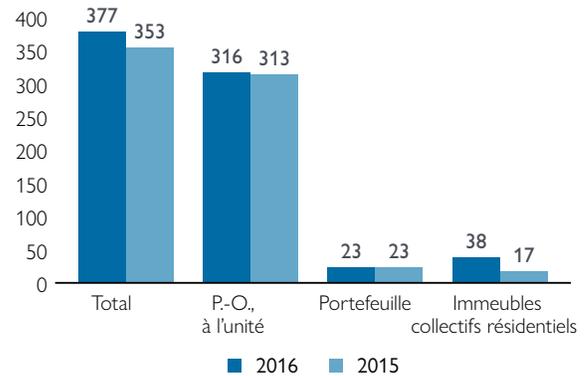


#### VOLUMES D'ASSURANCE (M\$)



<sup>1</sup> Les volumes d'assurance de portefeuille ont été modifiés; ils tiennent compte des substitutions par les prêteurs et des nouveaux prêts.

#### RÈGLEMENTS PAYÉS<sup>1</sup> (M\$)



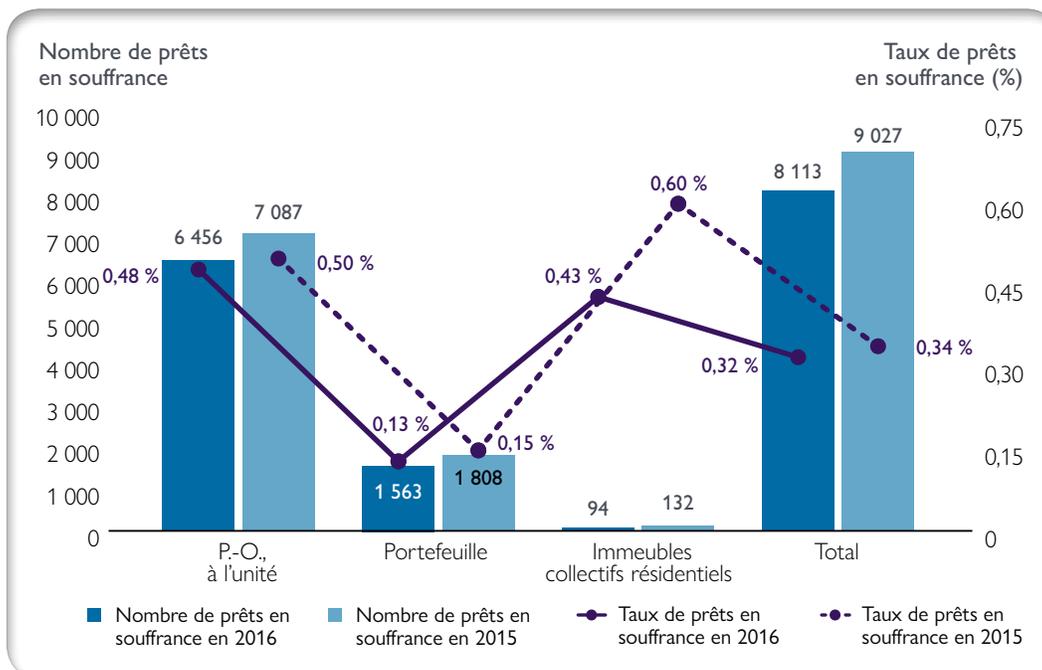
<sup>1</sup> Les règlements payés n'incluent pas les demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés.

Les contrats d'assurance en vigueur ont diminué de 14 milliards de dollars (2,7 %) par rapport à l'exercice précédent. Les nouveaux prêts assurés ont totalisé 84 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement estimatifs des prêts se sont chiffrés à 98 milliards.

La diminution du volume d'assurance pour propriétaires-occupants à l'unité s'explique par la taille réduite du marché combinée à l'effet des exigences réglementaires du ministère des Finances qui sont entrées en vigueur au quatrième trimestre de 2016 et qui ont entraîné l'élimination du produit de refinancement et la mise en place de la nouvelle exigence de simulation de crise. Le volume d'assurance de portefeuille s'est accru en raison d'une révision de l'attribution des volumes aux prêteurs en 2016. Le volume d'assurance pour immeubles collectifs a augmenté en raison de la faiblesse prolongée des taux d'intérêt. Notre volume d'assurance est tributaire de l'économie, des marchés de l'habitation, des pressions de la concurrence et du contexte réglementaire.

Les primes et droits perçus ont augmenté de 120 millions de dollars (8,3 %) en raison surtout de la majoration des droits entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2015 pour les prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité, lorsque la mise de fonds est inférieure à 10 %, de l'augmentation du volume d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels et de la hausse du volume d'assurance de portefeuille (nouveaux blocs) attribuable à la révision de l'attribution des volumes aux prêteurs.

La hausse de 24 millions de dollars (6,8 %) des règlements payés est principalement attribuable au versement d'un important règlement à l'égard d'un prêt pour immeuble collectif résidentiel.



Le taux de prêts en souffrance correspond au rapport, exprimé en pourcentage, de tous les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours au nombre de prêts assurés en cours de remboursement. La baisse du taux global de prêts en souffrance de la SCHL est principalement attribuable à une diminution du côté des prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et des prêts assurés en portefeuille. Le taux global de prêts en souffrance à l'échelle nationale a également diminué compte tenu des tendances économiques favorables dans la plupart des régions, à l'exception des Prairies.

Une reprise a été observée pour les prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et les prêts assurés en portefeuille en raison de l'amélioration du taux de chômage qui se poursuit en Colombie-Britannique et en Ontario. Cette amélioration a été en partie contrebalancée par les pertes d'emploi les plus importantes au pays observées en Saskatchewan et en Alberta étant donné la conjoncture économique à Fort McMurray et la faiblesse prolongée des cours du pétrole.

<i>(En millions)</i>	2016	2015
Primes et droits acquis	1 505	1 592
Produits de placements	594	568
Autres produits <sup>1</sup>	58	15
<b>Total des produits</b>	<b>2 157</b>	<b>2 175</b>
Règlements d'assurance	334	290
Charges opérationnelles	256	212
<b>Total des charges</b>	<b>590</b>	<b>502</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 567</b>	<b>1 673</b>
Impôt sur le résultat	384	409
<b>Résultat net</b>	<b>1 183</b>	<b>1 264</b>

<sup>1</sup> Les autres produits comprennent les gains (pertes) nets réalisés, les gains nets latents et les autres produits.

Le total des produits a diminué de 18 millions de dollars (0,8 %) en raison principalement de la baisse des primes et droits acquis, contrebalancée par une augmentation des produits de placements et des autres produits.

Les primes et droits acquis ont baissé de 87 millions de dollars (5,5 %) en raison surtout de la révision des courbes d'acquisition effectuée au quatrième trimestre en fonction des nouvelles demandes de règlement ainsi que de la diminution du volume d'assurance pour propriétaires-occupants à l'unité enregistrée au cours des dernières années.

Les produits de placements ont augmenté de 26 millions de dollars (4,6 %) du fait principalement de la taille accrue du portefeuille, qui compte une plus grande proportion de titres à revenu fixe dont la durée est plus courte, atténuée par la baisse des taux de rendement. Une partie de l'augmentation est attribuable aux produits de dividendes étant donné un dividende non récurrent de 4 millions de dollars reçu au cours de l'exercice.

Les autres produits ont augmenté de 43 millions de dollars (286,7 %) en raison surtout d'une hausse des gains (pertes) nets réalisés provenant de la liquidation de placements par suite du rééquilibrage du portefeuille en 2016, dans le cadre duquel des actions ont été remplacées par des obligations.

Le total des charges s'est accru de 88 millions de dollars (17,5 %) en raison de l'augmentation des règlements d'assurance et des charges opérationnelles.

Les règlements d'assurance ont augmenté de 44 millions de dollars (15,2 %). Cette augmentation est principalement attribuable aux demandes de règlement plus importantes que prévu visant nos produits à rapport prêt-valeur élevé, à une hausse des taux de chômage dans les régions productrices de pétrole et à un règlement important associé à une demande relative à un immeuble collectif résidentiel au troisième trimestre.

Les charges opérationnelles ont connu une augmentation de 44 millions de dollars (20,8 %) essentiellement attribuable à une hausse des charges de personnel et des frais pour risques courus du gouvernement du Canada.

Le résultat net a diminué de 81 millions de dollars (6,4 %) en raison principalement de l'augmentation des charges opérationnelles et des règlements d'assurance.

## Ratios

<i>(En pourcentages)</i>	2016	2015
Pourcentage de pertes	22,2	18,2
Ratio des charges opérationnelles	17,0	13,3
Ratio mixte	39,2	31,5
Indice de l'importance des règlements	31,9	32,0
Rendement des capitaux propres	6,5	7,4

Le pourcentage de pertes s'est accru de 4,0 points de pourcentage en raison d'une augmentation des règlements d'assurance et d'une baisse des primes et droits acquis, tel qu'il est expliqué précédemment.

Le ratio des charges opérationnelles a progressé de 3,7 points de pourcentage en raison d'une augmentation des charges opérationnelles et de la baisse des primes et droits acquis, tel qu'il est expliqué précédemment.

Le ratio mixte est le total du pourcentage de pertes et du ratio des charges opérationnelles et il reflète l'augmentation de chacun.

## Situation financière

<i>(En millions)</i>	2016	2015
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements en valeurs mobilières	25 300	23 943
Intérêts courus à recevoir	149	143
Immeubles de placement, débiteurs et autres actifs	616	838
<b>Total de l'actif</b>	<b>26 065</b>	<b>24 924</b>
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	704	697
Créditeurs et autres passifs	113	96
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	226	263
Provision pour règlements	654	708
Primes et droits non acquis	5 472	5 432
Passif d'impôt différé	80	69
<b>Total du passif</b>	<b>7 249</b>	<b>7 265</b>
<b>Total des capitaux propres du Canada</b>	<b>18 816</b>	<b>17 659</b>

Le total de l'actif a augmenté de 1 141 millions de dollars (4,6 %) en raison surtout d'une hausse de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières, laquelle a été partiellement contrebalancée par les débiteurs et autres actifs.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements en valeurs mobilières ont connu une hausse de 1 357 millions de dollars (5,7 %), principalement attribuable aux flux de trésorerie positifs provenant des activités opérationnelles et aux produits de placements.

Les débiteurs et autres actifs ont diminué de 222 millions de dollars (26,5 %) en raison surtout de la baisse de l'impôt exigible.

Le total du passif a connu une baisse de 16 millions de dollars (0,2 %) attribuable à une diminution de la provision pour règlements et du passif au titre des régimes à prestations déterminées, contrebalancée en partie par une augmentation des primes et droits non acquis, des créditeurs et autres passifs et du passif d'impôt différé.

La provision pour règlements a diminué de 54 millions de dollars (7,6 %), principalement par suite d'une baisse de notre provision pour les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés attribuable à une exposition moindre aux risques.

Les primes et droits non acquis ont augmenté de 40 millions de dollars (0,7 %), une augmentation attribuable surtout à la courbe d'acquisition révisée mise en œuvre au quatrième trimestre, qui reflète les nouvelles demandes de règlement.

Les créiteurs et autres passifs ont augmenté de 17 millions de dollars (17,7 %) principalement en raison d'une hausse des frais pour risques courus du gouvernement du Canada.

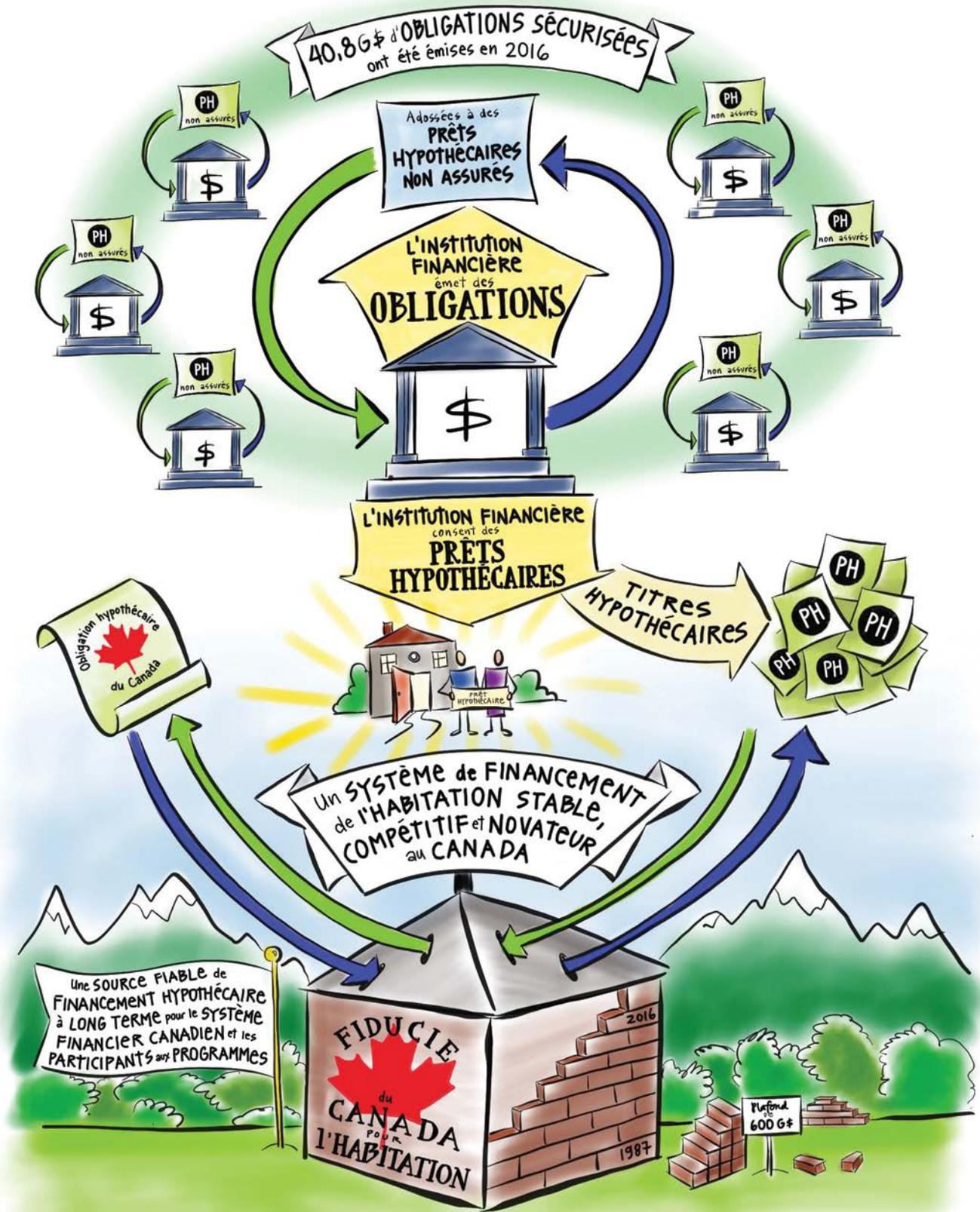
Le total des capitaux propres du Canada s'est accru de 1 157 millions de dollars (6,6 %), essentiellement en raison du résultat net de 1 183 millions comptabilisé en 2016.

## PERSPECTIVES

Notre priorité est de nous assurer de disposer de stratégies bien réfléchies pour réagir aux incertitudes de l'économie, à l'évolution des cadres réglementaires et à la demande accrue de logements locatifs. En 2017 :

- Le volume des contrats d'assurance en vigueur devrait demeurer le même, sous le plafond de 600 milliards de dollars prescrit par la loi, puisque les remboursements de prêts hypothécaires continueront de contrebalancer la souscription de nouveaux contrats d'assurance.
- Le résultat net devrait diminuer en raison surtout d'une hausse des charges opérationnelles liée à notre investissement dans la transformation technologique.
- Les changements apportés à la politique macroprudentielle par le ministère des Finances en 2016 devraient modérer la demande de logements sur les marchés canadiens. Ces mesures préventives ont été prises en vue de garantir un marché de l'habitation dynamique, concurrentiel et stable pour tous les Canadiens.
- Le Service amélioré de demandes de règlement devrait s'étendre à un plus grand nombre de prêteurs agréés en 2017.
- Nous comptons poursuivre notre travail afin de repositionner nos activités relatives aux immeubles collectifs et, à l'appui de la Stratégie nationale sur le logement, de revoir notre offre en fonction des divers types de logements locatifs de manière à répondre au large éventail de besoins des clients, qui vont des logements du marché aux logements abordables, tout en maintenant une stratégie de tarification qui reflète les risques et le rendement connexes.

# Titrisation



## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Nos programmes de titrisation permettent aux institutions financières agréées de regrouper des prêts hypothécaires admissibles sous forme de titres négociables qui peuvent être vendus à des investisseurs afin de générer des fonds pour le financement hypothécaire à l'habitation. Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts de ces titres.

Nous administrons par ailleurs le cadre juridique des obligations sécurisées au nom du gouvernement du Canada, une autre source de financement hypothécaire.

### Nos programmes

- **Titres hypothécaires LNH** – Le Programme des TH LNH encadre la conversion de prêts hypothécaires à l'habitation assurés en titres amortissables et négociables qui sont émis par des émetteurs agréés. Les prêts hypothécaires à l'habitation qui sont assurés par la SCHL contre le défaut de paiement des emprunteurs bénéficient de la garantie du gouvernement. Si l'assurance est fournie par un assureur privé, le gouvernement offre une garantie conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle*. Le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs des TH LNH est cautionné par la SCHL et par conséquent garanti par le gouvernement.
- **Obligations hypothécaires du Canada** – Dans le cadre du Programme des OHC, la FCH, une entité *ad hoc* consolidée avec les activités de titrisation de la SCHL, vend des obligations non amortissables aux investisseurs et utilise le produit pour acheter des TH LNH émis aux termes du Programme des TH LNH. Les flux de trésorerie mensuels provenant des TH LNH amortissables sont convertis, au moyen de swaps, en flux de trésorerie des obligations non amortissables dont les modalités prévoient des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable et le remboursement du capital à l'échéance (*in fine*). Le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs des OHC est cautionné par la SCHL et par conséquent garanti par le gouvernement.
- **Cadre juridique des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées** – Nous sommes responsables de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées. Nous administrons le cadre juridique selon le principe du recouvrement des coûts. Ni le gouvernement ni la SCHL ne garantissent d'une quelconque façon les obligations sécurisées émises.

## RISQUES DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE TITRISATION

### Risque d'atteinte à la réputation

Étant donné notre rôle d'administrateur du cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes, nous risquons d'être perçus comme fournissant un cautionnement ou un soutien indirect à l'égard des programmes inscrits d'obligations sécurisées. Le cadre juridique a été structuré de façon à éviter que la SCHL ou le gouvernement soit perçu comme procurant une garantie quelconque aux porteurs des obligations sécurisées.

### Risque de cautionnement

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des TH LNH émis par des émetteurs agréés et des OHC émises par la FCH. Notre principal risque de perte financière liée aux cautionnements découle de l'obligation de paiement périodique, lorsqu'un émetteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements et que les actifs sous-jacents aux titres sont insuffisants pour couvrir les paiements que la SCHL peut être tenue de faire conformément aux cautionnements fournis.

Le risque de cautionnement est concentré en raison du nombre relativement petit d'émetteurs de TH LNH et de contreparties de swap. Nous avons élaboré des mesures prévoyant des plafonds de volume, des critères d'admissibilité pour les participants et les prêts à titriser et des événements déclencheurs qui entraînent des mesures d'atténuation additionnelles si la qualité du crédit d'un participant se détériore.

### Risque de crédit

Dans le contexte du portefeuille de placements des activités de titrisation, le risque de crédit est limité puisque les placements sont surtout composés de titres du gouvernement. En ce qui concerne les conventions de rachat et les swaps de la FCH, le risque de crédit est atténué par une série de mesures, entre autres, les limites d'exposition, les notes de crédit internes et externes, les sûretés, les recours aux actifs et les exigences des programmes.

## Risque de marché

En ce qui concerne le Programme des OHC, la FCH est exposée au risque de taux d'intérêt découlant de la possibilité que les produits d'intérêts sur les TH LNH et les placements admissibles ne soient pas suffisants pour couvrir les paiements d'intérêts sur les OHC. Ce risque est géré au moyen de swaps d'intérêts conclus avec des contreparties agréées. Les swaps transforment de manière efficace le risque de taux d'intérêt (à savoir, le risque de remboursement anticipé et de réinvestissement) lié aux actifs détenus par la FCH en un risque de contrepartie qui est géré conformément à nos contrôles et politiques de crédit. Ainsi, la FCH n'est exposée à un risque de taux d'intérêt que dans l'éventualité du défaut d'une contrepartie de swap et où elle n'arrive pas à trouver un remplaçant convenable à cette contrepartie.

## Risque de liquidité

Pour le Programme des TH LNH et le Programme des OHC, la SCHL est exposée au risque de liquidité si elle doit s'acquitter de ses obligations de cautionnement de paiement périodique. Les besoins de trésorerie éventuels pour le cautionnement de paiement périodique dépendent de la capacité des participants et des fournisseurs de services à s'acquitter de leurs obligations aux termes des programmes de titrisation. Le risque de liquidité est atténué au moyen des politiques de gestion des risques, des processus de gestion des actifs liquides et autres liquidités, des normes minimales imposées aux participants, de la réalisation des sûretés, ainsi que des cadres juridique et opérationnel rigoureux.

## RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats immédiats et à long terme suivants, ainsi que les indicateurs correspondants, sont utilisés pour la période de planification de 2016 à 2020.

Résultats immédiats	Indicateurs		
Un accès stable au financement à l'intention des petits prêteurs.	<b>Titres cautionnés</b>		
	<i>(En millions)</i>	<b>2015 Réel</b>	<b>2016 Réel</b>
	Grandes banques <sup>1</sup>	65 596	68 950
	Autres prêteurs hypothécaires	50 126	75 483
Une source de financement fiable pour le système financier canadien.	Un large éventail de prêteurs émettent des TH LNH et des OHC au Canada.		
	<b>Titres cautionnés au cours de l'exercice</b>		
	<i>(En millions)</i>	<b>2016 Réel</b>	
	<b>Total des titres cautionnés</b>	<b>144 433</b>	
	TH LNH	104 433	
	OHC	40 000	
	<b>TH LNH</b>	<b>104 433</b>	
	Institutions financières assujetties à la réglementation fédérale	68 344	
	Institutions financières assujetties à la réglementation provinciale	7 221	
	Institutions assujetties à la réglementation de l'OCRCVM	17 110	
	Autres institutions	11 758	
	<b>OHC</b>	<b>40 000</b>	
	Institutions financières assujetties à la réglementation fédérale	21 252	
Institutions financières assujetties à la réglementation provinciale	8 063		
Institutions assujetties à la réglementation de l'OCRCVM	6 625		
Autres institutions	4 060		

<sup>1</sup> BANQUE SCOTIA, BMO, CIBC, BNC, RBC, TD

## RÉSULTATS ATTENDUS (SUITE)

Résultats à long terme	Indicateurs						
	<b>Encours du crédit hypothécaire selon la source</b>						
		Grandes banques		Autres prêteurs hypothécaires		Tous les prêteurs hypothécaires	
	<i>(En pourcentages)</i>	2015 <sup>1</sup>	2016 <sup>2</sup>	2015 <sup>1</sup>	2016 <sup>2</sup>	2015 <sup>1</sup>	2016 <sup>2</sup>
Les prêteurs et les émetteurs reposent moins sur nos programmes et plus sur le secteur privé pour obtenir du financement hypothécaire.	Titrisation SCHL	27	24	43	47	31	30
	Obligations sécurisées	10	12	2	2	8	9
	Autres sources	63	64	55	51	61	61
	<i>(En milliards) (Équivalent réel en \$ CA)</i>						
L'augmentation des émissions d'obligations sécurisées assure la diversification accrue du financement.	Émissions d'obligations sécurisées		2012	2013	2014	2015	2016
			17,0	13,2	27,6	41,2	40,8
Nous favorisons la stabilité du système financier et la concurrence au sein du système de financement de l'habitation, tout en limitant les risques pour le gouvernement.	Le système canadien de financement de l'habitation a résisté à l'un des pires ralentissements économiques depuis de nombreuses années. L'accès au financement hypothécaire a été maintenu pendant la crise, tout comme la concurrence dans le marché hypothécaire.						
	<b>Résultat ultime</b>						
	Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur.						

<sup>1</sup> Données au 31 décembre 2015

<sup>2</sup> Données au 30 septembre 2016

## ANALYSE DU RENDEMENT EN FONCTION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



### Aligner les risques sur le mandat

Élaborer des options afin de **DIVERSIFIER LES SOURCES DE FINANCEMENT POUR L'OCTROI DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES** par des institutions financières

Plan : Analyse des options  
Réal : **Cible atteinte**



Nous avons atteint notre cible de rendement pour 2016 qui était de procéder à l'analyse des options visant à encourager l'élaboration d'autres mécanismes de financement pour les institutions financières dans le but de favoriser une réduction plus grande des risques pour le gouvernement. Nous avons aussi continué à examiner et à élaborer des options permettant de relever les barrières à une plus grande utilisation de capitaux privés sur le marché canadien du financement hypothécaire. Ces initiatives ont pour but d'aider les prêteurs et les émetteurs à trouver d'autres sources de financement pour l'octroi de prêts hypothécaires.

Nous passons en revue chaque année l'efficacité de la tarification de nos programmes de titrisation. À la suite du dernier examen, le ministre des Finances a approuvé des changements aux droits de cautionnement ainsi qu'à la structure de tarification. Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, nous avons majoré les droits de cautionnement des TH LNH plus élevés et abaissé les droits de cautionnement des OHC, peu importe leur durée. Dans le cadre du Programme des OHC, les TH LNH vendus à la FCH pour toutes les OHC émises après le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en tant qu'actifs d'origine ou de réinvestissement, sont assujettis à des droits de cautionnement TH LNH distincts. Ces changements appuient les efforts du gouvernement visant à améliorer le cadre de financement de l'habitation du Canada en favorisant l'élaboration d'autres options de financement sur le marché privé.

### *Gestion du capital*

En ce qui a trait à nos activités de titrisation, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires dans le secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19 – *Évaluation interne des risques et de la solvabilité*, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Voir la note 10 complémentaire aux états financiers consolidés, « Gestion du capital », pour obtenir des informations complètes.

Le tableau qui suit présente nos ratios de gestion du capital aux 31 décembre.

	2016	2015
Ratio du capital disponible sur le capital requis	100 %	159 %
Rendement du capital requis	13,5 %	17,9 %

Notre rendement réel du capital requis, qui s'est établi à 13,5 %, a été de 4,4 % inférieur à celui de 2015 en raison principalement de l'augmentation du capital requis pour l'exercice. Bien que nous ne soyons soumis à aucune exigence de capital réglementaire dans le cadre de nos activités de titrisation, nous affectons le capital conformément à notre propre évaluation interne de la suffisance du capital. Notre capital requis affecté pour 2016 a augmenté à la suite des améliorations apportées à la modélisation du risque lié aux catastrophes dans le cadre de notre évaluation du risque de cautionnement pour les activités de titrisation.



## Être une organisation très performante

### RATIO DES CHARGES OPÉRATIONNELLES<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Le ratio des charges opérationnelles pour la période, excluant les charges opérationnelles liées à l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées, sur les droits de cautionnement acquis au cours de la même période.

Notre ratio des charges opérationnelles s'est établi à 12,6 %, soit 0,8 % de plus que le Plan, en raison principalement de l'écart entre le barème des droits plus élevés qui avait été projeté dans le Plan et le barème qui a été approuvé pour l'exercice.

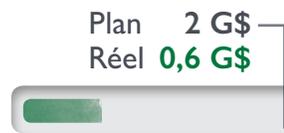


## Activités de base

### POURCENTAGE DES ÉMETTEURS AGRÉÉS qui émettent des TH LNH formés de blocs de prêts couverts par plusieurs assureurs



### Montant maximal inutilisé, par rapport à la demande des émetteurs, au titre des CAUTIONNEMENTS DE TH LNH (105 G\$)<sup>1</sup> ET D'OHC (40 G\$) (en milliards de dollars, par programme)<sup>2</sup>



### RENDEMENT DE LA CIBLE DE CAPITAL IMMOBILISÉ



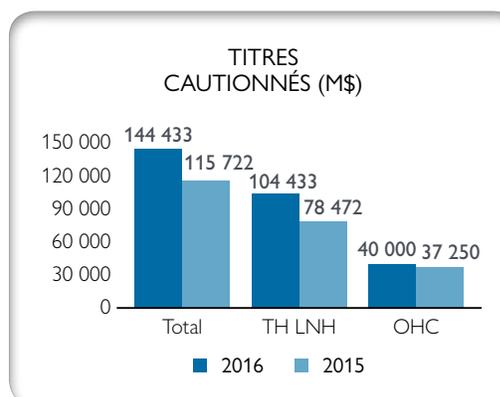
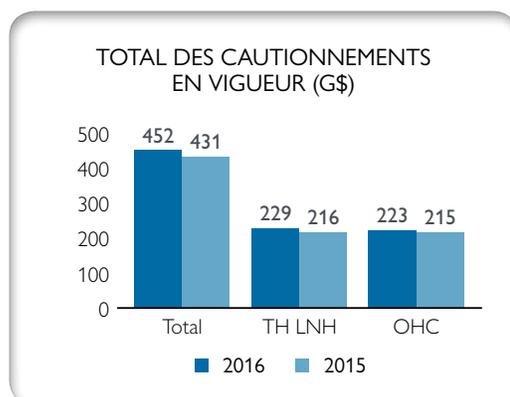
<sup>1</sup> Dans le Plan pour 2016, les cautionnements de TH LNH avaient été projetés à 80 milliards de dollars. En décembre 2015, le ministre des Finances a relevé le plafond des nouveaux cautionnements de TH LNH pour 2016 pour l'établir à 105 milliards de dollars. Le plafond autorisé des TH LNH cautionnés a augmenté pour tenir compte du changement apporté au Programme des OHC, à savoir que les TH LNH vendus à la FCH pour toutes les OHC émises après le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en tant qu'actifs initiaux ou de réinvestissement, sont assujettis à des droits de cautionnement TH LNH distincts.

<sup>2</sup> Ce paramètre a été modifié dans le Résumé du Plan d'entreprise 2017-2021 de la SCHL afin de mesurer l'utilisation par rapport au plafond annuel pour les TH LNH et les OHC.

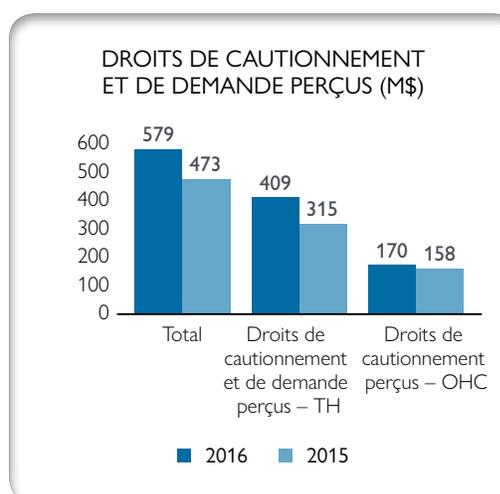
Notre rendement réel du capital requis a été inférieur de 6,5 % à la cible du Plan, essentiellement en raison de l'augmentation du capital requis à la suite de l'élargissement de la modélisation du risque lié aux catastrophes dans le cadre de notre évaluation du risque de cautionnement pour les activités de titrisation, dont il est question précédemment.

# RÉSULTATS FINANCIERS

## Paramètres financiers



Les cautionnements en vigueur ont augmenté de 21 milliards de dollars (4,9 %), puisque les nouveaux cautionnements émis au cours de l'exercice ont été supérieurs aux cautionnements arrivés à échéance. Les cautionnements en vigueur devraient continuer d'augmenter jusqu'en 2019, puisque l'on s'attend à ce que les nouvelles émissions soient plus élevées que les cautionnements qui arriveront à échéance. Ils devraient ensuite diminuer en 2020 et en 2021, lorsque les cautionnements échus seront supérieurs aux nouveaux cautionnements émis. Les cautionnements en vigueur demeureront inférieurs au plafond de 600 milliards de dollars prescrit par la loi.



Les droits de cautionnement et de demande perçus se sont accrus de 106 millions de dollars (22,4 %) en raison principalement du rehaussement du plafond autorisé des TH LNH du marché pour tenir compte du fait que les TH LNH vendus à la FCH pour toutes les OHC émises après le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en tant qu'actifs d'origine ou de réinvestissement, sont assujettis aux droits de cautionnement des TH LNH.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	2016	2015
Primes et droits acquis <sup>1</sup>	284	268
Produits d'intérêts nets	9	8
Produits de placements	43	39
Autres produits <sup>2</sup>	76	74
<b>Total des produits</b>	<b>412</b>	<b>389</b>
Charges opérationnelles	114	103
<b>Total des charges</b>	<b>114</b>	<b>103</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>298</b>	<b>286</b>
Impôt sur le résultat	74	71
<b>Résultat net</b>	<b>224</b>	<b>215</b>
Ratio des charges opérationnelles <sup>3</sup>	12,6 %	11,1 %
Rendement des capitaux propres	11,3 %	12,0 %

<sup>1</sup> Les produits tirés des activités de titrisation comprennent des droits de cautionnement et de demande acquis.

<sup>2</sup> Les autres produits comprennent les gains et pertes nets réalisés, les gains nets latents et les autres produits.

<sup>3</sup> Les calculs sont fondés sur les résultats des activités de titrisation, en excluant la FCH et les obligations sécurisées.

Le total des produits s'est accru de 23 millions de dollars (5,9 %) en raison essentiellement de l'incidence, sur une année complète, de la hausse des droits de cautionnement le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le résultat net a augmenté de 9 millions de dollars (4,2 %) à cause de la révision du barème des droits, tel qu'il a été mentionné.

Les produits de placements se sont accrus de 4 millions de dollars (10,3 %) du fait principalement de la taille accrue du portefeuille de placements.

## PERSPECTIVES

Nous continuerons de veiller à ce que les institutions financières canadiennes aient accès à des fonds pour l'octroi de prêts hypothécaires grâce à une saine gestion de nos programmes de titrisation et à l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes. En 2017 :

- Le résultat net devrait diminuer en raison principalement de la hausse des charges opérationnelles qui découlera de nos investissements dans la transformation technologique.
- Pour 2017, le plafond des cautionnements sera porté à 130 milliards de dollars<sup>1</sup> pour les TH LNH et demeurera à 40 milliards pour les OHC. Le plafond autorisé des TH LNH du marché a été augmenté pour tenir compte du changement apporté au Programme des OHC, à savoir que les TH LNH vendus à la FCH pour toutes les OHC émises après le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en tant qu'actifs d'origine ou de réinvestissement, sont assujettis à des droits de cautionnement TH LNH distincts. Ces plafonds annuels sont distincts du plafond total de 600 milliards de dollars au titre des contrats d'assurance prêt hypothécaire en vigueur et des cautionnements en vigueur.
- À la suite des changements législatifs apportés aux critères d'admissibilité à l'assurance prêt hypothécaire, nous continuerons de surveiller l'incidence des paramètres de la garantie gouvernementale pour les prêts hypothécaires assurés sur l'admissibilité de ces prêts au programme de titrisation de la SCHL.
- Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un nouveau barème des droits de cautionnement spécifique pour les TH LNH de courte durée a été mis en place afin d'offrir plus de souplesse aux émetteurs de ce type de titres en vue de leur utilisation dans le cadre du Programme des OHC.
- Le 1<sup>er</sup> avril 2017, la SCHL a introduit un nouveau droit d'administration de 0,01 %, qui sera perçu sur une tranche de l'attribution annuelle inutilisée par l'émetteur au-delà d'un seuil établi. Ce nouveau droit a été introduit afin de favoriser une meilleure concordance entre les cautionnements demandés par les émetteurs et leurs besoins réels de financement par TH LNH, de même qu'un fonctionnement sans accroc du processus d'attribution des cautionnements de TH LNH tout au long de l'exercice.
- Nous amorcerons la création d'une plateforme technologique robuste dotée de données centralisées pour tous les programmes, d'une automatisation qui sera source d'efficacité, de capacités de libre-service et de la conformité aux pratiques exemplaires d'intégrité et de sécurité des données.

### PLEINS FEUX SUR L'INNOVATION

La création d'une plateforme technologique améliorée renforcera les relations avec les investisseurs par un meilleur échange d'information, et nous permettra de nous concentrer sur les activités à valeur ajoutée.

<sup>1</sup> Dans le Résumé du Plan d'entreprise 2017-2021, les cautionnements projetés de TH LNH du marché s'élevaient à 131 milliards de dollars. À la suite du cycle de planification, le plafond pour les cautionnements de TH LNH qui a été soumis au ministre des Finances et approuvé par celui-ci est de 130 milliards de dollars. Le plafond pour les nouveaux cautionnements d'OHC est de 40 milliards de dollars.

# Modifications comptables à venir

Il a été établi que les nouvelles normes ci-après, qui ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et entreront en vigueur prochainement, pourraient influencer sur la Société dans l'avenir. Nous en sommes à évaluer l'incidence de l'application de ces normes sur nos états financiers consolidés et les adopterons lorsqu'elles entreront en vigueur.

## IFRS 9 *Instruments financiers* – Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9 *Instruments financiers*, ce qui met un terme au projet de l'IASB en trois phases portant sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture des instruments financiers, en vue de remplacer l'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

L'IFRS 9 s'appliquera rétroactivement aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à quelques exceptions près. En effet, en vertu de l'IFRS 9, il n'est pas nécessaire de retraiter les états financiers des périodes de comparaison sauf dans de rares circonstances. Nous avons pris la décision de ne pas retraiter les états financiers consolidés comparatifs et de rajuster notre bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour tenir compte de l'application des nouvelles exigences. Il nous est actuellement impossible de quantifier de façon fiable l'effet qu'aura l'adoption de l'IFRS 9 sur nos états financiers consolidés.

Le 12 septembre 2016, l'IASB a publié des modifications de l'IFRS 4, la norme alors en vigueur pour les contrats d'assurance. Ces modifications répondaient aux préoccupations qu'avaient les compagnies d'assurance depuis la mise en place de l'IFRS 9, avant la mise en place de l'IFRS 17 *Contrats d'assurance*. Cette modification propose aux entités admissibles deux méthodes pour atténuer l'incidence des différentes dates d'entrée en vigueur : la méthode du report et la méthode de la superposition. Selon la méthode du report, les compagnies d'assurance admissibles ont l'option d'être exemptées temporairement de l'IFRS 9 jusqu'en 2021. Quant à la méthode de la superposition, toutes les compagnies qui émettent des contrats d'assurance ont l'option d'éliminer de leur résultat net les effets d'une partie des non-concordances comptables susceptibles de se produire avant que la nouvelle norme d'assurance entre en vigueur. Nous avons déterminé que nous ne sommes pas admissibles à la méthode du report et pris la décision de ne pas présenter de demande au titre de la méthode de la superposition.

Nous avons adopté l'IFRS 9 en nous appuyant sur une structure de gouvernance officielle constituée d'un comité directeur formé de membres influents. Les décisions importantes sont également présentées aux comités de cadres supérieurs concernés, de même qu'à notre Comité de vérification. Une équipe de projet interfonctionnelle, sous la responsabilité de notre Bureau de gestion de projet, est quant à elle chargée de la mise en œuvre détaillée de l'IFRS 9, qui porte sur la présentation de l'information financière, les données, les systèmes et les processus financiers, ainsi que d'autres domaines d'impact.

Voici un résumé des notions comptables de la nouvelle IFRS 9 et de l'état d'avancement de notre projet.

## CLASSEMENT ET ÉVALUATION

Le classement et l'évaluation des actifs financiers sont fonction de deux analyses : les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif et le modèle opérationnel de gestion de l'actif. Tous les titres de créance qui ne passent pas le test des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêts sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce test vise à faire en sorte que les titres de créance qui contiennent des flux de trésorerie sans lien avec une convention de prêt de base soient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Quant aux titres de créance qui passent le test, leur classement est fonction de l'objectif du modèle opérationnel selon lequel les actifs sont détenus. Ceux qu'on gère dans le but d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels sont classés au coût amorti. Les titres qu'on gère dans le but d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de procéder à la vente d'actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Tous les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les modèles de titres détenus à des fins de transaction et ceux gérés sur la base de la juste valeur.

L'IFRS 9 donne l'option d'évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net les actifs financiers qui seraient autrement évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si la désignation élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable.

Les instruments de capitaux propres sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'une désignation irrévocable prévoie la présentation des variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Contrairement aux titres de créance, les gains et pertes imputés aux autres éléments du résultat global ne sont pas recyclés en résultat net sur la vente.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent en grande partie inchangés, à l'exception des passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces passifs, attribuable à la variation du risque de crédit de l'entité, est présentée dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments dérivés continueront d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'IFRS 9.

Nous avons terminé le test préliminaire des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêts et en sommes actuellement à finaliser l'analyse de notre modèle opérationnel en prévision de la conclusion du classement des instruments financiers en vertu de l'IFRS 9.

## DÉPRÉCIATION

L'IFRS 9 présente un nouveau modèle de dépréciation, soit le modèle des pertes attendues (pertes de crédit attendues, ou PCA), pour remplacer le modèle des pertes subies de l'IAS 39. En vertu du nouveau modèle, il n'est plus nécessaire qu'un problème de crédit ait eu lieu avant que les pertes sur créances ne soient constatées. Au lieu de cela, une entité tient toujours compte des PCA et met à jour la provision pour pertes selon la variation des PCA à chaque date de clôture.

Le modèle fondé sur les PCA s'applique aux actifs financiers constitués de titres de créance comptabilisés au coût amorti ou désignés à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global, aux créances locatives, aux comptes clients et aux actifs sur contrat comptabilisés selon l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Les engagements de prêt et les contrats de garantie financière qui ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du résultat net font également partie du champ d'application du nouveau modèle.

Le modèle fondé sur les PCA comporte trois phases et exige la comptabilisation des PCA sur 12 mois ou pour la durée de vie, selon l'ampleur de la détérioration du crédit depuis la comptabilisation initiale. Le principe général consiste à refléter le rythme de détérioration ou d'amélioration de la qualité du crédit des actifs financiers. Les PCA sur 12 mois (phase 1) sont comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale de l'actif financier et continuent à s'appliquer jusqu'à ce que survienne une détérioration importante du risque de crédit, où ce sont alors les PCA pour la durée de vie qui sont comptabilisés (phases 2 et 3). La phase 2 comprend les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, mais pour lesquels il n'existe pas d'indication objective de dépréciation. La phase 3 comprend les actifs financiers dépréciés pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation à la date de clôture.

Les actifs peuvent passer d'une phase à l'autre du modèle fondé sur les PCA. Si la qualité du crédit s'améliore au cours d'une période subséquente, à un point tel qu'il n'existe plus d'augmentation importante du risque de crédit, la provision pour pertes sera réduite (des PCA sur 12 mois aux PCA pour la durée de vie). De même, un actif de la phase 3 reviendrait à la phase 2 lorsqu'il ne serait plus considéré comme étant déprécié.

Les PCA pour la durée de vie représentent une valeur actualisée des pertes estimées, pondérée par leur probabilité, sur la durée de vie attendue d'un instrument financier. Les PCA sur 12 mois correspondent à la tranche des PCA pour la durée de vie qui découlent de défauts susceptibles de se produire dans les 12 mois suivant la date de clôture.

L'estimation des PCA devrait refléter un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, y compris les informations utiles de nature prospective qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. L'inclusion d'informations prospectives implique l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, et il se peut qu'on doive exercer beaucoup de jugement pour déterminer en quoi les facteurs macroéconomiques agissent sur les PCA.

Pour l'évaluation des augmentations importantes du risque de crédit, l'IFRS 9 permet plusieurs simplifications opérationnelles, notamment une simplification pour risque de crédit faible et la présomption réfutable relative aux paiements en souffrance depuis plus de 30 jours. La simplification pour risque de crédit faible permet à une entité d'évaluer la dépréciation à l'aide des PCA sur 12 mois si le risque de crédit d'un instrument financier est faible à la date de clôture et s'il n'est pas nécessaire d'évaluer s'il a augmenté de façon importante. Selon la présomption réfutable relative aux paiements en souffrance depuis plus de 30 jours, il est présumé que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Nos actifs financiers les plus importants selon le modèle de dépréciation fondé sur les PCA sont nos placements en titres de créance détenus dans les portefeuilles des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, les prêts aux termes du Programme des OHC et les prêts que nous octroyons dans le cadre des activités d'aide au logement qui ne font pas partie de la structure de couverture des activités d'octroi de prêts.

Nous mettons en place une solution technologique qui calculera les PCA dans nos portefeuilles à l'aide d'un modèle de risque de crédit capable de projeter la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut afin de dériver les PCA sur 12 mois et les PCA pour la durée de vie. Ce modèle s'appuie sur de multiples scénarios macroéconomiques pour produire un calcul objectif et fondé sur des pondérations probabilistes des pertes attendues.

Nous misons sur une structure de gouvernance et de processus pour déterminer les bons facteurs macroéconomiques prospectifs à utiliser dans le modèle fondé sur les PCA. Nos scénarios macroéconomiques tiendront compte d'informations internes et externes et seront alignés sur d'autres fonctions internes, comme la planification d'entreprise, l'établissement de prévisions, la détermination du capital économique et la simulation de crise. La surveillance de ce processus sera régie par un comité formé des principales parties prenantes à l'interne.

La plupart de nos actifs financiers qui entrent dans le champ d'application présentent un risque de crédit faible, et nous prévoyons utiliser la simplification pour risque de crédit faible et ainsi constituer une provision pour PCA sur 12 mois. Les autres actifs financiers sont des prêts octroyés dans le cadre de nos activités d'aide au logement et sont pleinement garantis par le gouvernement fédéral ou par un gouvernement provincial ou souscrits dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire. Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit pour ces prêts, c'est la présomption réfutable relative aux paiements en souffrance depuis plus de 30 jours qui sera utilisée, étant donné le peu d'informations en raison du mandat social lié au prêt.

## COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

L'IFRS 9 inclut de nouvelles exigences en matière de comptabilité de couverture qui alignent mieux le traitement comptable et la gestion des risques de l'entité et améliorent les obligations d'information. La comptabilisation des opérations de macro-couverture ne fait pas partie du nouveau modèle et sera abordée à une date ultérieure. Nous ne serons pas touchés par les nouvelles exigences en matière de comptabilité de couverture.

## IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* – Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui remplacera l'IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et l'IAS 11 *Contrats de construction* et leurs interprétations connexes. Cette norme énonce les exigences à l'égard de la comptabilisation de produits qui s'appliquent à tous les contrats conclus avec des clients (à l'exception des contrats qui s'inscrivent dans le cadre des normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers).

L'IFRS 15 établit un cadre exhaustif en cinq étapes pour déterminer à quel moment comptabiliser un produit et quel montant comptabiliser. Selon le principe de base de ce cadre, l'entité doit comptabiliser le produit lorsqu'elle a rempli une obligation de prestation et comptabiliser les biens et les services transférés à un client pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Cette obligation de prestation peut être remplie à un moment précis ou progressivement.

Le 11 septembre 2015, l'IASB a publié une modification indiquant que la date d'entrée en vigueur de cette norme était reportée d'un an, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une application anticipée de l'IFRS 15 est autorisée.

Nous avons procédé à une analyse préliminaire de l'IFRS 15 et nous nous attendons à ce que l'application de cette norme ait une incidence non significative sur le moment de la comptabilisation de certains droits de demande. Selon l'IFRS 15, les produits sont comptabilisés lorsqu'une entité satisfait à une obligation de rendement en transférant un bien ou un service promis à un client. À l'heure actuelle, certains droits de demande aux termes des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont comptabilisés dès réception. Toutefois, selon l'IFRS 15, comme ces droits de demande ne sont pas considérés comme étant distincts des contrats auxquels ils se rapportent, il faudrait les comptabiliser progressivement, ce qui réduirait alors les produits au moment de la passation du contrat, avant de les augmenter au cours des exercices suivants.

L'IFRS 15 inclut des dispositions en matière de présentation et des obligations d'information plus détaillées que l'IFRS actuelle, si bien que le volume d'informations à présenter dans nos états financiers consolidés augmentera.

Bien que la mise en place de l'IFRS 15 ait progressé, nous n'avons pas encore quantifié l'incidence de la nouvelle norme sur nos états financiers consolidés. Nous nous attendons à présenter des informations plus détaillées dans nos états financiers consolidés en 2017.

## IFRS 17 *Contrats d'assurance* – Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021

Au cours de la première moitié de 2017, l'IASB entend publier l'IFRS 17 *Contrats d'assurance* pour remplacer l'IFRS 4 *Contrats d'assurance*. La nouvelle norme devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et s'appliquera à tous les contrats d'assurance. Aux termes de l'IFRS 17, le passif des contrats d'assurance sera calculé à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque. Le taux d'actualisation tiendra compte des taux d'intérêt actuels, qui sont dissociés des actifs détenus. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque et la prime perçue à la conclusion du contrat et sera dégagée pendant la période de couverture. Si l'écart devait s'avérer négatif, le contrat sera considéré comme déficitaire et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. Il y aura également une nouvelle façon de présenter l'état des résultats pour les contrats d'assurance et d'autres obligations d'information.

Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.

# Données historiques

(En millions, sauf indication contraire)	Réel				
	2016	2015	2014	2013	2012
<b>RÉSULTATS CONSOLIDÉS</b>					
Total de l'actif	259 532	252 107	248 490	270 051	292 040
Total du passif	238 542	232 468	230 308	254 213	278 196
Total des capitaux propres du Canada	20 990	19 639	18 182	15 838	13 844
Total des produits	4 693	4 636	6 199	5 141	5 289
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	3 315	3 148	3 574	3 312	3 590
Résultat net	1 378	1 488	2 625	1 829	1 699
Ratio des charges au titre du Budget de fonctionnement	12,3 %	11,1 %	15,1 %	13,3 %	12,3 %
<b>AIDE AU LOGEMENT</b>					
Crédits parlementaires affectés aux dépenses des programmes de logement	2 153	2 049	2 010	2 071	2 197
Résultat net	(14)	25	52	91	12
Total des capitaux propres du Canada	196	202	191	192	9
<b>ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE</b>					
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	512	526	543	557	566
Volume total d'assurance <sup>1</sup>	84 275	80 447	75 376	91 518	98 897
Primes et droits perçus	1 558	1 438	1 315	1 308	1 475
Primes et droits acquis	1 505	1 592	1 688	1 754	1 807
Règlements payés	377	353	390	423	562
Règlements d'assurance	334	290	328	309	487
Résultat net	1 183	1 264	2 374	1 507	1 405
Pourcentage de pertes	22,2 %	18,2 %	19,4 %	17,6 %	27,0 %
Ratio des charges opérationnelles	17,0 %	13,3 %	14,8 %	12,8 %	11,7 %
Ratio mixte	39,2 %	31,5 %	34,2 %	30,4 %	38,7 %
Indice de l'importance des règlements	31,9 %	32,0 %	30,1 %	30,9 %	31,3 %
Rendement des capitaux propres	6,5 %	7,4 %	15,4 %	11,2 %	11,8 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	11,6 %	12,9 %	23,6 %	14,7 %	15,0 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	384 %	354 %	343 %	250 %	231 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL (\$)	36,0 %	39,1 %	42,7 %	45,6 %	48,6 %
<b>TITRISATION</b>					
Cautionnements en vigueur (G\$)	452	431	422	398	382
Titres cautionnés par exercice (G\$)	144	116	118	123	120
Droits de cautionnement et de demande perçus	579	473	273	265	260
Droits de cautionnement et de demande acquis	284	268	245	247	242
Résultat net	224	215	197	207	272
Ratio des charges opérationnelles	12,6 %	11,1 %	10,9 %	10,6 %	9,6 %
Rendement des capitaux propres	11,3 %	12,0 %	12,9 %	15,8 %	24,3 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis	100 %	159 %	157 %	182 %	156 %
Rendement du capital requis	13,5 %	17,9 %	20,5 %	n.d.	n.d.
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL (\$)	32,6 %	32,5 %	32,8 %	31,1 %	28,5 %

<sup>1</sup> Le volume total d'assurance comprend les substitutions au titre de l'assurance de portefeuille.



# États financiers consolidés

Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière	77
Rapport des auditeurs indépendants	78
Bilans consolidés	79
États consolidés des résultats et du résultat global	80
États consolidés des capitaux propres du Canada	81
États consolidés des flux de trésorerie	82
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	83
1. Information sur la Société	83
2. Mode de préparation et principales méthodes comptables	84
3. Modifications comptables en vigueur et à venir	93
4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations	95
5. Informations sectorielles	97
6. Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement	100
7. Assurance prêt hypothécaire	101
8. Titrisation	107
9. Entités structurées	108
10. Gestion du capital	109
11. Évaluations de la juste valeur	111
12. Placements en valeurs mobilières	117
13. Prêts	118
14. Emprunts	120
15. Instruments dérivés	123
16. Produits et charges liés aux instruments financiers	124
17. Risque de marché	125
18. Risque de crédit	127
19. Risque de liquidité	130
20. Débiteurs et autres actifs	132
21. Immeubles de placement	132
22. Crédoiteurs et autres passifs	132
23. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	133
24. Impôt sur le résultat	138
25. Transactions entre parties liées	140
26. Engagements et passifs éventuels	141
27. Charges opérationnelles	142
28. Actifs et passifs courants et non courants	142
29. Informations comparatives	143

## Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière

Exercice clos le 31 décembre 2016

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés et de l'information financière connexe publiés dans le présent rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et, par conséquent, ils comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations de la direction et sur l'exercice, par cette dernière, du meilleur jugement possible. L'information financière fournie ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec celle contenue dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés qui lui donnent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec les lois pertinentes, avec les règlements administratifs de la Société et avec les directives gouvernementales, que les ressources sont gérées de manière efficace et économique et que les activités sont menées avec efficacité. Les systèmes de contrôle interne s'appuient sur des audits internes réguliers portant sur différents aspects des activités.

Le Conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification composé de membres qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Société, veille à ce que la direction s'acquitter de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés sur la recommandation du Comité de vérification.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et le Bureau du vérificateur général du Canada ont audité les états financiers consolidés. Les auditeurs ont pleinement accès aux membres du Comité de vérification qu'ils rencontrent régulièrement pour discuter de leur audit et de questions connexes.

Le président et premier dirigeant,



Evan Siddall, BA, LL. B.

Le 22 mars 2017

Le chef des finances et premier vice-président,  
Marchés financiers,



Wojciech (Wojo) Zielonka, CPA, CA, IAS.A



Office of the  
Auditor General  
of Canada

Bureau du  
vérificateur général  
du Canada



## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

### Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2016, et les états consolidés des résultats et du résultat global, les états consolidés des capitaux propres du Canada et les états consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, à la *Loi nationale sur l'habitation*, aux règlements administratifs de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,

Robert Wilson, CPA, CA  
Directeur principal

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 22 mars 2017  
Ottawa, Canada

# Bilans consolidés

Aux 31 décembre

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	2016	2015
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 995	2 020
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		17	35
Placements en valeurs mobilières	12		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		1 173	1 147
Disponibles à la vente		23 226	22 168
Prêts	13		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		4 020	4 955
Prêts et créances		227 310	219 713
Intérêts courus à recevoir		705	694
Instruments dérivés	15	86	117
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	6	59	161
Débiteurs et autres actifs	20	674	839
Immeubles de placement	21	267	258
		259 532	252 107
<b>PASSIF</b>			
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		704	697
Emprunts	14		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		5 905	7 078
Autres passifs financiers		223 156	216 274
Intérêts courus à payer		542	461
Instruments dérivés	15	32	31
Créditeurs et autres passifs	22	548	487
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	23	384	445
Provision pour règlements	7	654	708
Primes et droits non acquis	7, 8	6 564	6 229
Passif d'impôt différé	24	53	58
		238 542	232 468
Engagements et passifs éventuels	26		
<b>CAPITAUX PROPRES DU CANADA</b>			
	10		
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		761	807
Résultats non distribués		20 204	18 807
		20 990	19 639
		259 532	252 107

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le président du Conseil d'administration,



Robert P. Kelly

Le président et premier dirigeant,



Evan Siddall

# États consolidés des résultats et du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	2016	2015
<b>PRODUITS D'INTÉRÊTS</b>	16		
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		82	119
Prêts et créances		4 463	4 715
Autres		53	68
		4 598	4 902
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	16		
Emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		123	168
Autres passifs financiers		4 343	4 638
		4 466	4 806
<b>PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS</b>		<b>132</b>	<b>96</b>
<b>PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET CRÉDITS PARLEMENTAIRES</b>			
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	6	2 153	2 049
Primes et droits acquis	7, 8	1 789	1 860
Produits de placements	16	564	553
Pertes nettes sur les instruments financiers	16	(51)	(20)
Autres produits		106	98
<b>TOTAL DES PRODUITS ET DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES</b>		<b>4 693</b>	<b>4 636</b>
<b>CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS</b>			
Programmes de logement	6	2 153	2 049
Règlements d'assurance	7	334	290
Charges opérationnelles	27	387	333
		2 874	2 672
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>1 819</b>	<b>1 964</b>
Impôt sur le résultat	24	441	476
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>1 378</b>	<b>1 488</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (DÉDUCTION FAITE DE L'IMPÔT)</b>			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente		(9)	16
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période		(37)	(12)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		(46)	4
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées	23, 24	19	(35)
		(27)	(31)
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>1 351</b>	<b>1 457</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## États consolidés des capitaux propres du Canada

Exercices clos les 31 décembre

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	2016	2015
<b>CAPITAL D'APPORT</b>		<b>25</b>	<b>25</b>
<b>CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>			
Solde au début de l'exercice		807	803
Autres éléments du résultat global		(46)	4
<b>SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>761</b>	<b>807</b>
<b>RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS</b>			
Solde au début de l'exercice		18 807	17 354
Résultat net		1 378	1 488
Autres éléments du résultat global		19	(35)
<b>SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>20 204</b>	<b>18 807</b>
<b>CAPITAUX PROPRES DU CANADA</b>	10	<b>20 990</b>	<b>19 639</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# États consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	2016	2015
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>			
Résultat net		1 378	1 488
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités opérationnelles			
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		214	180
Impôt sur le résultat différé		14	10
Pertes nettes sur les instruments financiers	16	27	24
Intérêts courus à recevoir		(11)	25
Instruments dérivés		32	(12)
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		102	124
Débiteurs et autres actifs		165	(316)
Intérêts courus à payer		81	(60)
Créditeurs et autres passifs		66	(186)
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		(38)	(75)
Provision pour règlements		(54)	(70)
Primes et droits non acquis		335	62
Autres		12	(24)
Prêts	13		
Remboursements		33 510	34 089
Décaissements		(40 192)	(37 329)
Emprunts	14		
Remboursements		(35 558)	(36 307)
Émissions		42 308	39 500
		2 391	1 123
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Placements en valeurs mobilières			
Ventes et échéances		5 317	9 394
Achats		(7 757)	(11 125)
Immeubles de placement	21		
Acquisitions		(1)	(4)
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		18	91
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		7	372
		(2 416)	(1 272)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(25)	(149)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>			
Au début de l'exercice		2 020	2 169
À la clôture de l'exercice		1 995	2 020
<b>Représentés par</b>			
Trésorerie		4	(1)
Équivalents de trésorerie		1 991	2 021
		1 995	2 020
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Intérêts encaissés pendant l'exercice		5 447	5 761
Intérêts payés pendant l'exercice		4 572	5 027
Dividendes encaissés pendant l'exercice		47	39
Impôt sur le résultat payé pendant l'exercice		184	930

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

## 1. INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou Société) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Loi sur la SCHL)*, afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation (LNH)*. Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*, du fait de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Notre Bureau national est situé au 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0P7.

En vertu de la LNH, notre mandat consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation de logements ainsi que l'amélioration des conditions de vie et de logement. En matière de financement de l'habitation, la LNH a pour objet de favoriser l'accès à une diversité de logements abordables, d'encourager l'accessibilité à des sources de financement ainsi que la concurrence et l'efficacité dans ce domaine, d'assurer la disponibilité de fonds suffisants et de contribuer à l'essor du secteur de l'habitation. De plus, nous voulons atteindre les objectifs qui suivent en exerçant des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation ainsi qu'en administrant le cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes : a) encourager le fonctionnement efficace et la compétitivité du marché du financement de l'habitation, b) encourager la stabilité du système financier, notamment du marché de l'habitation, et contribuer à celle-ci et c) tenir dûment compte des risques de perte que la Société court. Nous nous acquittons de notre mandat dans le cadre de nos secteurs à présenter : aide au logement, assurance prêt hypothécaire et titrisation. Ces activités sont soutenues par nos activités d'analyse de marché et de recherche et par notre infrastructure de personnel et de processus.

Dans les Comptes publics du Canada, notre résultat net consolidé annuel réduit le déficit annuel du gouvernement du Canada. Quant aux résultats non distribués et au cumul des autres éléments du résultat global (CAERG) consolidés, ils réduisent le déficit accumulé du gouvernement du Canada.

En septembre 2008, la SCHL et d'autres sociétés d'État ont reçu une directive du Conseil privé (C.P. 2008-1598), en vertu de l'article 89 de la LGFP, leur demandant de prendre en considération l'intégrité personnelle de ceux à qui elles consentent des prêts ou offrent des avantages. Nous continuons à respecter les dispositions de cette directive.

En décembre 2014, la Société a reçu une directive du Conseil privé (C.P. 2014-1380), en vertu de l'article 89 de la LGFP, qui a pour objectif de veiller à ce qu'un partage à parts égales des coûts des services rendus, entre les employés et l'employeur, soit appliqué progressivement à tous les participants aux régimes de retraite des sociétés d'État d'ici le 31 décembre 2017. Nous avons répondu à cette directive en établissant un nouveau régime de retraite à prestations déterminées qui répond aux critères d'uniformité, de partage des risques, de concurrence et de contrôle des coûts. Le nouveau concept du régime de retraite entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous continuons à prendre des mesures pour assurer la viabilité à long terme de notre régime de retraite et pour en gérer les coûts.

En juillet 2015, la SCHL a reçu une autre directive (C.P. 2015-1106), en vertu de l'article 89 de la LGFP, qui donne instruction aux sociétés d'État d'harmoniser leurs politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada, d'une manière qui est conforme à leurs obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans leurs prochains plans d'entreprise. Nous avons mené une analyse visant à comparer nos politiques relatives aux déplacements et aux dépenses d'accueil avec les politiques du SCT, et les résultats indiquent qu'elles sont généralement harmonisées. Les écarts constatés n'ont pas été considérés comme étant significatifs, mais des modifications ont dû être apportées à nos politiques, procédures et autorisations pour les rendre intégralement conformes aux politiques du SCT. Les politiques de la SCHL sur les déplacements et les dépenses d'accueil ont été mises à jour et mises en œuvre progressivement en 2016, et la conformité complète est prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les composantes qui ont été mises en œuvre en 2016 sont l'obligation de faire approuver les déplacements au préalable, l'amélioration de la présentation et du contrôle des dépenses de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements et l'obligation de faire approuver au préalable les dépenses de déplacement de personnes qui sont liées par contrat avec la SCHL mais qui ne sont pas des employés.

## 2. MODE DE PRÉPARATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### Mode de préparation

Nos états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS en vigueur au 31 décembre 2016, ainsi émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration le 22 mars 2017.

### Base d'évaluation

Nos états financiers consolidés ont été établis sur une base de continuité d'exploitation au coût historique, sauf en ce qui concerne les éléments suivants indiqués dans les bilans consolidés :

- les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, tout comme les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers disponibles à la vente, sont évalués à la juste valeur;
- les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur;
- le passif au titre des prestations déterminées découlant des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé selon la valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées, contrebalancée par la juste valeur de l'actif des régimes;
- la provision pour règlements est comptabilisée selon la valeur actuarielle.

### Monnaie fonctionnelle

Nos états financiers consolidés sont établis en millions de dollars canadiens, soit dans la monnaie fonctionnelle de la Société, à moins d'avis contraire.

### Mode de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la SCHL et, conformément à l'IFRS 10 *États financiers consolidés*, les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Nous consolidons la FCH, car nous en contrôlons les activités.

Un contrôle est exercé lorsque nous sommes exposés, ou avons droit, à des rendements variables en raison de nos liens avec l'entité associée et que nous avons la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur celle-ci. Plus précisément, nous contrôlons une entité associée si, et seulement si, nous détenons un pouvoir sur celle-ci (c'est-à-dire des droits qui nous confèrent la capacité de diriger les activités pertinentes de l'entité associée), nous sommes exposés, ou avons droit, à des rendements variables en raison de nos liens avec celle-ci et nous avons la capacité d'exercer le pouvoir que nous détenons sur l'entité associée pour influencer sur nos rendements.

Nous réévaluons si nous contrôlons une entité associée lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle ont changé.

Les soldes et transactions intersectoriels ont été éliminés.

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation de nos états financiers consolidés sont résumées ci-après.

### Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement

Dans le cadre de nos activités d'aide au logement, nous recevons des crédits parlementaires pour l'application des initiatives et des programmes de logement.

#### *Crédits parlementaires*

Les crédits parlementaires sont comptabilisés s'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que l'ensemble des conditions qui s'y rattachent seront remplies. Ils sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été approuvés et sur la même période que les dépenses connexes des programmes de logement.

#### *Dépenses des programmes de logement*

Les dépenses des programmes de logement, y compris les charges opérationnelles engagées pour administrer les programmes de logement, sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice.

Les dépenses engagées mais non encore remboursées sont incluses dans les montants à recevoir du gouvernement du Canada.

## **Assurance prêt hypothécaire**

### ***Classement des produits***

Nous classons notre assurance prêt hypothécaire comme étant un contrat d'assurance dans le cadre duquel un prêteur nous transfère, en contrepartie d'une prime, le risque lié au défaut éventuel d'un emprunteur de rembourser le prêt hypothécaire. Si l'emprunteur fait défaut, le règlement est beaucoup plus important que la prime réelle. Un tel contrat d'assurance demeure en vigueur jusqu'à ce que le prêt hypothécaire sous-jacent ait été remboursé en totalité ou qu'un règlement ait été payé.

### ***Produits tirés des primes acquises***

Les primes d'assurance prêt hypothécaire sont exigibles au moment de l'octroi des prêts assurés. Elles sont différées à titre de primes non acquises et incluses dans les primes et droits non acquis. Pour la majorité des prêts hypothécaires assurés jusqu'ici, la période d'amortissement est d'au plus 25 ans. Les primes non acquises sont comptabilisées dans les produits pendant la période de la couverture d'assurance selon des facteurs d'acquisition des primes qui reflètent les volumes des nouvelles demandes de règlement. Les courbes d'acquisition des primes sont déterminées selon le principe que les primes seraient acquises au même rythme que les cas de défaut survenus. Les primes d'assurance prêt hypothécaire se rapportant à l'assurance des prêts octroyés en vertu de divers programmes de logement social ainsi que des prêts hypothécaires indexés consentis dans le cadre du Programme fédéral des coopératives d'habitation sont constatées pendant l'exercice au cours duquel elles sont reçues.

### ***Primes non acquises***

Les primes non acquises font référence à la tranche non amortie des primes des contrats à la date de clôture et, par conséquent, elles sont liées aux demandes de règlement susceptibles d'être présentées entre cette date et l'échéance des contrats d'assurance. La direction et l'actuaire désigné comparent, pour chaque exercice, le montant des primes non acquises avec une estimation de la valeur actualisée des règlements futurs pour déterminer si ce montant est suffisant. Advenant le cas contraire, une provision pour insuffisance des primes est comptabilisée.

### ***Droits***

Des droits de demande sont perçus auprès des prêteurs pour l'évaluation des demandes d'assurance prêt hypothécaire à faible RPV souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants et des demandes d'assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs.

Nous offrons aux prêteurs agréés un service d'évaluation des demandes d'assurance prêt hypothécaire à faible RPV souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants, au moyen de notre plateforme d'évaluation, pour indiquer aux prêteurs agréés si un prêt est assurable ou non. Aucune couverture d'assurance prêt hypothécaire n'est associée à cette évaluation. Ces droits de demande pour l'évaluation des demandes d'assurance prêt hypothécaire à faible RPV souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants sont comptabilisés dans les produits dès qu'une décision est rendue.

Les droits de demande fixés de manière à recouvrer, en tout ou en partie, les coûts d'acquisition liés à l'émission de contrats d'assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs sont différés et amortis de la même manière que les primes connexes.

### ***Provision pour règlements***

La provision pour règlements correspond au montant estimé des règlements attendus et des frais connexes, déduction faite du produit qui devrait être tiré de la vente des biens immobiliers repris et des recouvrements auprès des emprunteurs, relativement aux défauts couverts dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire et survenus au plus tard à la date de clôture. La provision est calculée en tenant compte des estimations du coût final attendu des demandes de règlement présentées mais non réglées et des défauts de paiement survenus mais non déclarés (DSND) à la date de clôture, de la valeur temporelle de l'argent et, conformément aux pratiques actuarielles reconnues, d'une provision spécifique pour écarts défavorables. L'estimation des DSND est généralement plus incertaine que les demandes de règlement présentées.

La méthode d'établissement de la provision pour règlements comporte nécessairement un risque que les résultats diffèrent des estimations, et même considérablement dans certains cas.

Une variation de la provision pour règlements estimée est imputée aux règlements d'assurance de l'exercice au cours duquel elle survient.

La provision pour règlements comprend aussi un montant se rapportant à l'assurance des prêts octroyés en vertu de divers programmes de logement social ainsi que des prêts hypothécaires indexés consentis dans le cadre du Programme fédéral des coopératives d'habitation. En raison du caractère unique de ces programmes, la provision au 31 décembre est établie à partir du solde impayé des prêts assurés et d'une estimation des règlements attendus pour le passif au titre des primes et des règlements, majorés d'une marge pour écarts défavorables.

La majorité des prêts hypothécaires pour logements sociaux (prêts LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI) ont une période d'amortissement résiduelle d'au plus 9 ans.

### ***Suffisance du passif des contrats d'assurance prêt hypothécaire***

La suffisance du passif est testée à chaque période de présentation de l'information financière dans le cadre de l'évaluation actuarielle, pour veiller à la suffisance du passif, diminué des coûts d'acquisition différés, par rapport à la provision pour règlements et aux primes non acquises. Les meilleures estimations actuelles des flux de trésorerie contractuels futurs, des frais d'administration et de traitement des demandes de règlement, ainsi que des rendements des placements tirés des actifs garantissant le passif sont prises en considération pour faire les tests. Si un test révèle une insuffisance, les coûts d'acquisition différés sont radiés progressivement jusqu'en totalité, après quoi le passif des contrats s'accroît. Toute insuffisance des primes est imputée immédiatement aux règlements d'assurance.

### ***Coûts d'acquisition différés***

Les coûts d'acquisition différés correspondent généralement aux frais d'émission pour la souscription de contrats d'assurance. Une tranche des coûts d'acquisition liés aux primes non acquises est différée et amortie sur la durée estimée des contrats correspondants d'après les mêmes facteurs appliqués à l'acquisition que les primes non acquises. Les coûts d'acquisition différés sont inclus dans les débiteurs et autres actifs.

### ***Recouvrements nets estimés auprès des emprunteurs***

Nous estimons, pour chaque exercice, les recouvrements nets auprès des emprunteurs relativement aux règlements payés, en fonction des données historiques et conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Les variations du solde des recouvrements estimés auprès des emprunteurs sont comptabilisées dans les règlements d'assurance pendant l'exercice au cours duquel elles sont déterminées. Les recouvrements nets estimés auprès des emprunteurs sont inclus dans les débiteurs et autres actifs.

### ***Frais pour risques courus du gouvernement du Canada***

Nous versons des frais au ministère des Finances en guise d'indemnisation pour les risques liés à l'assurance prêt hypothécaire. Ces frais sont différés dans les débiteurs et autres actifs et comptabilisés dans les charges opérationnelles pendant la période de couverture du contrat d'assurance selon les mêmes facteurs d'acquisition des primes que les primes non acquises. Ces frais équivalent à 3,25 % des primes souscrites au cours de l'exercice et à une tranche supplémentaire de 0,1 % pour les nouveaux montants assurés dans le cadre de l'assurance de portefeuille.

## **Cautionnements de paiement périodique**

### ***Classement***

Un contrat de garantie financière impose à l'émetteur de faire des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il subit en raison du défaut d'un débiteur de faire un paiement au moment opportun. Nous classons le cautionnement de paiement périodique relatif aux titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et aux Obligations hypothécaires du Canada (OHC) comme étant un contrat de garantie financière. Ces contrats demeurent en vigueur jusqu'à ce que tous les droits et obligations s'éteignent ou échoient.

### ***Comptabilisation et évaluation***

Les droits de cautionnement de paiement périodique sont comptabilisés initialement dans les primes et droits non acquis à la juste valeur (la prime perçue). Ils sont évalués ensuite au montant comptabilisé initialement, moins l'amortissement des produits tirés des droits de cautionnement. Les produits tirés des droits de cautionnement sont comptabilisés dans les primes et droits acquis pendant la durée de vie attendue des TH LNH ou des OHC correspondants. Si le montant estimé qui est requis pour régler les obligations au titre des cautionnements de paiement périodique dépasse le montant des primes et droits non acquis, une provision supplémentaire est comptabilisée.

Les droits de demande sont comptabilisés dans les produits pendant la période au cours de laquelle les services connexes sont rendus. Les coûts directs liés aux cautionnements de paiement périodique sont comptabilisés dans les charges opérationnelles à mesure qu'ils sont engagés.

### ***Droits de garantie du gouvernement du Canada***

Nous payons des droits de garantie au ministère des Finances en guise d'indemnisation pour les risques liés au cautionnement de paiement périodique. Ces droits sont différés dans les débiteurs et autres actifs et comptabilisés dans les charges opérationnelles pendant la période visée par la garantie. Ils équivalent à 0,075 % des émissions d'OHC.

## Instruments financiers

Nous classons nos actifs financiers de la manière suivante : désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, prêts et créances et détenus jusqu'à l'échéance. Nos passifs financiers incluent les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les autres passifs financiers.

Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale, selon notre intention et les caractéristiques de l'instrument financier.

Classement	Traitement comptable
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<p>En vertu de l'IAS 39 <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>, une entité peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du résultat net si elle aboutit à une information plus pertinente dans l'un ou l'autre des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) elle élimine ou réduit de manière importante une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des gains ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes;</li><li>b) l'instrument financier fait partie d'un groupe géré et évalué à la juste valeur conformément à des stratégies documentées d'investissement ou de gestion des risques et l'information sur le groupe est fournie à l'interne aux principaux dirigeants.</li></ul> <p>Cette désignation est irrévocable.</p> <p>Les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur et les gains et pertes réalisés sur une cession sont imputés aux gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.</p>
<b>Détenus à des fins de transaction</b>	<p>Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des instruments dérivés ou des instruments acquis ou contractés principalement en vue d'être vendus ou rachetés dans un proche avenir.</p> <p>Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur et les gains et pertes réalisés sur une cession sont imputés aux gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.</p>
<b>Prêts et créances</b>	<p>Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés et assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque les prêts et créances sont réputés être dépréciés, les variations de la valeur estimée de réalisation sont imputées aux gains (pertes) nets sur les instruments financiers.</p>
<b>Détenus jusqu'à l'échéance</b>	<p>Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance déterminée, autres que les prêts et créances, que nous avons l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.</p> <p>Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont réputés être dépréciés, les variations de leur juste valeur sont imputées aux gains (pertes) nets sur les instruments financiers.</p>
<b>Disponibles à la vente</b>	<p>Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à l'échéance, des prêts et créances ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (AERG) jusqu'à ce que l'actif soit vendu, décomptabilisé ou considéré comme étant déprécié, auquel cas ces gains et pertes latents sont alors inscrits en résultat net dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les gains (pertes) latents de change sur les actifs disponibles à la vente sont imputés aux gains (pertes) nets sur les instruments financiers.</p> <p>Le CAERG est composé uniquement des gains (pertes) latents sur les instruments financiers disponibles à la vente.</p>
<b>Autres passifs financiers</b>	<p>Les autres passifs financiers sont des passifs financiers non dérivés qui n'ont pas été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.</p> <p>Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts sont comptabilisées en tant que telles.</p>

La comptabilisation à la date de règlement s'applique aux achats et aux ventes d'actifs et de passifs financiers. Les gains et pertes réalisés sur les ventes sont comptabilisés selon le coût moyen pondéré.

### ***Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net***

Nous désignons certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'exception de certains placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, sont liés aux activités d'aide au logement. En ce qui concerne certains portefeuilles de prêts et emprunts connexes initiés avant août 2016, des instruments dérivés sont utilisés dans le cadre des activités d'aide au logement pour gérer les risques de refinancement et de réinvestissement ainsi que le décalage des échéances entre les encaissements provenant des actifs et les décaissements affectés aux passifs. La désignation des prêts, des placements en valeurs mobilières achetés à l'aide du capital reçu et des emprunts connexes à la juste valeur par le biais du résultat net réduit considérablement l'incohérence qui découlerait autrement de leur évaluation au coût amorti et de l'évaluation des instruments dérivés à la juste valeur. Certains placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont aussi désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils sont gérés et présentés à la direction selon cette méthode.

### **Dépréciation des instruments financiers**

La direction détermine à la date de clôture s'il existe des indications objectives selon lesquelles des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net ou détenus à des fins de transaction se sont dépréciés. Un actif financier est réputé être déprécié et une perte de valeur est subie si et seulement s'il existe des indications objectives de dépréciation découlant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimée de manière fiable.

Nous examinons toute indication objective de dépréciation, ce qui inclut les données observables indiquant des difficultés financières importantes de l'émetteur, des défauts ou des retards relativement au paiement du capital, des intérêts ou des dividendes sur les actions privilégiées, la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison des difficultés financières de l'émetteur et la faillite ou une autre réorganisation financière de l'émetteur. Pour notre évaluation, nous tenons compte de l'abaissement des notes, lesquelles à elles seules ne sont cependant pas des indications objectives de dépréciation.

### ***Placements en titres de capitaux propres ordinaires disponibles à la vente***

Pour les placements en titres de capitaux propres ordinaires classés comme étant disponibles à la vente, les indications objectives de dépréciation comprennent aussi une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût et des changements défavorables importants survenus concernant l'environnement technologique, commercial, économique ou juridique dans lequel l'émetteur exerce ses activités. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si une baisse de la juste valeur en deçà du coût est importante ou prolongée. Dans notre cas, nous appliquons certains tests quantitatifs à la position totale dans chaque titre de capitaux propres ordinaires en plus d'une évaluation qualitative de la situation financière de l'émetteur.

Pour les placements en titres de capitaux propres ordinaires classés comme étant disponibles à la vente qui sont réputés être dépréciés, la perte latente cumulative auparavant comptabilisée dans les AERG est reclassée des AERG et comptabilisée en résultat net en tant que perte de valeur dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les baisses ultérieures de la juste valeur des titres de capitaux propres ordinaires disponibles à la vente qui sont dépréciés sont comptabilisées en résultat net, tandis que les hausses de la juste valeur sont comptabilisées dans les AERG.

### ***Placements en titres de créances et en titres de capitaux propres privilégiés disponibles à la vente***

Pour les placements en titres de créances et en titres de capitaux propres privilégiés classés comme étant disponibles à la vente qui sont réputés être dépréciés, la perte latente cumulative auparavant comptabilisée dans les AERG est reclassée des AERG et comptabilisée en résultat net en tant que perte de valeur dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Si la juste valeur d'un titre de créance ou d'un titre de capitaux propres privilégiés classé comme étant disponible à la vente qui est déprécié s'accroît par la suite et que la hausse peut être objectivement liée à un événement survenant après que la perte de valeur a été comptabilisée, la perte de valeur est reprise en résultat net et la reprise se limite au montant de la perte de valeur comptabilisée auparavant. Autrement, les hausses ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les AERG.

## **Actifs financiers classés comme étant des prêts et créances ou détenus jusqu'à l'échéance**

Pour les actifs financiers classés comme étant des prêts et créances ou détenus jusqu'à l'échéance qui sont réputés être dépréciés, la valeur comptable est réduite à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (en excluant les pertes sur créances futures non encore subies) actualisés au taux d'intérêt effectif initial, la perte de valeur étant comptabilisée en résultat net dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées peuvent être reprises si la perte diminue et que la baisse peut être objectivement liée à un événement survenant après que la perte de valeur a été comptabilisée. Les pertes de valeur peuvent être reprises dans la mesure où la valeur comptable de l'actif financier ne dépasse pas le coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'était pas survenue.

Nous établissons une provision pour pertes sur créances pour certains prêts et créances enregistrés dans les débiteurs et autres actifs. Cette provision correspond au montant estimé qui pourrait ne pas être recouvré. Les facteurs pris en considération pour évaluer le montant réalisable estimé portent, notamment, sur l'évaluation des actifs sous-jacents ainsi que sur l'évolution de la conjoncture du marché ou de l'économie. La provision pour pertes sur créances est portée en réduction des débiteurs et autres actifs et toute variation est imputée aux règlements d'assurance.

Dans certains cas, nous pouvons modifier un prêt pour des raisons économiques ou juridiques en lien avec les difficultés financières de l'emprunteur. Par exemple, nous pouvons nous faire céder le prêt hypothécaire assuré et rembourser le solde du prêt au prêteur, au lieu d'acheter la propriété, ou nous pouvons consentir des avances à l'emprunteur pour l'aider à s'acquitter de ses obligations hypothécaires.

Une fois le prêt modifié, si nous ne nous attendons toujours pas à en recouvrer intégralement le paiement en vertu des modalités modifiées, le prêt est réputé être déprécié. Un prêt déprécié est évalué à sa valeur estimée de réalisation déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Pour certains prêts, les intérêts ne sont comptabilisés que si on s'attend à les encaisser.

Un prêt n'est plus réputé être déprécié lorsque tous les montants en souffrance, incluant les intérêts, ont été recouverts et qu'il est déterminé que le capital et les intérêts sont intégralement recouvrables conformément aux modalités de la convention de prêt initiale ou aux modalités modifiées.

Les prêts sont radiés, partiellement ou intégralement, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe si nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager un recouvrement futur.

## **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en caisse et des placements à court terme très liquides dont la durée à l'échéance est d'au plus 98 jours à compter de la date d'achat, qui sont facilement convertibles en un montant connu et dont le risque de variation de la valeur est négligeable.

Les équivalents de trésorerie achetés au moyen des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat (conventions de rachat ou mise en pension de titres) sont classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance ou inscrits dans les prêts et créances. Autrement, les équivalents de trésorerie inclus dans le portefeuille de placements des activités d'aide au logement sont classés dans les prêts et créances, ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus dans le cadre d'un programme d'octroi de prêts couvert économiquement grâce à des instruments dérivés. Les conventions de rachat qui font partie des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont classées comme étant disponibles à la vente. Les produits d'intérêts sur ces placements sont comptabilisés dans les produits d'intérêts des activités d'aide au logement et dans les produits de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

## **Titres acquis dans le cadre de conventions de revente et vendus dans le cadre de conventions de rachat**

Les titres acquis dans le cadre de conventions de revente (conventions de revente ou prise en pension de titres), normalement des bons du Trésor ou des obligations du gouvernement du Canada, doivent être revendus au vendeur initial à court terme à un prix et à une date préétablis. Ils sont considérés comme étant des transactions assorties de sûretés et classés dans les prêts et créances.

Les conventions de rachat consistent à vendre les titres puis à les racheter auprès de l'acquéreur initial à court terme à un prix et à une date préétablis. Ils sont classés dans les autres passifs financiers. Le produit tiré de ces conventions est généralement investi dans des conventions de revente ou des équivalents de trésorerie dans le but de générer des produits supplémentaires. Ces transactions sont effectuées simultanément de manière à faire correspondre la durée à l'échéance des titres.

## Placements en valeurs mobilières

Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille de placements des activités d'aide au logement comprennent des titres à revenu fixe et sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire comprennent des titres à revenu fixe et des actions et sont classés comme étant disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille de placements des activités de titrisation sont composés de titres à revenu fixe et sont classés comme étant disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits d'intérêts sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés dans les produits d'intérêts pour les activités d'aide au logement et dans les produits de placements pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sur les placements en titres de capitaux propres sont comptabilisés dans les produits de placements quand le droit à un dividende a été établi.

## Prêts

### *Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net*

Nous désignons à la juste valeur par le biais du résultat net les prêts relatifs aux activités d'aide au logement s'ils sont détenus dans le cadre d'un programme d'octroi de prêts couvert économiquement grâce à des instruments dérivés. Les intérêts sont comptabilisés dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### *Prêts et créances*

#### **Programme des Obligations hypothécaires du Canada**

En vertu du Programme des OHC, ces prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes, en raison de la cession à la SCHL de leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH, et sont financés par les émissions d'OHC. Il s'agit de prêts à taux fixe ou variable dont le solde du capital est, dans tous les cas, dû à l'échéance.

Aux termes de ces programmes, la quasi-totalité des risques et des avantages des TH LNH est conservée par les émetteurs en concluant des swaps avec la Société. Par conséquent, les TH LNH et les placements issus du réinvestissement du capital des TH LNH servent de sûreté pour les prêts et ne sont pas comptabilisés dans les bilans consolidés. Cependant, cette sûreté est détenue au nom de la Société et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les prêts. Le montant à recevoir des contreparties de swap correspond aux intérêts sur les prêts et est comptabilisé dans les produits d'intérêts.

#### **Programmes d'octroi de prêts**

Nous classons parmi les prêts et créances les prêts consentis dans le cadre des activités d'aide au logement qui ne sont pas couverts économiquement grâce à des instruments dérivés.

Pour certains prêts initiés entre 1946 et 1984 en vertu des dispositions de la LNH, les pertes d'intérêts découlant du fait que les prêts portent intérêt à des taux inférieurs à ceux exigés sur les emprunts connexes sont recouvrées au moyen des crédits parlementaires. Dans notre évaluation de la juste valeur de ces prêts au moment de leur comptabilisation initiale, nous présumons que nous continuerons à recevoir les crédits à l'avenir.

Les intérêts sont comptabilisés dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Instruments dérivés

Pour gérer nos risques de marché, nous avons recours à des instruments dérivés, comme des swaps d'intérêts. Les instruments dérivés ne sont pas utilisés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, puisqu'ils n'ont pas été désignés en tant que couvertures admissibles à des fins comptables, et sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments dérivés sont inclus dans les actifs, si leur juste valeur est positive, ou dans les passifs, dans le cas contraire.

Nous n'utilisons pas d'instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers (contrats hôtes) qui doivent être comptabilisés séparément.

Pour ce qui est de nos swaps d'intérêts, le montant global net des produits et charges d'intérêts est comptabilisé dans les produits d'intérêts au fur et à mesure que les produits sont gagnés ou que les charges sont engagées.

## **Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont détenus pour générer des produits locatifs, réaliser des plus-values en capital ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés initialement à leur coût majoré des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres produits pendant la période au cours de laquelle ils surviennent. Les produits et charges de location des immeubles de placement sont inscrits dans les autres produits.

Les dépenses relatives à certains immeubles détenus dans le cadre des activités d'aide au logement sont recouvrables auprès du ministre. Ces activités s'inscrivent parmi les dépenses des programmes de logement et les crédits parlementaires.

## **Actifs non courants détenus en vue de la vente**

Les biens immobiliers acquis par le biais des activités d'assurance prêt hypothécaire à la suite du défaut de paiement de prêts hypothécaires sont classés comme étant des actifs non courants détenus en vue de la vente, car leur valeur comptable doit être recouvrée au moyen de leur vente. Pour qu'un actif soit classé comme étant détenu en vue de la vente, nous devons nous être engagés à vendre cet actif dans un délai de douze mois. Des circonstances ou des événements indépendants de notre volonté peuvent prolonger la période nécessaire pour conclure la vente au-delà d'un an. L'actif continue alors d'être classé comme étant détenu en vue de la vente, pourvu que nous demeurions engagés à vendre celui-ci. Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de vente et sont inclus dans les débiteurs et autres actifs. Les pertes de valeur et toute reprise ultérieure sont comptabilisées dans les règlements d'assurance pendant la période au cours de laquelle elles surviennent. Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

## **Emprunts**

### ***Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net***

#### **Emprunts sur les marchés de capitaux**

Les emprunts sur les marchés de capitaux ont été contractés entre 1993 et avril 2008 afin de financer les prêts consentis dans le cadre des activités d'aide au logement. Ils sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et font partie de la structure de couverture des activités d'octroi de prêts.

#### **Emprunts auprès du gouvernement du Canada**

Les activités d'aide au logement sont financées dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État depuis avril 2008. Ces emprunts financent les prêts initiés dans le cadre des programmes d'octroi de prêts qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et qui font partie de la structure de couverture des activités d'octroi de prêts.

### ***Autres passifs financiers***

#### **Obligations hypothécaires du Canada**

Les OHC sont des obligations sans amortissement et portant intérêt qui sont émises par la FCH et cautionnées par la SCHL. Les intérêts sont versés semestriellement dans le cas des OHC à taux fixe et trimestriellement pour les OHC à taux variable. Le capital des OHC est remboursable à l'échéance. Les vendeurs agréés de TH LNH remboursent à la FCH les coûts liés au financement, y compris les honoraires de la SCHL à titre de caution et de conseiller en services financiers, les commissions des preneurs fermes et les frais des parties chargées de la distribution des OHC. Ces remboursements sont comptabilisés dans les autres produits de la même manière que les charges connexes.

Nous pouvons acheter et revendre des OHC sur le marché à des fins d'investissement. Les achats sont traités comme étant des remboursements de dette, et l'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des OHC est comptabilisé en tant que gain ou perte dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les ventes ultérieures sont traitées comme étant des rémissions de dette et les gains et pertes sont différés et amortis sur la durée résiduelle des OHC vendues. Lorsque la SCHL détient des OHC jusqu'à l'échéance ou en achète sur le marché primaire, les flux de trésorerie connexes sont éliminés des états consolidés des flux de trésorerie, car ils ne sont pas considérés comme des flux de trésorerie externes pour l'entité consolidée.

## Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les autres emprunts auprès du gouvernement du Canada représentent les emprunts contractés afin de financer les prêts consentis dans le cadre des activités d'aide au logement qui ne sont pas couverts économiquement et qui ont été classés dans les prêts et créances.

Dans le cas de tous les emprunts, les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons divers avantages aux employés admissibles, notamment des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages comprennent un régime de retraite sous réglementation fédérale (régime de retraite), un régime complémentaire de retraite non enregistré (régime complémentaire) et d'autres prestations déterminées postérieures à l'emploi autres que de retraite, qui incluent principalement une assurance-vie et une assurance soins médicaux. Le régime complémentaire offre des avantages qui excèdent les limites prescrites dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR).

Le régime de retraite et le régime complémentaire sont tous deux à prestations déterminées. En 2016, l'ancien volet à cotisations déterminées du régime de retraite a été scindé de ce dernier pour devenir un régime de retraite à cotisations déterminées autonome, en plus du régime complémentaire à cotisations déterminées existant.

Le régime de retraite et le régime de retraite à cotisations déterminées sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et à son règlement ainsi qu'à la LIR. Ces deux régimes sont enregistrés auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et de l'Agence du revenu du Canada.

### Régimes à prestations déterminées

Les régimes à prestations déterminées comprennent le régime de retraite à prestations déterminées et le régime complémentaire à prestations déterminées ainsi que les autres prestations postérieures à l'emploi autres que de retraite. Les prestations au titre du régime de retraite et du régime complémentaire sont calculées en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années consécutives du prestataire et de ses années de service.

Le passif net comptabilisé au titre des prestations déterminées correspond à la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations déterminées, moins l'actif de ces régimes. L'actif du régime de retraite à prestations déterminées se limite à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme d'une diminution des cotisations futures à ces régimes.

Le coût net des prestations au titre des régimes comprend les coûts des services rendus au cours de l'exercice, le montant net des charges d'intérêts se rapportant à l'obligation au titre des prestations déterminées, les produits d'intérêts sur l'actif des régimes et les gains ou pertes découlant d'une réduction des régimes, et ce coût est comptabilisé dans les charges opérationnelles.

Les réévaluations des montants au titre des régimes à prestations déterminées comprennent les écarts actuariels ainsi que les variations du rendement de l'actif des régimes (en excluant le montant net des intérêts) et sont inscrites dans les AERG à mesure qu'elles sont engagées, puis sont comptabilisées dans les résultats non distribués et ne sont pas reclassées dans le résultat net au cours des périodes ultérieures.

### Régime à cotisations déterminées

Le régime à cotisations déterminées comprend l'ancien volet à cotisations déterminées du régime de retraite, le nouveau régime de retraite à cotisations déterminées autonome et le régime complémentaire à cotisations déterminées. Les cotisations de l'employeur à ces régimes sont inscrites dans les charges, car les employés rendent des services en échange de ces cotisations.

## Impôt sur le résultat

La SCHL est une société d'État en vertu du règlement 7100 de la LIR et elle est assujettie à l'impôt fédéral en tant que société d'État prévue par règlement au sens du paragraphe 27(2) de cette loi, mais elle n'est pas assujettie à l'impôt provincial. La FCH est assujettie à l'impôt fédéral ainsi qu'à l'impôt provincial sur le résultat fiscal de l'exercice et elle peut déduire les montants payés ou à payer à ses bénéficiaires pour déterminer son résultat aux fins fiscales. Puisque la totalité du résultat fiscal a été versée aux bénéficiaires, aucune provision pour impôt n'est comptabilisée pour la FCH.

Nous appliquons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser notre impôt sur le résultat. Selon cette méthode, l'actif et le passif d'impôt différé sont constatés selon l'incidence fiscale estimée des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. La Société utilise les taux d'imposition quasi adoptés à la date de clôture qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou que le passif sera réglé. La valeur comptable de l'actif d'impôt différé est examinée à chaque date de clôture et elle est réduite lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera réalisé pour permettre d'utiliser en totalité ou en partie l'actif d'impôt différé.

### **Transactions entre parties liées**

À l'exception des emprunts contractés auprès du gouvernement dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions conclues dans des conditions de concurrence normale. Les emprunts aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État qui font partie des emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont contractés à un taux inférieur au marché, ce qui nous permet de consentir des prêts à des taux inférieurs au marché, diminuant ainsi le coût des subventions que verse le gouvernement pour le logement social. Ces prêts se traduisent par un gain comptabilisé en résultat net à la date d'emprunt.

### **Passifs éventuels**

Les passifs éventuels sont des obligations dont la matérialisation dépend d'événements futurs incertains ou des obligations courantes lorsque le transfert des avantages économiques y afférents est incertain ou ne peut être établi de manière fiable.

### **Conversion des monnaies étrangères**

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change découlant de la conversion des soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les achats et ventes de titres étrangers et les produits qui en découlent sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

## **3. MODIFICATIONS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR**

### **Modifications comptables en vigueur**

La Société a adopté d'avance les modifications de l'IAS 7, qui entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et a adopté les modifications de l'IAS 1, qui entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société n'a adopté aucune autre norme nouvelle ou modifiée qui a eu une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

#### ***Modifications de l'IAS 7 Tableau des flux de trésorerie***

Ces modifications créent des obligations supplémentaires en matière d'informations à fournir pour les passifs provenant des activités de financement et pour les actifs financiers dont les flux de trésorerie ont été, ou les flux de trésorerie futurs seront, inclus dans les flux de trésorerie provenant des activités de financement. Les modifications obligent les entités à indiquer les variations des flux de trésorerie et hors trésorerie. La Note 14 – Emprunts tient compte de ces modifications.

#### ***Modifications de l'IAS 1 Présentation des états financiers***

Les modifications encouragent les entreprises à exercer un jugement professionnel lorsqu'elles déterminent les informations à fournir dans leurs états financiers et n'ont aucune incidence sur la comptabilisation et l'évaluation. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

## Modifications comptables à venir

Il a été établi que de nouvelles normes et des modifications de normes existantes qui ont été publiées par l'IASB pourraient influencer sur la Société dans l'avenir. Nous évaluons actuellement l'incidence des normes suivantes sur nos états financiers consolidés.

### **IFRS 9 Instruments financiers – Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

L'IFRS 9 remplace l'IAS 39 et présente une méthode fondée sur des principes pour classer et évaluer les actifs financiers selon le modèle opérationnel que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs. Les dispositions de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers sont maintenues dans l'IFRS 9, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur de ces passifs qui découlent du risque de crédit d'une entité sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à moins qu'il en résulte une non-concordance comptable, auquel cas la totalité des variations de la juste valeur est comptabilisée en résultat net.

L'IFRS 9 présente un nouveau modèle de dépréciation, qui remplacera les dispositions actuelles de l'IAS 39 en matière de dépréciation, afin de produire une information plus utile au sujet des pertes sur créances attendues d'une entité relativement à ses instruments financiers.

L'IFRS 9 incorpore de nouvelles dispositions en matière de comptabilité de couverture, qui facilitent l'alignement du traitement comptable d'une entité sur ses activités de gestion des risques et améliorent les obligations en matière d'informations à fournir. La comptabilisation des opérations de macro-couverture ne fait pas partie du nouveau modèle et sera abordée à une date ultérieure.

Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence globale de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.

### **IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

L'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* remplace l'IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et l'IAS 11 *Contrats de construction* et leurs interprétations connexes. Cette norme énonce les dispositions à l'égard de la comptabilisation de produits qui s'appliquent à tous les contrats avec les clients (à l'exception des contrats qui s'inscrivent dans le cadre des normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers).

L'IFRS 15 établit un cadre exhaustif en cinq étapes pour déterminer à quel moment comptabiliser un produit et quel montant comptabiliser. Selon le principe de base de ce cadre, l'entité doit comptabiliser le produit lorsqu'elle a rempli une obligation de prestation prévoyant le transfert de biens ou de services à un client, pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Cette obligation de prestation peut être remplie à un moment précis ou progressivement.

Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence globale de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.

### **IFRS 16 Contrats de location – Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019**

L'IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations connexes, rehausse la transparence concernant l'effet de levier d'une entité, les actifs qu'elle utilise dans le cadre de ses activités et les risques auxquels elle s'expose en concluant des contrats de location.

Le principe fondamental en vertu de l'IFRS 16 est qu'un preneur comptabilise des actifs et passifs liés aux droits et aux obligations découlant de tous les contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent a une faible valeur. Le preneur comptabilise un passif, soit une obligation de payer des loyers, et un actif lié au droit d'utilisation, qui représente son droit d'utiliser l'actif loué pendant la période de location. La dépréciation des actifs loués est comptabilisée séparément des intérêts sur les passifs liés aux contrats de location dans les états des résultats. La comptabilisation pour le bailleur reste largement inchangée.

Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence globale de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.

## 4. JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS

### Jugement dans l'application de méthodes comptables

Lors de l'application des méthodes comptables, la direction exerce les jugements suivants, à savoir ceux qui ont les incidences les plus importantes sur les montants inscrits dans nos états financiers consolidés.

#### *Consolidation*

Un jugement important doit être exercé pour déterminer si la nature de la relation entre la SCHL et la FCH indique que la SCHL contrôle la FCH. La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC et établit le calendrier d'émission des titres cautionnés. La FCH ne peut effectuer de nouvelles émissions sans bénéficier d'un cautionnement, et la seule caution disponible à l'heure actuelle est la SCHL. Dans ce contexte, la SCHL exerce une influence directe sur les activités de la FCH et peut faire valoir cette influence pour gérer son risque lié à la FCH.

#### *Décomptabilisation*

Afin d'évaluer si les TH LNH transférés par les émetteurs à la FCH dans le cadre du Programme des OHC sont admissibles à la décomptabilisation, un jugement important est exercé pour déterminer si la quasi-totalité des risques et avantages de la possession des TH LNH a été transférée. Nous avons déterminé que le transfert de TH LNH à la FCH ne respecte pas les critères de décomptabilisation puisque les vendeurs conservent les risques et les avantages des TH LNH dans le cadre des swaps. Par conséquent, nous ne comptabilisons pas les TH LNH sous-jacents dans les bilans consolidés et présentons le transfert comme étant un prêt.

### Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation de nos états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés au titre des produits, des charges, des actifs et des passifs et sur les informations à fournir. Il est question ci-après des principales hypothèses en ce qui concerne l'avenir et les autres principales sources d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant. Nous avons fondé nos hypothèses et nos estimations sur l'information dont nous disposons lorsque les états financiers consolidés ont été préparés. Les circonstances et les hypothèses quant à des développements futurs sont toutefois susceptibles de changer s'il se produit une évolution du marché ou des circonstances qui échappent au contrôle de la Société. Ces changements sont pris en considération dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

#### *Provision pour règlements*

La provision pour règlements correspond au montant estimé des règlements attendus et des frais connexes, déduction faite du produit qui devrait être tiré de la vente des biens immobiliers repris, relativement aux défauts couverts dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire et survenus au plus tard à la date du bilan consolidé. Cette provision comprend les défauts de paiement survenus mais non déclarés (DSND), les défauts de paiement survenus mais insuffisamment déclarés (DSID) et le coût des demandes de règlement en cours de traitement (DRCT). Elle comprend de plus une provision se rapportant à l'assurance des prêts octroyés en vertu de divers programmes de logement social ainsi que des prêts hypothécaires indexés consentis dans le cadre du Programme fédéral des coopératives d'habitation.

L'estimation des DSND est fondée sur l'historique des pertes et des défauts et ajustée en fonction des tendances juridiques, économiques et réglementaires prédominantes. Pour estimer les pertes relatives aux DRCT, on multiplie le montant du prêt assuré par la perte moyenne calculée. La provision pour DSID est estimée à l'aide du calendrier des paiements supplémentaires à verser dans le cadre d'une demande encore ouverte.

Conformément aux pratiques actuarielles reconnues, la provision pour règlements comprend une provision spécifique pour écarts défavorables et tient compte de la valeur temporelle de l'argent.

La provision pour règlements au 31 décembre est déterminée par l'actuaire désigné. Les principales hypothèses actuarielles sont les hypothèses à long terme concernant la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et le calendrier des flux de trésorerie connexes, ajustés pour tenir compte de l'incidence à court terme de la conjoncture économique. Les résultats historiques, regroupés selon le produit et l'âge des prêts et ajustés pour tenir compte des changements de nos processus et produits d'assurance, sont utilisés tout au long de l'évaluation actuarielle.

Au risque de sous-estimation ou de surestimation du total du passif au titre des règlements s'ajoute le risque que le calendrier de paiement des obligations ou de rendement des placements à l'avenir diffère significativement des hypothèses sur lesquelles repose l'évaluation du passif des contrats d'assurance.

La provision pour prêts LS et PHI est déterminée au moyen du solde des prêts en cours et des pertes estimées en fonction de l'état et des caractéristiques des prêts et tient compte des coûts futurs estimés pour régler la totalité des passifs.

La note 7 contient d'autres détails sur la provision pour règlements.

### ***Primes non acquises***

Les primes d'assurance prêt hypothécaire sont exigibles à l'initiation du prêt hypothécaire assuré; elles sont alors différées et comptabilisées dans les produits pendant la période de couverture d'assurance, conformément à des facteurs déterminés chaque exercice par l'actuaire désigné. Les facteurs d'acquisition des primes sont fondés sur les volumes des nouvelles demandes de règlement, selon l'hypothèse que les primes seraient acquises, et donc comptabilisées dans les produits, au même rythme que les cas de défaut survenus. Les courbes d'acquisition des primes diffèrent pour les produits dont les volumes des nouvelles demandes de règlement sont considérablement différents. Les volumes des nouvelles demandes de règlement sont fondés sur les données historiques à long terme des règlements, selon l'âge des prêts.

Les courbes d'acquisition des primes sont liées aux volumes des nouvelles demandes de règlement qui, avant le quatrième trimestre de 2016, étaient obtenus en éliminant les délais de déclaration des demandes de règlement de la présentation des nouvelles demandes de règlement. En raison de changements apportés au traitement des demandes de règlement pour réduire les délais de déclaration, nous déterminons maintenant les volumes des nouvelles demandes de règlement directement à partir de l'évolution des défauts survenus.

Ce changement d'estimation a entraîné une diminution d'environ 4,4 % des primes acquises en 2016 et une augmentation de 1,3 % des primes non acquises au 31 décembre 2016, puisque la nouvelle courbe ralentit l'acquisition des primes, comparativement à la précédente.

La note 7 contient d'autres détails sur les primes non acquises et les courbes d'acquisition des primes.

### ***Évaluation de la juste valeur des instruments financiers***

Lorsqu'il est impossible d'évaluer la juste valeur des actifs et passifs financiers inscrits au bilan consolidé selon des cours sur des marchés actifs, leur juste valeur est évaluée à l'aide de techniques d'évaluation comme les flux de trésorerie actualisés, les différentiels d'écart ou un autre modèle d'évaluation. Ces modèles nécessitent un certain jugement compte tenu des données utilisées, comme les courbes de rendement, les écarts de marché et les primes de risque, par rapport à des instruments financiers qui présentent des caractéristiques similaires sur les plans du rendement, du risque de marché et des dates d'échéance. Des changements des hypothèses liées à ces facteurs pourraient influencer sur la juste valeur déclarée des instruments financiers.

La note 11 contient d'autres détails sur la juste valeur des instruments financiers.

### ***Évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite***

Le coût du régime de retraite à prestations déterminées et la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite sont établis au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles consistent à formuler diverses hypothèses susceptibles de s'écarter des résultats réels dans l'avenir. Ces hypothèses concernent le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de mortalité et l'inflation. En raison de la complexité et de la nature à long terme des évaluations, l'obligation au titre des prestations de retraite est hautement sensible à des changements des hypothèses, qui sont toutes passées en revue à chaque date de clôture.

L'hypothèse la plus sensible à un changement concerne le taux d'actualisation. Pour établir le taux d'actualisation approprié, la direction examine les taux d'intérêt des obligations de sociétés libellées dans la même monnaie que l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi, notées au moins AA et extrapolées au besoin selon la courbe de rendement en fonction de la durée attendue de l'obligation au titre des prestations déterminées. Le taux de mortalité s'appuie sur les tables de mortalité du secteur public pour le Canada.

La note 23 contient d'autres détails sur l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations déterminées.

## 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs opérationnels de la SCHL sont les activités d'aide au logement, d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation et la FCH. Ils sont soutenus par les activités d'analyse de marché et de recherche et par notre infrastructure de personnel et de processus. Tel qu'il est indiqué à la note 1, nous avons établi que nos secteurs à présenter étaient l'aide au logement, l'assurance prêt hypothécaire et la titrisation.

Notre principal décideur opérationnel est le Comité de la haute direction. Celui-ci surveille les résultats opérationnels des activités séparément pour prendre des décisions concernant l'affectation des ressources et l'évaluation du rendement. Le rendement des secteurs est évalué au moyen de paramètres financiers et non financiers associés aux objectifs de chacun d'eux et pouvant être différents d'un secteur à l'autre.

Les activités d'aide au logement englobent les programmes de logement et d'octroi de prêts, qui présentent de nombreuses similitudes et répondent au même objectif, c'est-à-dire soutenir l'accès à des logements abordables pour les Canadiens dans le besoin. Notre principal décideur opérationnel affecte les ressources et évalue le rendement des programmes de logement et d'octroi de prêts de façon agrégée. Dans le cas des programmes de logement, les investissements sont administrés par les provinces et les territoires en vertu d'ententes sur le logement social (ELS), alors que pour l'octroi de prêts, ces derniers sont versés aux organismes de parrainage de logements sociaux bénéficiant d'une aide fédérale, aux Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités. Les produits des activités d'aide au logement proviennent des produits d'intérêts sur les prêts et comprennent également les crédits parlementaires.

Dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire, nous offrons de l'assurance souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants (P.-O., à l'unité), de l'assurance de portefeuille et de l'assurance pour immeubles collectifs partout au Canada. Nous offrons ces programmes dans un contexte commercial en tenant dûment compte des risques de perte et sans apport de fonds de la part du gouvernement. Les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire sont constitués des primes d'assurance, des droits de demande et des produits de placements.

Dans le cadre de nos activités de titrisation, nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts relatifs à des titres fondés sur des prêts à l'habitation admissibles et aux OHC. La prestation de cautionnements est exercée dans un contexte commercial.

Les activités de la FCH sont l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation admissibles, comme les TH LNH, l'émission d'OHC, l'acquisition de placements de grande qualité et la réalisation de certaines transactions de couverture connexes.

Aux fins de la présentation sectorielle, nos activités de titrisation et celles de la FCH, une entité distincte, sont regroupées sous le secteur à présenter « titrisation ». Les produits des activités de titrisation proviennent des droits de cautionnement et de demande, des produits de placements et des produits d'intérêts sur les prêts.

Les activités d'analyse de marché et de recherche et l'infrastructure de personnel et de processus ne font pas partie de secteurs distincts, mais leurs coûts sont affectés à nos secteurs opérationnels. Les activités d'analyse de marché et de recherche sont imputées aux résultats financiers des secteurs de l'aide au logement et de l'assurance prêt hypothécaire et leurs coûts sont recouverts auprès de ces secteurs. Les charges de l'infrastructure de personnel et de processus sont imputées aux résultats financiers de l'aide au logement, de l'assurance prêt hypothécaire et de la titrisation.

Pour tous les secteurs, les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

### ***Regroupement des activités de titrisation et de la FCH***

Les activités de titrisation et la FCH servent toutes les deux notre objectif de maintenir une offre suffisante de fonds destinés au crédit hypothécaire au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires. Grâce au Programme des OHC dans son ensemble (y compris les cautionnements offerts), nous contribuons à la stabilité du système financier en permettant aux prêteurs d'accéder à des fonds pour consentir des prêts hypothécaires à l'habitation.

Les activités de ces deux secteurs sont générées par la demande du marché pour le cautionnement de paiement périodique de la SCHL, aux fins de financement hypothécaire, aux termes de l'émission des TH LNH ainsi que des OHC par la FCH. Les produits du secteur à présenter proviennent des droits de cautionnement, des droits de demande et des produits d'intérêts.

La nature des processus de production, les clients et les méthodes de distribution présentent de nombreuses similitudes. Les OHC sont offertes aux investisseurs institutionnels et à des investisseurs individuels, qui peuvent se les procurer auprès d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'autres types d'institutions financières. Le cautionnement entre en vigueur au moment de l'émission.

(En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de titrisation		Éliminations		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Produits d'intérêts	435	498	-	-	4 167	4 407	(4)	(3)	4 598	4 902
Charges d'intérêts	422	489	-	-	4 158	4 399	(114)	(82)	4 466	4 806
Produits d'intérêts nets	13	9	-	-	9	8	110	79	132	96
Produits autres que d'intérêts et crédits parlementaires										
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	2 153	2 049	-	-	-	-	-	-	2 153	2 049
Primes et droits acquis	-	-	1 505	1 592	284	268	-	-	1 789	1 860
Produits (pertes) de placements	-	-	594	568	43	39	(73)	(54)	564	553
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(56)	10	60	12	2	5	(57)	(47)	(51)	(20)
Autres produits	34	26	(2)	3	74	69	-	-	106	98
<b>TOTAL DES PRODUITS ET DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES</b>	<b>2 144</b>	<b>2 094</b>	<b>2 157</b>	<b>2 175</b>	<b>412</b>	<b>389</b>	<b>(20)</b>	<b>(22)</b>	<b>4 693</b>	<b>4 636</b>
<b>CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS</b>										
Programmes de logement	2 153	2 049	-	-	-	-	-	-	2 153	2 049
Règlements d'assurance	-	-	334	290	-	-	-	-	334	290
Charges opérationnelles	17	18	256	212	114	103	-	-	387	333
	<b>2 170</b>	<b>2 067</b>	<b>590</b>	<b>502</b>	<b>114</b>	<b>103</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 874</b>	<b>2 672</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>(26)</b>	<b>27</b>	<b>1 567</b>	<b>1 673</b>	<b>298</b>	<b>286</b>	<b>(20)</b>	<b>(22)</b>	<b>1 819</b>	<b>1 964</b>
Impôt sur le résultat	(12)	2	384	409	74	71	(5)	(6)	441	476
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(14)</b>	<b>25</b>	<b>1 183</b>	<b>1 264</b>	<b>224</b>	<b>215</b>	<b>(15)</b>	<b>(16)</b>	<b>1 378</b>	<b>1 488</b>
Total des produits et des crédits parlementaires	2 144	2 094	2 157	2 175	412	389	(20)	(22)	4 693	4 636
Produits intersectoriels <sup>1</sup>	(5)	(1)	(129)	(103)	114	82	20	22	-	-
Produits externes et crédits parlementaires	2 139	2 093	2 028	2 072	526	471	-	-	4 693	4 636

<sup>1</sup> Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC et des emprunts sur les marchés de capitaux;
- pour les activités d'aide au logement, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC.

(En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de titrisation		Éliminations <sup>1</sup>		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
<b>ACTIF</b>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 101	1 184	704	834	190	2	-	-	1 995	2 020
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	17	35	-	-	-	-	-	-	17	35
Placements en valeurs mobilières										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 499	1 255	73	90	1	1	(400)	(199)	1 173	1 147
Disponibles à la vente	-	-	24 523	23 019	2 937	2 680	(4 234)	(3 531)	23 226	22 168
Prêts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 021	4 955	-	-	-	-	(1)	-	4 020	4 955
Prêts et créances	3 995	4 091	-	-	223 315	215 622	-	-	227 310	219 713
Intérêts courus à recevoir	162	188	149	143	407	374	(13)	(11)	705	694
Instruments dérivés	86	117	-	-	-	-	-	-	86	117
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	59	161	-	-	-	-	-	-	59	161
Débiteurs et autres actifs	63	40	518	736	92	63	1	-	674	839
Immeubles de placement	169	156	98	102	-	-	-	-	267	258
	11 172	12 182	26 065	24 924	226 942	218 742	(4 647)	(3 741)	259 532	252 107
<b>PASSIF</b>										
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	-	704	697	-	-	-	-	704	697
Emprunts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 908	7 091	-	-	-	-	(3)	(13)	5 905	7 078
Autres passifs financiers	4 327	4 194	-	-	223 315	215 622	(4 486)	(3 542)	223 156	216 274
Intérêts courus à payer	154	106	-	-	399	366	(11)	(11)	542	461
Instruments dérivés	32	31	-	-	-	-	-	-	32	31
Créditeurs et autres passifs	391	364	113	96	44	27	-	-	548	487
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	158	179	226	263	-	3	-	-	384	445
Provision pour règlements	-	-	654	708	-	-	-	-	654	708
Primes et droits non acquis	-	-	5 472	5 432	1 092	797	-	-	6 564	6 229
Passif d'impôt différé	6	15	80	69	6	20	(39)	(46)	53	58
	10 976	11 980	7 249	7 265	224 856	216 835	(4 539)	(3 612)	238 542	232 468
<b>CAPITAUX PROPRES DU CANADA</b>	196	202	18 816	17 659	2 086	1 907	(108)	(129)	20 990	19 639
	11 172	12 182	26 065	24 924	226 942	218 742	(4 647)	(3 741)	259 532	252 107

<sup>1</sup> Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC et les emprunts sur les marchés de capitaux, de même que les débiteurs et créateurs intersectoriels.

## 6. CRÉDITS PARLEMENTAIRES ET DÉPENSES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT

Les crédits parlementaires ont été affectés aux dépenses des programmes de logement ainsi qu'aux charges opérationnelles engagées pour soutenir ces programmes.

<i>(En millions)</i>	2016	2015
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	1 712	1 650
Financement de logements abordables en vertu de nouveaux engagements	359	348
Soutien au logement	26	10
Information d'analyse de marché	24	22
Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement	32	19
<b>Total</b>	<b>2 153</b>	<b>2 049</b>

Une tranche de 878 millions de dollars (913 millions en 2015) du montant total affecté aux programmes de logement a été versée dans le cadre des programmes transférés aux provinces et aux territoires en vertu des ELS. Aux termes de ces ententes, les provinces et les territoires assument nos obligations, notamment financières, à l'égard de ces programmes en contrepartie d'un financement annuel préétabli. Le cadre de responsabilisation stipule que les provinces et les territoires doivent fournir un état annuel audité du financement et des dépenses ainsi qu'un rapport annuel de rendement des programmes. Les provinces et les territoires pourraient devoir rembourser les montants versés si ceux-ci ne sont pas affectés conformément aux modalités des ELS.

Les dépenses des programmes de logement comprennent également des transactions entre parties liées, à savoir le gouvernement et nous, aux fins du remboursement de ce qui suit :

- les charges opérationnelles engagées pour soutenir et administrer les programmes de logement, sans dépasser le plafond des crédits parlementaires votés par le Parlement;
- les pertes d'intérêts découlant du fait que certains prêts consentis portent intérêt à des taux inférieurs à ceux exigés sur les emprunts connexes;
- les pertes opérationnelles relatives à certains investissements liés aux programmes de logement et à certains biens immobiliers;
- les pertes pour défaut de paiement relatives à certains prêts et les pertes nettes découlant de la cession de certains investissements liés aux programmes de logement et de certains biens immobiliers.

Le tableau qui suit présente les dépenses remboursées par le gouvernement.

<i>(En millions)</i>	2016	2015
Charges opérationnelles	146	112
Pertes d'intérêts	79	31
Pertes opérationnelles	-	1
Pertes pour défaut et sur cession	2	2
<b>Total</b>	<b>227</b>	<b>146</b>

Le total des remboursements au titre des pertes d'intérêts inclut 54 millions de dollars (9 millions en 2015) relativement à des pertes que nous avons subies par suite du remboursement anticipé ou de la révision des taux des prêts.

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde impayé au 31 décembre 2016 consiste essentiellement en dépenses engagées pour l'application des programmes de logement mais non encore remboursées.

<i>(En millions)</i>	2016	2015
Solde au début de l'exercice	161	285
Total des crédits comptabilisés dans les produits pendant l'exercice	2 153	2 049
Total des crédits reçus pendant l'exercice	(2 254)	(2 171)
Remboursements de tiers supérieurs aux versements au gouvernement du Canada	(1)	(2)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>59</b>	<b>161</b>

## 7. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

### **Gestion du risque d'assurance prêt hypothécaire**

Dans le cadre de nos contrats d'assurance prêt hypothécaire, nous couvrons le risque de perte des prêteurs agréés à la suite des défauts de paiement des emprunteurs et nous nous exposons alors à l'incertitude liée au moment, à la fréquence et à l'importance des règlements versés. Les politiques de gestion du risque d'assurance régissent l'identification, l'atténuation, les rapports et le suivi relativement à ce risque pour faire en sorte que les activités soient gérées selon notre appétit pour le risque et notre tolérance au risque, et selon nos limites de risque pour que nous respections notre mandat et nos orientations stratégiques.

Nous gérons notre risque d'assurance en faisant preuve de prudence pour la conception des produits, la tarification, les politiques de souscription, les règlements et les mesures de gestion des cas de défaut, l'établissement de réserves, la gestion du risque de fraude et de fausse déclaration, la diversification des marchés, l'examen des emprunteurs et la surveillance des portefeuilles de prêts pour immeubles collectifs ou pour logements de propriétaires-occupants.

### **Conception des produits**

L'élaboration de produits d'assurance prêt hypothécaire tient compte de l'évolution des besoins des clients, des changements des lois et des règlements, de la conjoncture économique et de notre mandat consistant à servir les Canadiens partout au pays, en particulier dans les segments de marché qui intéressent moins, voire pas du tout, le secteur privé. La conception des produits s'appuie sur des pratiques de souscription prudentes combinées à notre but de faire en sorte que les emprunteurs solvables aient accès à des produits d'assurance prêt hypothécaire qui répondent à leurs besoins.

### **Tarification**

Les primes sont fixées en fonction des projections sur les volumes des demandes de règlement, l'importance des règlements versés, le rendement des placements, les charges opérationnelles, les impôts, les cibles de capital, la rentabilité et la demande du marché. Les décisions relatives à la tarification tiennent également compte d'autres facteurs liés à la concurrence ainsi que de l'orientation stratégique et du mandat public de la SCHL. Le risque de tarification s'entend de la possibilité que ces projections et facteurs diffèrent considérablement et constamment des résultats et développements réels à long terme, ce qui pourrait avoir des incidences importantes sur le risque de perte, la rentabilité et la réalisation du mandat de la SCHL.

Nous procédons à un examen de la tarification de nos produits au moins une fois par an pour faire en sorte i) qu'ils contribuent à aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement dans un large éventail de types d'habitations et de modes d'occupation, ii) qu'ils appuient la rentabilité à long terme des activités d'assurance prêt hypothécaire, iii) qu'ils favorisent la concurrence, iv) qu'ils contribuent à la stabilité financière et v) qu'ils soient conformes à notre appétit pour le risque et à notre tolérance au risque.

### **Politiques de souscription**

Les risques liés à la souscription peuvent venir i) du prêteur, ii) de l'emprunteur, iii) de la propriété et iv) du marché. Ainsi, nous avons mis en place des lignes directrices et politiques de souscription prudentes et rigoureuses qui établissent le cadre contractuel et les obligations générales concernant la souscription, fournissent aux prêteurs agréés les critères de souscription pour l'assurance prêt hypothécaire, de même que les politiques à suivre pour obtenir la désignation de prêteur agréé.

De plus, dans le cas de l'assurance souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants, nous évaluons le risque d'assurance pour différents types de propriétés résidentielles au moyen de notre méthode d'évaluation et d'un processus rigoureux de souscription et de diligence raisonnable après l'approbation.

Pour ce qui est de l'assurance pour immeubles collectifs, étant donné les différentes caractéristiques de risque, les demandes font en outre l'objet d'évaluations individuelles approfondies, par lesquelles nos souscripteurs examinent les caractéristiques de l'emprunteur, de la propriété, du marché et du prêt.

## Règlements et gestion des cas de défaut

Le Centre de règlement des demandes de la SCHL aide les prêteurs agréés à gérer les cas de défaut des propriétaires-occupants et des propriétaires de petits ensembles locatifs afin de réduire le risque de défaut de paiement.

Dans le cas des immeubles locatifs résidentiels, des établissements de soins agréés et des résidences pour personnes âgées, les centres régionaux aident les prêteurs agréés à résoudre les cas de défaut, à envisager des solutions de sauvetage et à résoudre d'autres difficultés. Nous envisageons des scénarios de sauvetage par une gestion efficace des ensembles en difficulté en suivant les cadres établis.

Nous cherchons activement à recouvrer les montants qui nous sont dus par des emprunteurs dans le but d'atténuer notre perte éventuelle.

## Établissement de réserves

Le risque lié à l'établissement de réserves désigne le risque que le passif des contrats d'assurance s'écarte considérablement du montant des règlements payés. Nous estimons le passif des contrats d'assurance afin de couvrir les pertes sur règlements futures découlant de nos activités d'assurance. Ces passifs sont fondés sur des projections portant sur le moment, la fréquence et l'importance des règlements, compte tenu de la conjoncture économique et des récents indicateurs de rendement comme les taux de prêts en souffrance.

## Gestion du risque de fraude et de fausse déclaration

La gestion du risque de fraude englobe toutes les activités visant à détecter et à prévenir les fraudes ou les fausses déclarations et à minimiser les pertes qui en découlent. Nous réduisons la fraude en utilisant des modèles permettant de repérer les demandes d'assurance prêt hypothécaire qui ont une probabilité élevée de contenir de fausses déclarations et en prenant les mesures qui s'imposent lorsqu'un risque est découvert. Nous misons sur des souscripteurs ayant reçu une formation spécialisée pour examiner ces demandes et, s'il y a lieu, celles qui nécessitent une diligence accrue des prêteurs.

## Diversification des marchés

Le risque de concentration peut découler de la conclusion de contrats d'assurance dans une région géographique où la conjoncture économique locale s'écarte considérablement de la moyenne nationale au point où la Société pourrait être exposée à un plus grand risque de perte. L'incidence relative d'une telle concentration du risque est atténuée au moyen de la répartition géographique des activités. Nous surveillons la conjoncture et les conditions du marché de l'habitation dans chaque région du Canada par rapport à des tolérances au risque prédéterminées.

Le tableau qui suit indique la concentration du montant des prêts assurés pendant la période.

(En pourcentage)	2016				2015			
	P.-O., à l'unité	Portefeuille	Immeubles collectifs	Tous les types de prêts	P.-O., à l'unité	Portefeuille	Immeubles collectifs	Tous les types de prêts
Atlantique	5,2	2,5	7,8	4,6	5,1	1,7	5,4	4,5
Québec	23,1	16,7	27,9	21,5	20,4	14,8	28,0	20,6
Ontario	32,8	46,3	38,7	38,0	33,2	42,4	36,9	35,3
Prairies et territoires	26,4	14,3	12,8	20,7	28,9	17,1	16,4	25,3
Colombie-Britannique	12,5	20,2	12,8	15,2	12,4	24,0	13,3	14,3
<b>Canada</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## Surveillance

De plus, un cadre exhaustif de surveillance et d'assurance de la qualité permet à la SCHL d'effectuer, de manière continue, un examen rigoureux des tendances des activités, du rendement et de la conformité des prêteurs pour ajuster au moment opportun les processus de souscription et autres critères et processus de gestion des risques au besoin.

## Contrats d'assurance en vigueur

Au 31 décembre 2016, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités d'assurance prêt hypothécaire, totalisaient 512 milliards de dollars (526 milliards au 31 décembre 2015). Ce montant comprend les soldes impayés de 608 millions de dollars (788 millions en 2015) des prêts consentis au titre des programmes d'octroi de prêts dans le cadre des activités d'aide au logement (note 13).

En vertu de l'article 11 de la LNH, l'encours total des prêts assurés ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2015).

Le tableau qui suit indique la répartition en pourcentage entre les régions des contrats d'assurance en vigueur.

(En pourcentage)	2016				2015			
	P.-O., à l'unité	Portefeuille	Immeubles collectifs	Tous les types de prêts	P.-O., à l'unité	Portefeuille	Immeubles collectifs	Tous les types de prêts
Atlantique	6,5	3,7	6,0	5,4	6,5	3,7	5,8	5,4
Québec	20,6	12,9	29,3	18,9	19,9	12,3	30,1	18,2
Ontario	31,9	47,2	35,0	37,8	33,5	47,2	34,9	38,7
Prairies et territoires	28,6	18,1	17,4	23,4	27,1	18,0	16,5	22,6
Colombie-Britannique	12,4	18,1	12,3	14,5	13,0	18,8	12,7	15,1
<b>Canada</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## Rôle de l'actuaire désigné

L'actuaire désigné est un actuaire externe et Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA), désigné par la Société en vue d'effectuer une évaluation du passif (provision pour règlements et primes non acquises) au 30 septembre. Les facteurs et les techniques utilisés pour l'évaluation sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues, aux lois pertinentes du Canada et à la réglementation connexe. L'actuaire désigné effectue également une projection de la provision pour règlements à partir de la date de l'évaluation actuarielle jusqu'au 31 décembre.

## Primes et droits acquis et non acquis

Le tableau qui suit présente la composition des primes et droits acquis.

(En millions)	2016	2015
Primes acquises	1 482	1 568
Droits de demande acquis <sup>1</sup>	23	24
<b>Total</b>	<b>1 505</b>	<b>1 592</b>

<sup>1</sup> Y compris les droits de demande auparavant non acquis concernant l'assurance pour immeubles collectifs, comptabilisés pendant l'exercice, ainsi que les droits de demande d'assurance à faible RPV souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants, qui sont acquis à mesure qu'ils sont encaissés.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

(En millions)	2016	2015
Solde au début de l'exercice	5 432	5 575
Primes différées sur les contrats souscrits pendant l'exercice	1 519	1 421
Primes acquises pendant l'exercice	(1 482)	(1 568)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant l'exercice	17	17
Droits de demande acquis pendant l'exercice	(14)	(13)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>5 472</b>	<b>5 432</b>

## Coûts d'acquisition différés

Le tableau qui suit présente les variations du solde des coûts d'acquisition différés.

(En millions)	2016	2015
Solde au début de l'exercice	127	117
Coûts d'acquisition différés	60	49
Amortissement des coûts d'acquisition différés	(38)	(39)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>149</b>	<b>127</b>

## Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des défauts de paiement survenus mais non déclarés (DSND), des défauts de paiement survenus mais insuffisamment déclarés (DSID), des demandes de règlement en cours de traitement (DRCT) et des demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (prêts LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI).

La provision pour règlements comprend ce qui suit :

(En millions)	Aux					
	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	DSND, DSID et DRCT	Prêts LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	Prêts LS et PHI	Total
Pertes estimées non actualisées	446	154	600	456	186	642
Actualisation	(5)	-	(5)	(6)	-	(6)
Provision actualisée pour écarts défavorables	34	25	59	35	37	72
<b>Total – provision pour règlements</b>	<b>475</b>	<b>179</b>	<b>654</b>	<b>485</b>	<b>223</b>	<b>708</b>

Le tableau qui suit présente les variations de la provision pour règlements.

(En millions)	2016			2015		
	DSND, DSID et DRCT	Prêts LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	Prêts LS et PHI	Total
Provision pour règlements au début de l'exercice	485	223	708	551	227	778
Règlements nets payés pendant l'exercice	(377)	(4)	(381)	(353)	(8)	(361)
Provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période <sup>1</sup>	372	(40)	332	267	4	271
Ajustements						
Processus de paiement des règlements <sup>2</sup>	(34)	-	(34)	-	-	-
Incidence de la conjoncture économique <sup>3</sup>	29	-	29	20	-	20
<b>Provision pour règlements à la clôture de l'exercice</b>	<b>475</b>	<b>179</b>	<b>654</b>	<b>485</b>	<b>223</b>	<b>708</b>

<sup>1</sup> Comprise dans les règlements d'assurance dans les états consolidés des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

<sup>2</sup> Aux termes du nouveau processus de paiement des règlements, la période qui s'écoule entre le défaut de paiement initial et le règlement final, entre la SCHL et le prêteur, est plus courte, ce qui réduit nos coûts de possession.

<sup>3</sup> La conjoncture économique reflète l'incidence des variations du taux de chômage, du taux d'inflation des prix des habitations et de l'indice des prix à la consommation ainsi que des changements des hypothèses sur les taux hypothécaires.

## Méthode et facteurs importants

Nous nous fondons principalement sur la valeur actuarielle pour estimer le passif des contrats d'assurance. Il y a une limite à l'exactitude des estimations du passif des contrats d'assurance indiquées dans le rapport d'évaluation préparé par l'actuaire désigné. Toute estimation comporte une incertitude inhérente relativement au passif final, notamment en ce qui concerne l'insuffisance des primes, les DSND, les DSID, les DRCT, les prêts LS et les PHI, puisque le passif final lié aux demandes de règlement dépend d'événements à venir.

Les provisions sont examinées et évaluées à chaque période de présentation de l'information financière, en fonction des nouvelles demandes de règlement et de l'évolution de la situation. Les variations de la provision pour règlements estimée sont imputées aux règlements d'assurance de l'exercice au cours duquel elles sont établies. Le calendrier prévu des sorties nettes de trésorerie résultant des passifs d'assurance comptabilisés est fourni à la note 28. Nous estimons que la provision pour les programmes de prêts LS et de PHI est éteinte après 12 mois. En raison de la nature des programmes de prêts LS et de PHI, il est difficile de fournir un profil des échéances plus précis au-delà de 12 mois.

Les courbes d'acquisition des primes sont déterminées selon le type de produit et la période d'amortissement. Une tranche approximative de 75 % des primes souscrites est comptabilisée dans les primes acquises dans les cinq premières années visées par le contrat d'assurance.

Les facteurs ci-après ont une incidence sur les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la provision pour règlements :

- Fréquence des nouvelles demandes de règlement – La fréquence des nouvelles demandes de règlement, ou la probabilité de défaut, dépend du rapport prêt-valeur, de l'année de souscription et d'autres caractéristiques des prêts assurés. Elle reflète les tendances historiques et courantes et les rapports sur les prêts en souffrance.
- Importance des règlements versés – L'importance des règlements versés, ou la perte moyenne sur règlements, dépend du montant des règlements versés, des pertes découlant de la vente des biens immobiliers, des frais d'administration et des délais de paiement et de vente. Ces facteurs sont généralement fondés sur les résultats historiques.
- Conjoncture économique – Les facteurs économiques récents et projetés, notamment le taux de chômage, le taux d'inflation des prix des habitations et l'indice des prix à la consommation, influent sur les prévisions relatives aux volumes des demandes de règlement.

## Analyse de sensibilité

Le tableau qui suit présente la sensibilité pour les hypothèses importantes qui ont la plus grande incidence sur l'évaluation du passif des contrats d'assurance. Le taux de variation est appliqué à un éventail d'hypothèses qui sous-tendent la modélisation actuarielle, dans le but de déterminer l'incidence éventuelle sur le résultat avant impôt et les capitaux propres du Canada découlant des changements raisonnablement possibles des principales hypothèses relatives aux pertes, toutes les autres hypothèses étant maintenues constantes. En pratique, il est improbable que cela se produise et il pourrait y avoir une corrélation entre les changements de certaines hypothèses, ce qui pourrait accroître ou diminuer les mesures de sensibilité. La relation entre le changement d'une hypothèse et la variation d'une valeur n'est pas nécessairement linéaire. La méthode appliquée pour les tests de sensibilité n'a pas changé de manière importante depuis l'exercice précédent.

(En millions, sauf indication contraire)	Indicateur de changement	Changement des hypothèses	Incidence sur le résultat avant impôt		Incidence sur les capitaux propres du Canada	
			2016	2015	2016	2015
<b>Facteurs de sensibilité aux pertes</b>						
Fréquence des règlements	Relatif	+10 %	(38)	(41)	(29)	(31)
	Relatif	-10 %	35	37	26	28
Importance des règlements versés	Relatif	+10 %	(41)	(43)	(31)	(32)
	Relatif	-10 %	37	39	28	29
<b>Facteurs de sensibilité économique</b>						
Taux de chômage	Absolu	+100 pb	(48)	(17)	(36)	(13)
Taux d'inflation des prix des logements	Absolu	-100 pb	(65)	(50)	(49)	(38)
Taux hypothécaires	Absolu	+100 pb	(43)	(49)	(32)	(37)

## Évolution des règlements

### Défauts de paiement survenus mais non déclarés, défauts de paiement survenus mais insuffisamment déclarés et demandes de règlement en cours de traitement

Le tableau qui suit illustre l'évolution des pertes sur règlements attendues au titre des DSND, des DSID et des DRCT et des charges connexes sur une certaine période ainsi que le coût final estimé des règlements de 2009 à 2016, et remonte à la première période au cours de laquelle est survenue une demande significative et pour laquelle il existe encore une incertitude sur le montant et l'échéance des paiements. L'information est présentée en fonction de l'année du défaut, c'est-à-dire que les règlements sont comptabilisés dans la période où a eu lieu l'évènement assuré et non dans la période où le contrat a été souscrit.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Pertes sur règlements attendues pendant l'exercice au cours duquel survient le défaut	749	598	552	523	387	345	303	307	
Un an plus tard	706	573	512	427	368	327	328		
Deux ans plus tard	730	574	490	430	369	353			
Trois ans plus tard	741	584	491	437	374				
Quatre ans plus tard	755	591	494	439					
Cinq ans plus tard	737	596	495						
Six ans plus tard	733	595							
Sept ans plus tard	753								
Estimation du cumul des règlements	753	595	495	439	374	353	328	307	3 644
Montant des règlements pendant l'exercice au cours duquel survient le défaut	59	44	38	31	22	18	16	23	
Un an plus tard	402	314	268	223	191	174	179		
Deux ans plus tard	204	167	134	132	119	123			
Trois ans plus tard	48	42	39	39	29				
Quatre ans plus tard	11	20	12	12					
Cinq ans plus tard	10	8	3						
Six ans plus tard	(5)	(1)							
Sept ans plus tard	21								
Paiements cumulatifs	750	594	494	437	361	315	195	23	3 169
<b>Provision pour règlements</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>38</b>	<b>133</b>	<b>284</b>	<b>475</b>
Estimation actuelle de l'excédent (déficit)	(4)	3	57	84	13	(8)	(25)	-	
Excédent des pertes sur règlements attendues initiales	(1) %	1 %	10 %	16 %	3 %	(2) %	(8) %	-	

### Demandses de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et prêts hypothécaires indexés

Tel qu'il est indiqué à la note 2, les prêts LS et les PHI sont des programmes à caractère unique et, par conséquent, l'évolution des règlements visant ces prêts est différente de celle constatée pour les DSND, les DSID et les DRCT. Dans le cadre des programmes de prêts LS et de PHI, les pertes attendues pour lesquelles une provision est constituée peuvent survenir au plus tard à la date de clôture ou dans l'avenir; par conséquent, l'information ne peut être présentée pour l'année du défaut, puisque les règlements sont alors liés à une période rétrospective au cours de laquelle le défaut est survenu.

### Suffisance du passif des contrats d'assurance

Notre actuaire désigné effectue un test de suffisance du passif relativement au passif au titre des primes et au passif au titre des règlements. Le passif au titre des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes qui sont attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle survient le défaut).

Les tests de suffisance du passif de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 ont révélé qu'aucune provision pour insuffisance des primes n'était requise à ces dates de clôture.

## 8. TITRISATION

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH, dans le cadre du Programme des OHC, ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts à l'habitation, dans le cadre du Programme des TH LNH, si un émetteur est incapable de satisfaire à ses obligations dans le cadre de ces programmes. Le cas échéant, nous atténuons la perte en réalisant la sûreté couvrant les obligations dans le cadre de chaque programme.

À la date de clôture, la Société n'avait pas reçu de demande de règlement relative au cautionnement de paiement périodique. C'est pourquoi aucune provision n'est requise en sus du solde des primes non acquises.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des droits de cautionnement de paiement périodique non acquis.

(En millions)	2016			2015		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de l'exercice	420	377	797	286	306	592
Droits de cautionnement de paiement périodique perçus pendant l'exercice <sup>1</sup>	409	170	579	315	158	473
Droits de cautionnement de paiement périodique acquis pendant l'exercice <sup>1</sup>	(181)	(103)	(284)	(181)	(87)	(268)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>648</b>	<b>444</b>	<b>1 092</b>	<b>420</b>	<b>377</b>	<b>797</b>

<sup>1</sup> Y compris les droits de demande ou compensatoires perçus et acquis de 35 millions de dollars (33 millions en 2015).

### Cautionnements en vigueur

Le tableau qui suit présente le total des cautionnements en vigueur par programme. Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital associée au cautionnement de paiement périodique<sup>1</sup>.

(En milliards)	2016	2015
TH LNH	229	216
OHC <sup>2</sup>	223	215
<b>Total</b>	<b>452</b>	<b>431</b>

<sup>1</sup> L'obligation exclut la valeur de réalisation des actifs connexes servant de garantie aux TH LNH et aux OHC.

<sup>2</sup> Y compris 4,6 milliards de dollars (3,7 milliards en 2015) de placements qui sont éliminés dans les bilans consolidés.

Le tableau qui suit présente le profil d'échéance des cautionnements en vigueur selon le montant en capital impayé au 31 décembre 2016.

(En millions)	TH LNH cautionnés	OHC cautionnées	Total des cautionnements
2017	18 962	29 636	48 598
2018	36 862	38 650	75 512
2019	45 095	30 750	75 845
2020	65 146	40 005	105 151
2021	60 252	37 750	98 002
2022 et par la suite	2 717	46 000	48 717
<b>Total</b>	<b>229 034</b>	<b>222 791</b>	<b>451 825</b>

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements du capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards en 2015). Nous ne nous attendons pas à obtenir de flux de trésorerie futurs de ces cautionnements en vigueur.

## 9. ENTITÉS STRUCTURÉES

### Entités structurées consolidées

#### *Fiducie du Canada pour l'habitation*

La FCH a été constituée en 2001 en tant qu'entité *ad hoc* distincte de la SCHL. Bien que nous contrôlions les activités de la FCH, les actifs et passifs de celle-ci ne nous appartiennent pas et ne sont pas détenus ou assumés en notre faveur. Les activités de la FCH se limitent à l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation admissibles, comme les TH LNH, à l'émission d'OHC, à l'acquisition de placements de haute qualité et à la réalisation de certaines transactions de couverture connexes. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont une ou plusieurs organisations caritatives. Les tableaux qui suivent présentent l'information financière de la FCH.

#### Bilans résumés

<i>(En millions)</i>	2016	2015
Prêts – prêts et créances	223 315	215 622
Autres actifs	400	368
<b>Total de l'actif</b>	<b>223 715</b>	<b>215 990</b>
Emprunts – autres passifs financiers	223 315	215 622
Autres passifs	400	368
<b>Total du passif</b>	<b>223 715</b>	<b>215 990</b>
<b>Total des capitaux propres du Canada</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### États résumés des résultats

<i>(En millions)</i>	2016	2015
Produits d'intérêts – prêts	4 167	4 394
Charges d'intérêts	4 158	4 386
Produits d'intérêts nets	9	8
Autres produits	243	224
<b>Total des produits</b>	<b>252</b>	<b>232</b>
Charges opérationnelles	252	232
<b>Total des charges</b>	<b>252</b>	<b>232</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 10. GESTION DU CAPITAL

Aux fins de la gestion du capital et tel qu'il est prévu en vertu de la *Loi sur la SCHL* et de la LNH, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les actifs ayant des exigences de capital de 100 %.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un niveau de capital suffisant pour nos activités commerciales afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonome de même qu'en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. Nous ne sommes pas assujettis à des normes externes en matière de capital minimal.

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique et qui est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Notre propre version des exigences de capital est établie en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. Cette façon de faire nous a également permis de nous conformer aux exigences de la *Loi sur la SCHL* et de la LNH.

Aucune modification n'a été apportée à nos lignes directrices internes en ce qui concerne la composition du capital ou les objectifs de gestion du capital pendant l'exercice à l'étude, sauf celle mentionnée ci-après pour nos activités de titrisation.

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées ci-après.

<i>(En millions)</i>	2016	2015
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	761	807
Résultats non distribués affectés	11 956	11 151
Autres résultats non distribués <sup>1</sup>	8 248	7 656
<b>Total des capitaux propres du Canada<sup>2</sup></b>	<b>20 990</b>	<b>19 639</b>
Moins les actifs ayant des exigences de capital de 100 %	(200)	(264)
<b>Total du capital disponible</b>	<b>20 790</b>	<b>19 375</b>

<sup>1</sup> Les autres résultats non distribués représentent les résultats non distribués qui ne sont pas requis pour soutenir le cadre de capitalisation des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

<sup>2</sup> Les composantes CAERG et autres résultats non distribués du total des capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

### Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le capital affecté des activités d'assurance prêt hypothécaire est fondé sur notre politique sur la gestion du capital, qui est approuvée par le Conseil d'administration et conforme aux lignes directrices du BSIF. Le niveau de capital minimal réglementaire correspond à 100 % selon le test du capital minimal (TCM) du BSIF. Le TCM permet de s'assurer que le capital disponible est d'au moins 100 % du capital requis.

Nous fixons une cible interne de capital supérieure au capital minimal requis. La cible interne est fixée à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire. Elle est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus. La cible interne a été fixée à 205 % (205 % en 2015) du capital minimal requis.

Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un niveau de capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Par conséquent, nous avons fixé une cible de capital immobilisé qui dépasse notre cible interne. La cible de capital immobilisé est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique sur la gestion du capital et est établie de manière à donner à la direction suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne. La cible de capital immobilisé a été fixée à 220 % (220 % en 2015) du capital minimal requis.

Nous affectons les résultats non distribués et le CAERG en fonction de la cible de capital immobilisé de 220 %.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	2016	2015
Cumul des autres éléments du résultat global	766	803
Résultats non distribués affectés	9 887	10 014
Capital affecté	10 653	10 817
Résultats non distribués non affectés	8 163	6 842
<b>Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire</b>	<b>18 816</b>	<b>17 659</b>
Moins les actifs ayant des exigences de capital de 100 %	(200)	(264)
<b>Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire</b>	<b>18 616</b>	<b>17 395</b>
Cible interne de capital	205 %	205 %
Cible de capital immobilisé	220 %	220 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	384 %	354 %

En décembre 2016, le BSIF a publié la version définitive de son préavis intitulé *Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales* (préavis). Ce préavis est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et a remplacé le préavis intitulé *Normes de capital provisoires des sociétés d'assurance hypothécaire*. Le préavis et la ligne directrice A, *Test du capital minimal*, définissent le cadre dans lequel le surintendant déterminera si un assureur hypothécaire maintient un niveau de capital suffisant. La nouvelle approche est plus sensible au risque et tient compte des nouveaux vecteurs clés des risques et des pertes, comme la solvabilité de l'emprunteur, la période d'amortissement résiduelle et le solde du prêt. Des dispositions transitoires ont été mises en place pour les prêts hypothécaires assurés avant le 31 décembre 2016.

### Capital des activités de titrisation

Le capital des activités de titrisation est affecté aux fins des cautionnements fournis dans le cadre de nos programmes des TH LNH et des OHC. Il n'y a pas de capital réglementaire; le montant de capital affecté est établi en fonction de notre propre version des exigences de capital, tel qu'il est indiqué précédemment. En décembre 2016, le Conseil d'administration a approuvé notre évaluation modifiée de la suffisance du capital pour les activités de titrisation, ce qui a porté le montant du capital affecté à 2 086 millions de dollars (1 200 millions en 2015). L'augmentation du capital approprié est principalement attribuable à l'élargissement de la modélisation du risque lié aux catastrophes dans notre évaluation du risque de cautionnement. Au 31 décembre 2016, le capital disponible des activités de titrisation correspondait à 2 086 millions de dollars, ou 100 % du capital requis (1 907 millions ou 159 % en 2015).

Il n'y a pas de montant de capital distinct pour la FCH, puisque le risque lié au cautionnement de paiement périodique des OHC émises par la FCH est couvert par le capital des activités de titrisation. Les montants détenus au titre du capital des activités de titrisation tiennent aussi compte du fait que les assureurs hypothécaires doivent maintenir un capital suffisant pour couvrir le risque de défaut associé aux prêts sous-jacents, ce qui atténue le risque.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	2016	2015
Cumul des autres éléments du résultat global	17	63
Résultats non distribués affectés	2 069	1 137
Capital affecté	2 086	1 200
Résultats non distribués non affectés	-	707
<b>Total du capital des activités de titrisation</b>	<b>2 086</b>	<b>1 907</b>
Moins les actifs ayant des exigences de capital de 100 %	-	-
<b>Total du capital disponible des activités de titrisation</b>	<b>2 086</b>	<b>1 907</b>
Ratio du capital disponible sur le capital requis (%)	100 %	159 %

## Capital des activités d'aide au logement

### Programmes d'octroi de prêts

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la SCHL*. Une portion des résultats des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et de gestion du risque de crédit inhérent aux prêts non garantis. La réserve est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2015). Dans l'éventualité d'un dépassement de la limite, nous serions tenus de verser le surplus au gouvernement.

Les variations latentes de la juste valeur marchande ainsi que les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées sont imputées aux résultats non distribués. La tranche des réévaluations liée aux programmes de logement est comptabilisée dans les résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen des crédits parlementaires.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions)</i>	2016	2015
Réserve	96	136
Résultats non distribués	75	41
<b>Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts</b>	<b>171</b>	<b>177</b>

### Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

## 11. ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

### Évaluation de la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans les bilans consolidés et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. L'évaluation de la juste valeur des actifs non financiers (c'est-à-dire les actifs non courants détenus en vue de la vente et les immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

### Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

#### Niveau 1

Les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

## **Niveau 2**

Les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent les cours obtenus auprès de tiers selon les cours établis par des courtiers indépendants pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant suffisamment actifs. Le niveau 2 désigne aussi les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'instruments identiques ou semblables.

## **Niveau 3**

Les actifs et passifs non cotés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation dont les données d'entrée, si possible, sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs et de passifs semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale de la juste valeur.

Nous avons mis en place des processus et des contrôles pour veiller à ce que la juste valeur soit évaluée de manière appropriée. Le Soutien des opérations, qui fait partie du secteur des Marchés financiers, est chargé d'évaluer les instruments financiers. Il a élaboré des modèles et des méthodes pour déterminer la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, lesquels sont examinés et surveillés de manière continue. Toutes les évaluations font l'objet d'une vérification indépendante des prix gérée par le secteur du Chef de la gestion des risques. Cette vérification est un processus par lequel les évaluations sont comparées, de façon indépendante et continue, aux prix du marché externe et à d'autres données utiles sur le marché.

Généralement, l'unité de comptabilisation d'un instrument financier est l'instrument même, et les ajustements de valeur sont appliqués au niveau de l'instrument même, conformément à cette unité de comptabilisation.

Quant aux immeubles de placement, la juste valeur est établie par des évaluateurs externes indépendants qui possèdent des compétences professionnelles reconnues et pertinentes et une expérience pertinente récente, et par nos évaluateurs internes, selon un principe de rotation.

## **Méthodes et hypothèses**

Nous évaluons la juste valeur en nous fondant sur les méthodes et les hypothèses suivantes.

### ***Placements en valeurs mobilières***

Les actions sont évaluées aux cours acheteurs de clôture de marchés actifs.

Les titres à revenu fixe sont évalués principalement en fonction de cours indicatifs, selon un consensus établi entre plusieurs courtiers. Si des cours observables ne sont pas disponibles, les titres sont évalués à l'aide des différentiels d'écart sur des titres semblables négociés activement ou de techniques d'analyse des flux de trésorerie actualisés à l'aide des courbes des taux d'actualisation observables pour les instruments présentant des caractéristiques semblables. Les flux de trésorerie futurs de certaines obligations à taux variable sont estimés à l'aide des courbes des taux à terme implicites observables.

La juste valeur des titres adossés à des actifs à taux variable reçus dans le cadre de la restructuration du marché canadien du papier commercial adossé à des actifs est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide des taux d'actualisation observables du marché et d'une prime de risque non observable, compte tenu du manque de liquidité du marché et du risque inhérent aux placements.

Pour ce qui est de notre placement en titres de capitaux propres dans une société en commandite fermée, la juste valeur est évaluée d'après notre part de la valeur nette de l'actif de la société. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur nette de l'actif, la juste valeur des biens immobiliers de la société est déterminée au moins chaque année par des évaluateurs indépendants à l'aide de l'approche par le résultat ou de l'approche par le marché, et la juste valeur de sa dette à long terme est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus.

## Prêts

Les prêts sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide des courbes des taux d'actualisation qui reflètent les garanties de recouvrement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les données entrées dans le modèle d'actualisation sont la courbe de rendement des titres du gouvernement et les écarts par rapport à des actifs dont les risques financiers sont comparables.

## Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des swaps d'intérêts négociés hors cote qui sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés à l'aide des courbes des taux d'actualisation observables. Les flux de trésorerie futurs pour les branches à taux variable sont estimés à l'aide des courbes des taux à terme implicites observables. Un ajustement est effectué pour tenir compte du risque de crédit découlant du fait que l'une des contreparties pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses obligations. Les données entrées pour effectuer cet ajustement comprennent les taux de défaut implicites du marché et les taux de recouvrement estimés, et l'ajustement tient compte des conventions-cadres de compensation et des contrats de sûreté.

## Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée à l'aide de l'approche par le résultat ou de l'approche par le marché, en prenant en compte une utilisation optimale de l'immeuble. De la juste valeur totale des immeubles de placement, une tranche de 9 % (12,3 % en 2015) reposait sur des évaluations effectuées par des évaluateurs indépendants et le solde de 91 % (87,7 % en 2015), sur des évaluations internes.

L'approche par le résultat sert principalement à établir la juste valeur des immeubles locatifs. La juste valeur est alors fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus pour chaque immeuble en utilisant un taux d'actualisation non observable qui tient compte des caractéristiques de l'immeuble. Les flux de trésorerie futurs sont estimés à l'aide d'hypothèses non observables sur les valeurs locatives et les taux d'occupation futurs.

L'approche par le marché sert surtout à déterminer la juste valeur d'un terrain vacant en se basant sur les transactions du marché visant des propriétés comparables. Des ajustements sont effectués en fonction des aspects particuliers de la propriété évaluée.

L'utilisation optimale des immeubles de placement inclus dans le portefeuille des activités d'aide au logement (169 millions de dollars au 31 décembre 2016 et 156 millions au 31 décembre 2015) diffère de leur utilisation actuelle, puisque ceux-ci sont utilisés pour remplir le mandat de la SCHL en ce qui a trait au logement social, plutôt que pour maximiser leur valeur économique.

## Emprunts

La juste valeur des emprunts sur les marchés de capitaux est évaluée au cours vendeur de clôture, selon un consensus établi entre plusieurs courtiers. Les emprunts auprès du gouvernement du Canada sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide des courbes des taux d'actualisation établies à partir du taux directement observable de nos emprunts négociés sur les marchés.

## Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans les bilans consolidés.

(En millions)	Aux					
	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
<b>Actifs financiers</b>						
Prêts – prêts et créances <sup>1</sup>	227 310	232 162	4 852	219 713	227 168	7 455
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts – autres passifs financiers <sup>2</sup>	223 156	228 124	4 968	216 274	223 829	7 555

<sup>1</sup> La juste valeur des prêts et créances est classée au niveau 2.

<sup>2</sup> Une tranche de 47 000 millions de dollars (218 045 millions au 31 décembre 2015) de la juste valeur est classée au niveau 1 et une tranche de 181 124 millions (5 784 millions au 31 décembre 2015), au niveau 2.

## Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur aux bilans consolidés.

(En millions)	Aux							
	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Trésorerie	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)
Dépôts bancaires portant intérêt	-	258	-	258	-	1 108	-	1 108
Entreprises ou autres entités	-	25	-	25	-	40	-	40
Émis par le gouvernement fédéral	189	-	-	189	97	-	-	97
Provinces ou municipalités	-	65	-	65	-	79	-	79
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie <sup>1</sup>	189	348	-	537	96	1 227	-	1 323
Placements en valeurs mobilières								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres à revenu fixe								
Entreprises ou autres entités	-	193	137	330	-	62	164	226
Provinces ou municipalités	138	339	-	477	-	600	-	600
Pays souverains et entités connexes	-	366	-	366	-	321	-	321
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	138	898	137	1 173	-	983	164	1 147
Disponibles à la vente								
Titres à revenu fixe								
Entreprises ou autres entités	-	10 384	-	10 384	-	10 411	-	10 411
Émis par le gouvernement fédéral	3 749	58	-	3 807	3 717	50	-	3 767
Provinces ou municipalités	3 274	4 167	-	7 441	-	6 518	-	6 518
Pays souverains et entités connexes	-	352	-	352	-	354	-	354
Actions canadiennes	1 204	-	38	1 242	1 084	-	34	1 118
Total – Disponibles à la vente	8 227	14 961	38	23 226	4 801	17 333	34	22 168
Prêts								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	4 020	-	4 020	-	4 955	-	4 955
Instruments dérivés	-	86	-	86	-	117	-	117
Immeubles de placement	-	-	267	267	-	-	258	258
<b>Total – actifs comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>8 554</b>	<b>20 313</b>	<b>442</b>	<b>29 309</b>	<b>4 897</b>	<b>24 615</b>	<b>456</b>	<b>29 968</b>
<b>Passifs</b>								
Emprunts								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	5 905	-	5 905	739	6 339	-	7 078
Instruments dérivés	-	32	-	32	-	31	-	31
<b>Total – passifs comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>5 937</b>	<b>-</b>	<b>5 937</b>	<b>739</b>	<b>6 370</b>	<b>-</b>	<b>7 109</b>

<sup>1</sup> Sur le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comptabilisés à la juste valeur, une tranche de 348 millions de dollars (1 186 millions au 31 décembre 2015) est classée comme étant désignée à la juste valeur par le biais du résultat net et une tranche de 189 millions (137 millions au 31 décembre 2015), comme étant disponible à la vente. La trésorerie et les équivalents de trésorerie inscrits aux bilans consolidés comprennent également 1 458 millions de dollars (697 millions au 31 décembre 2015) au titre des équivalents de trésorerie comptabilisés au coût amorti.

## Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les transferts dépendent de notre évaluation des activités de négociation sur le marché au cours du dernier mois de chaque période de présentation de l'information financière selon des critères de classement internes. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il y a eu des transferts d'un montant de 3 412 millions de dollars du niveau 2 au niveau 1 et d'un montant de 307 millions du niveau 1 au niveau 2 (aucun au 31 décembre 2015).

### Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3.

(En millions)	Placements en valeurs mobilières				Total
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net – Titres adossés à des actifs	Disponibles à la vente – Parts dans une société en commandite	Total – Placements en valeurs mobilières	Immeubles de placement	
<b>2016</b>					
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	164	34	198	258	456
Achats	-	1	1	1	2
Gains latents comptabilisés en résultat net <sup>1,2</sup>	5	-	5	8	13
Gains latents comptabilisés dans les AERG	-	3	3	-	3
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(32)	-	(32)	-	(32)
<b>Juste valeur au 31 décembre 2016</b>	<b>137</b>	<b>38</b>	<b>175</b>	<b>267</b>	<b>442</b>
<b>2015</b>					
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	159	19	178	247	425
Achats	-	10	10	4	14
Gains latents comptabilisés en résultat net <sup>1,2</sup>	5	-	5	7	12
Gains latents comptabilisés dans les AERG	-	7	7	-	7
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(2)	(2)	-	(2)
<b>Juste valeur au 31 décembre 2015</b>	<b>164</b>	<b>34</b>	<b>198</b>	<b>258</b>	<b>456</b>

<sup>1</sup> Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

<sup>2</sup> Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus au 31 décembre.

## Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur l'évaluation de la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 31 décembre 2016, laquelle peut évoluer significativement au cours des périodes ultérieures. Le tableau qui suit présente des informations quantitatives sur les données non observables d'importance utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur.

(En millions, sauf indication contraire)	Technique d'évaluation	Données non observables	2016		2015	
			Juste valeur de l'actif	Moyenne pondérée (données/ fourchette)	Juste valeur de l'actif	Moyenne pondérée (données/ fourchette)
<b>Placements en valeurs mobilières</b>						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres adossés à des actifs	Flux de trésorerie actualisés	Prime de risque	137	1,4 %	164	1,4 %
Disponibles à la vente						
Placement dans une société en commandite	Part dans les capitaux de la société	Capitaux de la société déclarés	38	n.d.	34	n.d.
<b>Total – placements en valeurs mobilières</b>			<b>175</b>		<b>198</b>	
<b>Immeubles de placement</b>						
Portefeuille des activités d'assurance prêt hypothécaire	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré	98	4 \$ - 39 \$	102	4 \$ - 37 \$
		Taux d'actualisation		6,5 % - 7,3 %		7,0 % - 8,0 %
Portefeuille des activités d'aide au logement	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré	20	22 \$ - 148 \$	17	22 \$ - 148 \$
		Taux d'actualisation		4 % - 6 %		4,0 % - 5,8 %
	Approche par le marché	Valeur par pied carré	149	0 \$ - 325 \$	139	0 \$ - 325 \$
<b>Total des immeubles de placement</b>			<b>267</b>		<b>258</b>	
<b>Total des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur</b>			<b>442</b>		<b>456</b>	

## Analyse de sensibilité des titres de niveau 3

### Placements en valeurs mobilières

Pour ce qui est des titres adossés à des actifs classés au niveau 3, une hausse (baisse) des primes de risque non observables incluses dans les taux d'actualisation utilisés pour calculer la juste valeur se traduirait par une baisse (hausse) de l'évaluation de la juste valeur. Nous avons mesuré l'incidence d'une variation de 100 points de base de la prime de risque sur le résultat avant impôt et déterminé qu'elle était non significative à la clôture de la période.

### Immeubles de placement

Du côté des immeubles de placement, une augmentation (diminution) de la valeur locative estimée et de la valeur par pied carré pourrait entraîner une juste valeur considérablement plus (moins) élevée des immeubles. Une augmentation (diminution) des taux d'actualisation pourrait entraîner une juste valeur considérablement moins (plus) élevée.

## 12. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux qui suivent présentent l'éventail des échéances et le rendement moyen des placements en valeurs mobilières.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Durée résiduelle à l'échéance				Total 2016
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>					
Titres à revenu fixe					
Entreprises ou autres entités	136	75	118	-	329
Provinces ou municipalités	41	149	288	-	478
Pays souverains et entités connexes	-	158	208	-	366
<b>Total – désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>177</b>	<b>382</b>	<b>614</b>	<b>-</b>	<b>1 173</b>
Rendement <sup>1</sup>	0,7 %	1,8 %	1,5 %	-	1,5 %
<b>Disponibles à la vente</b>					
Titres à revenu fixe					
Entreprises ou autres entités	1 323	3 378	2 880	2 804	10 385
Émis par le gouvernement fédéral	238	1 282	625	1 661	3 806
Provinces ou municipalités	786	1 368	1 453	3 834	7 441
Pays souverains et entités connexes	9	105	177	61	352
<b>Total – titres à revenu fixe</b>	<b>2 356</b>	<b>6 133</b>	<b>5 135</b>	<b>8 360</b>	<b>21 984</b>
Rendement <sup>1</sup>	2,0 %	2,1 %	2,5 %	2,9 %	2,5 %
Actions canadiennes					1 242
Rendement <sup>2</sup>					6,5 %
<b>Total – disponibles à la vente</b>					<b>23 226</b>

<sup>1</sup> Rendement moyen pondéré, déterminé comme étant la moyenne pondérée des rendements effectifs de chacun des titres.

<sup>2</sup> Rendement moyen, déterminé en divisant les produits de dividendes par le coût moyen.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Durée résiduelle à l'échéance				Total 2015
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>					
Titres à revenu fixe					
Entreprises ou autres entités	-	164	62	-	226
Provinces ou municipalités	228	111	261	-	600
Pays souverains et entités connexes	-	76	245	-	321
<b>Total – désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>228</b>	<b>351</b>	<b>568</b>	<b>-</b>	<b>1 147</b>
Rendement <sup>1</sup>	2,8 %	1,2 %	1,6 %	-	1,7 %
<b>Disponibles à la vente</b>					
Titres à revenu fixe					
Entreprises ou autres entités	1 092	3 314	2 492	3 513	10 411
Émis par le gouvernement fédéral	441	922	822	1 582	3 767
Provinces ou municipalités	319	1 347	1 320	3 532	6 518
Pays souverains et entités connexes	-	10	204	140	354
<b>Total – titres à revenu fixe</b>	<b>1 852</b>	<b>5 593</b>	<b>4 838</b>	<b>8 767</b>	<b>21 050</b>
Rendement <sup>1</sup>	1,8 %	2,1 %	2,4 %	3,1 %	2,5 %
Actions canadiennes					1 118
Rendement <sup>2</sup>					5,6 %
<b>Total – disponibles à la vente</b>					<b>22 168</b>

<sup>1</sup> Rendement moyen pondéré, déterminé comme étant la moyenne pondérée des rendements effectifs de chacun des titres.

<sup>2</sup> Rendement moyen, déterminé en divisant les produits de dividendes par le coût moyen.

Le tableau qui suit présente les gains et pertes latents cumulatifs sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

(En millions)	2016				2015	
	Coût amorti <sup>1</sup>	Gains bruts latents cumulatifs	Pertes brutes latentes cumulatives	Juste valeur	Coût amorti <sup>1</sup>	Juste valeur
Placements en valeurs mobilières						
Titres à revenu fixe						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 112	65	(4)	1 173	1 069	1 147
Disponibles à la vente	21 474	551	(41)	21 984	20 342	21 050
Actions						
Disponibles à la vente	710	535	(3)	1 242	726	1 118

<sup>1</sup> Le coût amorti des actions correspond au coût d'achat moins les pertes de valeur, le cas échéant.

Nous détenons des placements en valeurs mobilières de 696 millions de dollars (698 millions en 2015) qui font partie des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat d'une durée d'au plus 93 jours. Nous continuons à comptabiliser les produits de placements et inscrivons dans les AERG les variations de la juste valeur de ces placements en valeurs mobilières pendant l'exercice.

La perte latente cumulative de 44 millions de dollars (18 millions en 2015) sur les placements en titres à revenu fixe et en actions disponibles à la vente a été imputée au CAERG et n'a pas été comptabilisée en résultat net en tant que perte de valeur.

En 2016, aucune perte de valeur (5 millions en 2015) sur les actions n'a été comptabilisée dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et aucune reprise n'a été constatée pendant l'exercice à l'égard d'une dépréciation antérieure des placements en valeurs mobilières à revenu fixe.

### 13. PRÊTS

Les tableaux qui suivent présentent l'échéance contractuelle des prêts en fonction de la valeur comptable.

(En millions, sauf indication contraire)	Échéance						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et par la suite	Total 2016
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Programmes d'octroi de prêts	702	682	784	949	523	380	4 020
Rendement	2,1 %	2,4 %	2,1 %	1,7 %	1,5 %	2,1 %	2,0 %
<b>Prêts et créances</b>							
Prêts aux termes du Programme des OHC	29 642	38 738	30 797	39 965	37 894	46 279	223 315
Programmes d'octroi de prêts	60	65	90	208	229	3 343	3 995
<b>Total – prêts et créances</b>	<b>29 702</b>	<b>38 803</b>	<b>30 887</b>	<b>40 173</b>	<b>38 123</b>	<b>49 622</b>	<b>227 310</b>
Rendement	1,6 %	2,2 %	1,6 %	1,7 %	1,7 %	2,7 %	2,0 %
<b>Total</b>	<b>30 404</b>	<b>39 485</b>	<b>31 671</b>	<b>41 122</b>	<b>38 646</b>	<b>50 002</b>	<b>231 330</b>

(En millions, sauf indication contraire)	Échéance						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et par la suite	Total 2015
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Programmes d'octroi de prêts	952	823	768	870	999	543	4 955
Rendement	2,8 %	2,1 %	2,4 %	2,2 %	1,7 %	2,3 %	2,2 %
<b>Prêts et créances</b>							
Prêts aux termes du Programme des OHC	32 266	29 673	38 779	30 813	39 955	44 136	215 622
Programmes d'octroi de prêts	69	49	78	101	242	3 552	4 091
<b>Total – prêts et créances</b>	<b>32 335</b>	<b>29 722</b>	<b>38 857</b>	<b>30 914</b>	<b>40 197</b>	<b>47 688</b>	<b>219 713</b>
Rendement	1,9 %	1,6 %	2,2 %	1,6 %	1,7 %	3,0 %	2,1 %
<b>Total</b>	<b>33 287</b>	<b>30 545</b>	<b>39 625</b>	<b>31 784</b>	<b>41 196</b>	<b>48 231</b>	<b>224 668</b>

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

(En millions)	Flux de trésorerie			Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de l'exercice
	Solde au début de l'exercice	Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Transferts <sup>1</sup>	
<b>2016</b>							
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Programmes d'octroi de prêts	4 955	(577)	8	(55)	-	(311)	4 020
<b>Prêts et créances</b>							
Prêts aux termes du Programme des OHC	215 622	(32 438)	40 096	-	35	-	223 315
Programmes d'octroi de prêts	4 091	(495)	88	-	-	311	3 995
<b>Total – prêts et créances</b>	<b>219 713</b>	<b>(32 933)</b>	<b>40 184</b>	<b>-</b>	<b>35</b>	<b>311</b>	<b>227 310</b>
<b>Total</b>	<b>224 668</b>	<b>(33 510)</b>	<b>40 192</b>	<b>(55)</b>	<b>35</b>	<b>-</b>	<b>231 330</b>
<b>2015</b>							
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Programmes d'octroi de prêts	5 503	(612)	79	(9)	-	(6)	4 955
<b>Prêts et créances</b>							
Prêts aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA)	2 025	(2 025)	-	-	-	-	-
Prêts aux termes du Programme des OHC	209 487	(31 100)	37 244	-	(9)	-	215 622
Programmes d'octroi de prêts	4 432	(352)	6	-	(1)	6	4 091
<b>Total – prêts et créances</b>	<b>215 944</b>	<b>(33 477)</b>	<b>37 250</b>	<b>-</b>	<b>(10)</b>	<b>6</b>	<b>219 713</b>
<b>Total</b>	<b>221 447</b>	<b>(34 089)</b>	<b>37 329</b>	<b>(9)</b>	<b>(10)</b>	<b>-</b>	<b>224 668</b>

<sup>1</sup> Les transferts des éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net aux prêts et créances visent des prêts qui, au renouvellement, ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement.

## Prêts en souffrance

Un prêt est considéré comme étant en souffrance mais pas déprécié si une contrepartie n'a pas fait un paiement à la date d'échéance contractuelle. Les tableaux qui suivent présentent le classement chronologique des prêts en souffrance mais pas dépréciés, selon la date d'échéance contractuelle. Ces prêts ne sont pas dépréciés puisque leur recouvrement est garanti.

(En millions)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans	Total 2016
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Programmes d'octroi de prêts	20	4	2	26
<b>Prêts et créances</b>				
Programmes d'octroi de prêts	14	6	17	37
<b>Total – prêts et créances</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>37</b>
<b>Total – prêts en souffrance</b>	<b>34</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>63</b>

(En millions)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans	Total 2015
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Programmes d'octroi de prêts	83	8	15	106
<b>Prêts et créances</b>				
Programmes d'octroi de prêts	4	-	2	6
<b>Total – prêts et créances</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
<b>Total – prêts en souffrance</b>	<b>87</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>112</b>

## Sources de garantie

Dans le cas des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des prêts imputable à l'évolution du risque de crédit. Nous étions certains de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % (99 % en 2015) de nos prêts. Le tableau qui suit présente les sources de garantie de ces prêts.

(En millions)	2016			2015		
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Total	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Total
Provinces et territoires, en vertu des ELS	1 902	1 532	3 434	2 327	1 624	3 951
Gouvernement du Canada, en vertu des dispositions de la LNH	-	753	753	-	870	870
Affaires autochtones et du Nord Canada, au moyen des garanties d'emprunt ministérielles	1 163	169	1 332	1 277	63	1 340
Prêts souscrits dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire	450	158	608	728	60	788
Sûretés <sup>1</sup>	-	223 315	223 315	-	215 622	215 622
<b>Total des prêts garantis</b>	<b>3 515</b>	<b>225 927</b>	<b>229 442</b>	<b>4 332</b>	<b>218 239</b>	<b>222 571</b>
Prêts non garantis <sup>2</sup>	505	1 383	1 888	623	1 474	2 097
<b>Total</b>	<b>4 020</b>	<b>227 310</b>	<b>231 330</b>	<b>4 955</b>	<b>219 713</b>	<b>224 668</b>

<sup>1</sup> Sûretés détenues pour les prêts consentis aux termes du Programme des OHC, composées de TH LNH et d'actifs de réinvestissement de haute qualité.

<sup>2</sup> Ces prêts sont consentis à des entités provinciales et à des municipalités et sont évalués périodiquement pour déterminer si une provision pour pertes sur créances est nécessaire. Au 31 décembre 2016, un prêt était déprécié et une provision de 23 millions de dollars avait été constituée (23 millions en 2015).

## 14. EMPRUNTS

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable et les taux des emprunts selon l'échéance.

(En millions, sauf indication contraire)	Échéance						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et par la suite	Total 2016
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	997	1 159	1 086	1 260	661	469	5 632
Emprunts sur les marchés de capitaux	273	-	-	-	-	-	273
<b>Total – désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>1 270</b>	<b>1 159</b>	<b>1 086</b>	<b>1 260</b>	<b>661</b>	<b>469</b>	<b>5 905</b>
Taux <sup>1</sup>	2,1 %	2,2 %	2,0 %	1,5 %	1,3 %	2,0 %	1,9 %
<b>Autres passifs financiers</b>							
Obligations hypothécaires du Canada	28 824	38 205	30 748	39 033	37 678	44 341	218 829
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	500	368	376	368	501	2 214	4 327
<b>Total – autres passifs financiers</b>	<b>29 324</b>	<b>38 573</b>	<b>31 124</b>	<b>39 401</b>	<b>38 179</b>	<b>46 555</b>	<b>223 156</b>
Taux <sup>1</sup>	1,7 %	2,2 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	2,7 %	2,0 %
<b>Total</b>	<b>30 594</b>	<b>39 732</b>	<b>32 210</b>	<b>40 661</b>	<b>38 840</b>	<b>47 024</b>	<b>229 061</b>

<sup>1</sup> Taux moyen pondéré, déterminé selon le taux effectif moyen pondéré des emprunts à taux fixe et le taux moyen pondéré à la révision des billets à taux variable.

(En millions, sauf indication contraire)	Échéance					2021 et par la suite	Total 2015
	2016	2017	2018	2019	2020		
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	1 191	996	1 164	1 097	1 216	675	6 339
Emprunts sur les marchés de capitaux	456	283	-	-	-	-	739
<b>Total – désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>1 647</b>	<b>1 279</b>	<b>1 164</b>	<b>1 097</b>	<b>1 216</b>	<b>675</b>	<b>7 078</b>
Taux <sup>1</sup>	2,8 %	2,1 %	2,3 %	2,0 %	1,6 %	2,3 %	2,2 %
<b>Autres passifs financiers</b>							
Obligations hypothécaires du Canada	31 526	29 364	38 245	30 814	39 299	42 832	212 080
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	266	327	388	333	332	2 548	4 194
<b>Total – autres passifs financiers</b>	<b>31 792</b>	<b>29 691</b>	<b>38 633</b>	<b>31 147</b>	<b>39 631</b>	<b>45 380</b>	<b>216 274</b>
Taux <sup>1</sup>	1,9 %	1,6 %	2,2 %	1,6 %	1,7 %	3,0 %	2,1 %
<b>Total</b>	<b>33 439</b>	<b>30 970</b>	<b>39 797</b>	<b>32 244</b>	<b>40 847</b>	<b>46 055</b>	<b>223 352</b>

<sup>1</sup> Taux moyen pondéré, déterminé selon le taux effectif moyen pondéré des emprunts à taux fixe et le taux moyen pondéré à la révision des billets à taux variable.

### Emprunts – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Cette catégorie comprend les emprunts à court ou à moyen terme contractés auprès du gouvernement afin de financer certains prêts consentis dans le cadre des activités d'aide au logement avant août 2016. Le montant des emprunts à court terme, dont la durée initiale à l'échéance est de moins de 365 jours, était nul au 31 décembre 2016 (montant nul en 2015). Les emprunts à moyen terme comprennent les billets à taux fixe, dont la durée initiale à l'échéance varie de deux à dix ans.

Cette catégorie comprend également les emprunts sur les marchés de capitaux, qui se composent de billets à taux fixe dont la durée initiale à l'échéance varie de deux à dix ans.

Au 31 décembre 2016, la valeur comptable des emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était de 68 millions de dollars supérieure (151 millions en 2015) au montant contractuel payable à l'échéance. Nos passifs jouissent de la reconnaissance totale du gouvernement et aucune variation importante de la valeur ne peut être attribuée à un changement du risque de crédit.

### Emprunts – Autres passifs financiers

Cette catégorie comprend les emprunts au titre du Programme des OHC, ainsi que les emprunts à court et à moyen terme contractés auprès du gouvernement pour financer certains programmes d'octroi de prêts, y compris tous les prêts consentis après juillet 2016. Le montant des emprunts à court terme, dont la durée initiale à l'échéance est de moins de 365 jours, était de 45 millions de dollars au 31 décembre 2016 (montant nul en 2015). Les emprunts à moyen terme comprennent les billets à taux fixe, dont la durée initiale à l'échéance varie de deux à dix ans.

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

(En millions)	Solde au début de l'exercice	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de l'exercice
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Éliminations	
<b>2016</b>							
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	6 339	1 764	(2 399)	(72)	-	-	5 632
Emprunts sur les marchés de capitaux	739	-	(465)	(11)	-	10	273
<b>Total – désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>7 078</b>	<b>1 764</b>	<b>(2 864)</b>	<b>(83)</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>5 905</b>
<b>Autres passifs financiers</b>							
Obligations hypothécaires du Canada	212 080	40 096	(32 438)	-	35	(944)	218 829
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 194	448	(364)	-	49	-	4 327
<b>Total – autres passifs financiers</b>	<b>216 274</b>	<b>40 544</b>	<b>(32 802)</b>	<b>-</b>	<b>84</b>	<b>(944)</b>	<b>223 156</b>
<b>Total</b>	<b>223 352</b>	<b>42 308</b>	<b>(35 666)</b>	<b>(83)</b>	<b>84</b>	<b>(934)</b>	<b>229 061</b>
<b>2015</b>							
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	6 260	2 256	(2 191)	14	-	-	6 339
Emprunts sur les marchés de capitaux	1 417	-	(650)	(29)	1	-	739
<b>Total – désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>7 677</b>	<b>2 256</b>	<b>(2 841)</b>	<b>(15)</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>7 078</b>
<b>Autres passifs financiers</b>							
Obligations hypothécaires du Canada	207 055	37 244	(31 100)	-	(9)	(1 110)	212 080
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	6 557	-	(2 366)	-	3	-	4 194
<b>Total – autres passifs financiers</b>	<b>213 612</b>	<b>37 244</b>	<b>(33 466)</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>(1 110)</b>	<b>216 274</b>
<b>Total</b>	<b>221 289</b>	<b>39 500</b>	<b>(36 307)</b>	<b>(15)</b>	<b>(5)</b>	<b>(1 110)</b>	<b>223 352</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, un montant de 108 millions de dollars (montant nul en 2015) d'OHC arrivées à échéance a été éliminé des placements en valeurs mobilières – ventes et échéances, ainsi que des emprunts – remboursements aux états consolidés des flux de trésorerie. Il n'y a pas eu d'achats sur le marché primaire au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (montant nul en 2015).

## Pouvoirs d'emprunt

Le ministre des Finances approuve chaque année le Plan d'emprunt de la SCHL de même qu'il établit les limites et les modalités des emprunts. Pour les pouvoirs d'emprunt, l'encours maximal des emprunts s'élevait à 14,5 milliards de dollars pour 2016. Cette limite tient compte des emprunts sur les marchés de capitaux ainsi que des emprunts auprès du gouvernement du Canada depuis avril 2008 pour les activités d'aide au logement et de titrisation, dont le solde combiné du capital impayé était de 7,6 milliards de dollars au 31 décembre 2016. L'autorisation législative, qui ne s'applique pas aux emprunts de la FCH, stipule que l'encours des emprunts, compte non tenu des emprunts contractés auprès du gouvernement, ne peut en aucun temps dépasser 20 milliards de dollars. Le solde du capital impayé de ces emprunts s'élevait à 275 millions de dollars au 31 décembre 2016.

## 15. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des variations d'un ou de plusieurs titres, taux, indices, instruments financiers ou instruments dérivés sous-jacents. Nous utilisons des instruments dérivés pour gérer nos risques.

Les swaps d'intérêts sont des transactions selon lesquelles deux parties échangent des paiements d'intérêts selon un montant nominal précis et un échéancier préétabli, calculés à des taux fixes ou variables convenus d'avance. Les montants nominaux ne font pas l'objet de l'échange. La valeur des swaps est fondée sur les variations des taux d'intérêt. Nous concluons ces swaps pour gérer le risque de réinvestissement, le risque de refinancement ou les incidences d'une non-concordance entre les encaissements liés aux actifs et les décaissements relatifs aux passifs.

Le tableau qui suit présente le montant nominal des transactions sur instruments dérivés comptabilisées dans les états financiers consolidés. Le montant nominal, qui est hors bilan, sert de point de référence pour le calcul des paiements, mais il ne représente ni la juste valeur ni le gain ou la perte possible, compte tenu du risque de crédit ou de marché lié à de tels instruments.

(En millions)	2016				2015			
	Durée moyenne à l'échéance	Montant nominal	Juste valeur		Durée moyenne à l'échéance	Montant nominal	Juste valeur	
			Actif	Passif			Actif	Passif
Swaps d'intérêts	3 ans	9 218	86	32	3 ans	10 514	117	31

### Risque de crédit lié aux instruments dérivés

Le tableau qui suit présente le risque de crédit lié aux instruments dérivés selon la durée à l'échéance. La valeur de remplacement représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours, y compris les intérêts courus, ayant une juste valeur positive, après la prise en compte des conventions-cadres de compensation. La valeur de remplacement correspond à notre risque de crédit maximal lié aux instruments dérivés. Le risque de crédit éventuel correspond à une estimation de la variation éventuelle de la valeur marchande de la transaction jusqu'à l'échéance, calculée en fonction du montant en capital nominal des contrats en appliquant des facteurs conformes aux lignes directrices du BSIF.

L'équivalent de risque de crédit est égal au total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. L'équivalent pondéré en fonction des risques est déterminé en appliquant au montant de l'équivalent de risque de crédit une mesure standard, définie par le BSIF, du risque de crédit de la contrepartie.

(En millions)	Valeur de remplacement					2016			2015	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Risque de crédit éventuel	Équivalent de risque de crédit	Équivalent pondéré en fonction des risques	Équivalent de risque de crédit	Équivalent pondéré en fonction des risques	
Swaps d'intérêts	9	28	21	18	9	85	17	129	26	

La juste valeur des sûretés que nous détenons relativement à nos instruments dérivés était nulle au 31 décembre 2016 (nulle en 2015).

## 16. PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

### Produits d'intérêts, produits de placements et charges d'intérêts

Le tableau qui suit présente le total des produits et charges d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers et les produits de dividendes comptabilisés aux états consolidés des résultats et du résultat global.

(En millions)	2016			2015		
	Produits d'intérêts	Produits de placements	Charges d'intérêts	Produits d'intérêts	Produits de placements	Charges d'intérêts
Équivalents de trésorerie – prêts et créances	2	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	516	-	-	512	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	3	-	-	2	-
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	-	-	-	1	-	-
Prêts – prêts et créances	4 461	-	-	4 715	-	-
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	(3)	-	-	(2)	-
Emprunts – autres passifs financiers	-	-	4 343	-	-	4 638
<b>Total des intérêts sur les instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>4 463</b>	<b>516</b>	<b>4 343</b>	<b>4 716</b>	<b>512</b>	<b>4 638</b>
Total des intérêts sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1</sup>	135	1	123	186	1	168
<b>Total des intérêts</b>	<b>4 598</b>	<b>517</b>	<b>4 466</b>	<b>4 902</b>	<b>513</b>	<b>4 806</b>
Produits de dividendes	-	47	-	-	40	-
<b>Total</b>	<b>4 598</b>	<b>564</b>	<b>4 466</b>	<b>4 902</b>	<b>553</b>	<b>4 806</b>

<sup>1</sup> Sur le total des intérêts sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, une tranche de 82 millions de dollars (119 millions en 2015) se rapporte à des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, une tranche de 30 millions (37 millions en 2015), à des instruments dérivés et une tranche de 23 millions (30 millions en 2015), à des placements en valeurs mobilières désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

### Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains et pertes sur les instruments financiers.

(En millions)	2016	2015
<b>Détenus à des fins de transaction</b>		
Instruments dérivés	(24)	4
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>		
Placements en valeurs mobilières	(7)	6
Prêts	(54)	(9)
Emprunts	85	14
<b>Total – désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>24</b>	<b>11</b>
Placements en valeurs mobilières disponibles à la vente	56	13
Prêts et créances	42	-
Emprunts – autres passifs – remboursements d'emprunts	(149)	(48)
<b>Total</b>	<b>(51)</b>	<b>(20)</b>

## 17. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et les cours des actions.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux variations de la juste valeur d'un instrument financier ou de ses flux de trésorerie futurs en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont gérés conformément à leurs politiques de répartition de l'actif, lesquelles limitent le risque de taux d'intérêt par rapport aux contraintes internes et aux indices de référence.

Les activités d'aide au logement sont exposées au risque de taux d'intérêt quand les paiements de capital et d'intérêts sur les actifs et passifs sont assortis de dates de paiement, de révision des taux ou d'échéance différentes. Certains prêts sont assortis d'un privilège de remboursement anticipé ou d'une option de révision des taux. Puisque nous ne pouvons rembourser par anticipation, sans pénalité, nos emprunts auprès du gouvernement du Canada totalisant 9 959 millions de dollars (10 533 millions en 2015), nous sommes exposés au risque de taux d'intérêt. En ce qui concerne certains prêts initiés dans le cadre des activités d'aide au logement avant août 2016, nous utilisons des instruments dérivés pour gérer les risques de réinvestissement et de refinancement ainsi que les décalages entre les flux de trésorerie des prêts, des réinvestissements du capital et des emprunts. Pour les prêts initiés dans le cadre des activités d'aide au logement après juillet 2016, nous avons comme stratégie de faire concorder les actifs et les passifs d'un même portefeuille, en structurant nos emprunts de sorte que les obligations y afférentes concordent avec les entrées provenant des prêts. Dans le cadre de cette stratégie, nous n'utilisons pas d'instruments dérivés et la durée pendant laquelle les remboursements de capital doivent être réinvestis est considérablement réduite.

Les prêts aux termes du Programme des OHC sont exposés tant au risque de taux d'intérêt qu'au risque de remboursement anticipé et de réinvestissement. Ce dernier s'entend du risque que les prêts hypothécaires auxquels sont adossés les TH LNH soient remboursés par anticipation, en tout ou en partie, et que ces remboursements anticipés doivent être immédiatement réinvestis. Pour atténuer ces risques, nous concluons des swaps avec des institutions financières agissant en qualité de contreparties approuvées. Selon ces swaps, les risques de taux d'intérêt ainsi que de remboursement anticipé et de réinvestissement sont transférés aux contreparties de swap. Nous versons tous les intérêts provenant des TH LNH et des actifs de réinvestissement sous-jacents aux contreparties, qui nous remettent des montants égaux aux paiements des OHC. Grâce aux swaps, les variations des taux d'intérêt ainsi que les remboursements anticipés et les réinvestissements n'ont aucune incidence sur les états consolidés des résultats et du résultat global.

### Risque de change

Le risque de change est lié aux variations de la juste valeur d'un instrument financier ou de ses flux de trésorerie futurs en raison des fluctuations des taux de change. Le risque de change est inhérent aux instruments financiers libellés en monnaies étrangères. Au 31 décembre 2016, il n'existait aucun risque de change important (aucun en 2015).

### Autre risque de prix

L'autre risque de prix est lié aux variations de la juste valeur d'un instrument financier ou de ses flux de trésorerie futurs en raison des fluctuations des prix du marché, autres que celles qui engendrent des risques de taux d'intérêt et de change. Nous sommes exposés à un autre risque de prix en raison des variations des cours des titres de capitaux propres détenus dans le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire. La juste valeur de ces placements était de 1 242 millions de dollars au 31 décembre 2016 (1 118 millions en 2015). Nous limitons notre risque lié aux placements en titres de capitaux propres en respectant des marges de tolérance et différentes mesures de diversification et d'évaluation du risque.

## Analyses de sensibilité

### Valeur à risque

Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation est évalué en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. La VAR au 31 décembre pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau qui suit. La VAR est présentée séparément pour chaque facteur de risque de marché et pour l'ensemble du portefeuille. Les incidences de la diversification découlent du fait que la corrélation des risques de marché n'est pas parfaite. Il y a donc un avantage à diversifier les placements. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés d'obligations et d'actions, et de 26 semaines relativement à la volatilité.

(En millions)	2016	2015
Placements en valeurs mobilières		
Disponibles à la vente		
Risque de taux d'intérêt	271	267
Risque lié aux actions	66	69
Incidence de la diversification	(78)	(77)
<b>VAR totale</b>	<b>259</b>	<b>259</b>

### Sensibilité aux taux d'intérêt

Le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement est évalué en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou détenus à des fins de transaction pour les activités d'aide au logement, nous avons établi qu'une variation de 200 pb des taux d'intérêt aurait une incidence non significative au 31 décembre 2016.

Les prêts et emprunts évalués au coût amorti pour les activités d'aide au logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur.

(En millions)	2016		2015	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Hausse (baisse) de la juste valeur de l'actif net	(62)	61	(73)	65

Les produits d'intérêts nets des activités d'aide au logement sont aussi sensibles aux variations des taux d'intérêt. La variation défavorable maximale des produits d'intérêts nets, qui est limitée à 1,5 million de dollars selon notre politique, était de 1,4 million au 31 décembre 2016 (0,8 million en 2015). Ce montant est calculé par l'analyse de scénarios fondés sur diverses simulations de volatilité des taux d'intérêt selon un niveau de confiance de 95 % sur une période d'un an.

## 18. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Nous sommes exposés au risque de crédit provenant de diverses sources, notamment du défaut de paiement des emprunteurs par l'entremise des contrats d'assurance, et au risque de crédit de contreparties institutionnelles découlant des cautionnements en vertu du Programme des TH LNH et du Programme des OHC, des ententes de prêt, des placements en titres à revenu fixe et des transactions sur instruments dérivés. Le tableau qui suit présente la répartition détaillée du risque de crédit.

### Risque de crédit maximal

(En milliards)	2016	2015
Assurance prêt hypothécaire : contrats d'assurance en vigueur (note 7)	512	526
Cautionnements de paiement périodique : cautionnements en vigueur (note 8) <sup>1</sup>	452	431

<sup>1</sup> Le risque comprend l'exposition aux instruments sous-jacents qui peuvent également être assurés par la SCHL ou par d'autres assureurs hypothécaires.

Le risque de crédit maximal associé à tous les actifs financiers est égal à leur valeur comptable.

Le risque de crédit lié à l'assurance prêt hypothécaire est géré en faisant preuve de prudence dans la conception des produits, la souscription des prêts et la gestion des cas de défaut, ainsi qu'en constituant des réserves en capital adéquates, tel qu'il est indiqué aux notes 7 et 10.

Le risque de crédit lié aux cautionnements de paiement périodique est géré en faisant preuve de diligence raisonnable dans l'approbation des émetteurs de TH LNH, en surveillant constamment la qualité du crédit d'un émetteur et sa conformité aux programmes et en exigeant que tous les prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH soient assurés contre les défauts de paiement des emprunteurs. Nous atténuons davantage ce risque en nous faisant attribuer tous les droits, titres et intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents afin de toucher les paiements de capital et d'intérêts en cas de défaut d'un émetteur.

Le risque de crédit lié aux prêts consentis dans le cadre des activités d'aide au logement est en partie atténué grâce à des mesures comme des garanties d'emprunt par d'autres entités gouvernementales, tel qu'il est indiqué à la note 13. Les pertes liées aux défauts de paiement peuvent être en grande partie recouvrées auprès de divers ordres de gouvernement.

En vertu du Programme des OHC, les prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes qui nous ont cédé leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH. Les prêts sont assortis d'une sûreté composée des TH LNH et des actifs de réinvestissement connexes acquis lors des transactions. La sûreté est détenue en notre nom et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les prêts. Pour le Programme des OHC, les sûretés détenues doivent être notées R-1 (élevé) ou AAA par au moins deux agences de notation.

Dans le cadre du Programme des OHC, nous sommes exposés à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties de swap. Nous atténuons ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties de swap hautement notées et en exigeant des sûretés fondées sur les notes. Toute contrepartie de swap doit avoir une note minimale de BBB (élevé) ou l'équivalent selon au moins deux agences de notation.

La juste valeur de toutes les sûretés dans le cadre du Programme des OHC s'élevait à 226 947 millions de dollars, ou 101,6 % de la valeur comptable des prêts, au 31 décembre 2016 (221 641 millions, ou 102,8 % de la valeur comptable des prêts, en 2015).

Le risque de crédit lié aux placements en titres à revenu fixe, aux actions privilégiées et aux instruments dérivés est géré en appliquant des politiques qui prévoient des notes minimales pour les contreparties et des limites de diversification pour les portefeuilles de placements par émetteur, note, durée et secteur d'activité, ainsi qu'en concluant des accords juridiques appropriés et en exigeant des sûretés pour les instruments dérivés.

### Risque de concentration

Le risque de concentration découle des instruments financiers émis par des entités qui œuvrent dans un même secteur ou exercent des activités semblables et qui sont affectées de façon similaire par des changements dans la conjoncture économique ou d'autres conditions. Nos politiques de gestion des risques établissent des limites pour la concentration du crédit selon la contrepartie, le secteur d'activité et la note.

Le tableau qui suit présente la concentration du risque de crédit lié à nos placements en valeurs mobilières et à nos transactions sur instruments dérivés selon le secteur:

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	2016		2015 <sup>1</sup>	
Gouvernement provincial	8 193	31,0 %	7 511	29,5 %
Financier	6 098	23,1 %	6 152	24,2 %
Gouvernement fédéral	4 552	17,2 %	4 029	15,9 %
Industriel	1 902	7,2 %	1 839	7,2 %
Énergie	1 587	6,0 %	1 552	6,1 %
Autres	4 112	15,5 %	4 339	17,1 %
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>26 444</b>	<b>100 %</b>	<b>25 422</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Des modifications ont été apportées à certaines expositions à des risques signalées pour 2015 afin de tenir compte des placements en actions, des risques découlant des contreparties liées aux instruments dérivés et de la nouvelle classification des secteurs.

<sup>2</sup> Le total comprend les équivalents de trésorerie de 1 991 millions de dollars (2 021 millions au 31 décembre 2015), les placements en valeurs mobilières de 24 399 millions (23 315 millions au 31 décembre 2015) et les instruments dérivés ayant une juste valeur positive, déduction faite des sûretés, de 54 millions (86 millions au 31 décembre 2015).

## Qualité du crédit

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières selon un système de notation financière interne<sup>1</sup>.

<i>(En millions)</i>	2016				2015			
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	Moins de A-	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	Moins de A-
Équivalents de trésorerie	586	587	818	-	589	556	876	-
Placements en valeurs mobilières <sup>2</sup>								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	391	490	275	17	353	476	302	16
Disponibles à la vente	5 434	5 187	9 065	2 335	5 723	4 208	8 889	2 230

<sup>1</sup> Les notes internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notes correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notes intrinsèques. La note interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la note intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une note intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

<sup>2</sup> Comprend les placements en titres à revenu fixe et les actions privilégiées seulement.

## Instruments dérivés

Nous limitons le risque de crédit lié aux instruments dérivés en traitant avec des contreparties dont les notes respectent nos politiques de gestion des risques d'entreprise, en concluant des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) pour les instruments dérivés et, le cas échéant, en fixant des seuils de sûreté fondés sur les notes financières dans les annexes de soutien du crédit (ASC).

Les conventions-cadres de l'ISDA établissent les modalités qui s'appliquent à toutes les transactions que nous concluons avec les contreparties. Les procédures et les calculs des frais de résiliation en cas de défaut de l'une ou l'autre des parties y sont définis. Conformément à ces conventions-cadres, nous avons un droit juridiquement exécutoire de régler toutes les transactions couvertes par une convention avec une même contrepartie pour leur montant net en cas de défaut de celle-ci. Toute contrepartie sur instrument dérivé doit avoir une note minimale de A- ou l'équivalent selon au moins deux agences de notation.

Les ASC, qui font partie des conventions-cadres de l'ISDA, stipulent les sûretés nécessaires aux transactions sur instruments dérivés ainsi que les modalités selon lesquelles la sûreté est transférée pour atténuer le risque de crédit. Conformément aux ASC, nous avons le droit, en cas de défaut de la contrepartie, de liquider la sûreté détenue et d'affecter le produit tiré de la liquidation aux montants à recevoir de la contrepartie. Les sûretés détenues pour compenser le risque lié à l'évaluation à la valeur de marché ne sont pas affectées à d'autres fins que la compensation de ce risque.

## Titres acquis dans le cadre de conventions de revente

Par leur nature, ces soldes ont un faible risque de crédit puisque leurs durées sont courtes et qu'ils sont garantis par les titres sous-jacents acquis dans le cadre des conventions et par toute marge supplémentaire obtenue des contreparties.

Ces transactions sont assujetties aux conventions-cadres de rachat qui établissent les modalités de toutes les conventions de rachat conclues avec chaque contrepartie. Selon ces conventions, nous avons un droit juridiquement exécutoire de régler toutes les transactions de rachat avec une même contrepartie pour leur montant net en cas de défaut de celle-ci. Ces conventions stipulent en outre que les contreparties doivent nous fournir des marges si le risque auquel elles nous exposent dépasse un seuil fixé en fonction des notes financières. Les titres détenus en tant que marge admissible comprennent les titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement, y compris les sociétés d'État et la FCH. Les marges ne doivent pas être affectées à d'autres fins que la compensation de ce risque. En cas de défaut d'une contrepartie, nous avons le droit de liquider ces titres. La juste valeur des marges détenues au 31 décembre 2016 s'élevait à 1 million de dollars (1 million en 2015).

## Accords de compensation et compensation des actifs et passifs financiers

Les tableaux qui suivent présentent les incidences potentielles des accords de compensation décrits précédemment.

### Actifs financiers

(En millions)	(i)	(ii)	(iii) = (i) - (ii)	(iv)		(v) = (iii) - (iv)
	Montant brut des actifs comptabilisés	Montant brut compensé aux bilans consolidés	Montant net des actifs présenté aux bilans consolidés <sup>1</sup>	Montant brut non compensé aux bilans consolidés		Montant net
				Instruments financiers <sup>2</sup>	Sûretés financières reçues <sup>3</sup>	
<b>2016</b>						
Instruments dérivés <sup>1</sup>	110	-	110	(35)	-	75
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente <sup>1</sup>	17	-	17	-	(17)	-
<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>-</b>	<b>127</b>	<b>(35)</b>	<b>(17)</b>	<b>75</b>
<b>2015</b>						
Instruments dérivés <sup>1</sup>	152	-	152	(35)	-	117
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente <sup>1</sup>	35	-	35	-	(35)	-
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>-</b>	<b>187</b>	<b>(35)</b>	<b>(35)</b>	<b>117</b>

<sup>1</sup> Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les titres acquis dans le cadre de conventions de revente sont comptabilisés au coût amorti.

<sup>2</sup> Le montant brut des instruments financiers non compensé aux bilans consolidés se rapporte au montant comptabilisé pour les passifs au titre des instruments dérivés et les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser ce montant avec celui comptabilisé pour les actifs au titre des instruments dérivés et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente relativement à chaque contrepartie en cas de défaut de celle-ci.

<sup>3</sup> En cas de défaut d'une contrepartie, nous avons le droit de liquider la sûreté financière détenue pour compenser le montant dû par la contrepartie. Pour les instruments dérivés, ce montant reflète la juste valeur de la sûreté que nous fournit la contrepartie de swap. Pour les titres acquis dans le cadre de conventions de revente, ces montants reflètent la juste valeur de la marge fournie par la contrepartie et des titres que nous avons acquis avec l'engagement de les revendre à la contrepartie à une date ultérieure.

Les actifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau précédent sont rapprochés avec les bilans consolidés de la manière suivante :

(En millions)	2016	2015
Actifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau de compensation	110	152
Moins les intérêts courus à recevoir présentés séparément aux bilans consolidés	(24)	(35)
<b>Solde des actifs au titre des instruments dérivés présenté aux bilans consolidés</b>	<b>86</b>	<b>117</b>

## Passifs financiers

(En millions)	(i)	(ii)	(iii) = (i) - (ii)	(iv)		(v) = (iii) - (iv)
	Montant brut des passifs comptabilisés	Montant brut compensé aux bilans consolidés	Montant net des passifs présenté aux bilans consolidés <sup>1</sup>	Montant brut non compensé aux bilans consolidés		Montant net
				Instruments financiers <sup>2</sup>	Sûretés financières nanties <sup>3</sup>	
<b>2016</b>						
Instruments dérivés <sup>1</sup>	35	-	35	(35)	-	-
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat <sup>1</sup>	704	-	704	-	(695)	9
<b>Total</b>	<b>739</b>	<b>-</b>	<b>739</b>	<b>(35)</b>	<b>(695)</b>	<b>9</b>
<b>2015</b>						
Instruments dérivés <sup>1</sup>	35	-	35	(35)	-	-
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat <sup>1</sup>	697	-	697	-	(697)	-
<b>Total</b>	<b>732</b>	<b>-</b>	<b>732</b>	<b>(35)</b>	<b>(697)</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat sont comptabilisés au coût amorti.

<sup>2</sup> Le montant brut des instruments financiers non compensé aux bilans consolidés se rapporte au montant comptabilisé pour les actifs au titre des instruments dérivés et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser ce montant avec celui comptabilisé pour les passifs au titre des instruments dérivés et les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat relativement à chaque contrepartie en cas de défaut de celle-ci.

<sup>3</sup> Ces montants reflètent la juste valeur des titres que nous avons vendus aux contreparties avec l'engagement de les racheter de celles-ci à une date ultérieure.

Les passifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau précédent sont rapprochés avec les bilans consolidés de la manière suivante :

(En millions)	2016	2015
Passifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau de compensation	35	35
Moins les intérêts courus à payer présentés séparément aux bilans consolidés	(3)	(4)
<b>Solde des passifs au titre des instruments dérivés présenté aux bilans consolidés</b>	<b>32</b>	<b>31</b>

## 19. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité découle du fait que nous pouvons éprouver des difficultés à nous acquitter des obligations liées à nos passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque de liquidité du financement, soit le risque que nous ne puissions nous acquitter de nos obligations de paiement au moment opportun parce que nous ne pouvons faire des prélèvements sur nos facilités de trésorerie, et le risque de liquidité du marché, soit le risque que nous ne puissions liquider ou compenser une position particulière sans subir de pertes parce que la capacité d'absorption du marché est insuffisante ou que le marché est perturbé.

Les principales obligations financières nous exposant au risque de liquidité comprennent notamment les suivantes :

- le paiement des règlements dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire;
- le respect des cautionnements de paiement périodique que nous fournissons si des liquidités suffisantes ne sont pas disponibles pour payer le capital et les intérêts sur les TH LNH émis par les émetteurs agréés ou les OHC émises par la FCH;
- les paiements requis pour les emprunts et les instruments dérivés.

Selon notre politique sur le risque de liquidité, des limites appropriées et d'autres mesures d'atténuation sont établies afin de disposer de ressources suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie courants et prévus.

Les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont gérés en veillant à ce que les flux de trésorerie soient suffisants pour répondre aux demandes de règlement attendues. Les sources de liquidité comprennent les droits, les primes, les produits de placements et les produits tirés de la vente et de l'arrivée à échéance des placements.

Pour le Programme des OHC, le risque que nous ne parvenions pas à réunir à temps les fonds nécessaires pour remplir nos obligations de cautionnement de paiement périodique représente notre risque de liquidité. À titre de caution, nous sommes exposés aux risques de défaut des émetteurs, des contreparties de conventions de rachat et des contreparties de swap, de dépréciation des titres pouvant servir de sûreté, de défectuosité du système ou d'une panne opérationnelle d'autre nature. Les politiques en vigueur visant à atténuer le risque de liquidité portent sur la qualité élevée des placements autorisés, selon les accords de fiducie de la FCH, et des contreparties de swap ainsi que sur les lignes directrices établies pour la surveillance des échéances. Pour répondre rapidement aux obligations découlant du cautionnement de paiement périodique, les sources de liquidité comprennent les facilités de trésorerie, la trésorerie et les placements à court terme dans des titres négociables ainsi qu'une marge de crédit de 350 millions de dollars consentie par l'agent payeur central. L'agent payeur central est chargé de certaines fonctions de paiement au nom de la FCH, notamment la perception des paiements mensuels sur les TH LNH achetés ainsi que l'administration et la présentation des flux de trésorerie.

Le portefeuille de placements des activités d'aide au logement est géré en veillant à ce que les flux de trésorerie suffisent à répondre aux besoins de financement si des événements imprévisibles venaient perturber les activités et à combler les besoins imprévus, de même qu'en facilitant le recours au Programme d'emprunt des sociétés d'État. Conformément à la stratégie de gestion de l'actif et du passif, les actifs sont maintenus au même niveau que les passifs. Les instruments dérivés servent à couvrir la non-concordance des flux de trésorerie. Les facilités de trésorerie, la trésorerie et les placements à court terme dans des titres négociables constituent d'autres sources de liquidité associées à ce portefeuille. Pour combler des besoins supplémentaires de liquidités, nous pouvons aussi avoir accès au Programme d'emprunt des sociétés d'État, sous réserve de l'approbation du ministère des Finances.

Au 31 décembre 2016, nous disposions de facilités de trésorerie à un jour de 300 millions de dollars (300 millions en 2015) auprès de notre banquier sur lesquelles aucun prélèvement n'avait été effectué.

Nous atténuons également le risque de liquidité en concluant des conventions-cadres de compensation de l'ISDA qui permettent de réduire le montant des liquidités nécessaires pour satisfaire aux obligations liées aux instruments dérivés.

## Analyse des échéances

Les tableaux qui suivent présentent nos flux de trésorerie contractuels non actualisés, y compris les intérêts courus, à payer à l'égard de nos passifs financiers selon la durée résiduelle à l'échéance; par conséquent on ne peut pas les rapprocher avec les bilans consolidés.

<i>(En millions)</i>	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2016
Créditeurs et autres passifs	27	235	31	158	9	460
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	469	235	-	-	-	704
Emprunts – désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	138	365	855	4 292	489	6 139
Emprunts – autres passifs financiers	130	5 461	28 848	160 465	51 772	246 676
Instruments dérivés	2	-	8	19	-	29
<b>Total</b>	<b>766</b>	<b>6 296</b>	<b>29 742</b>	<b>164 934</b>	<b>52 270</b>	<b>254 008</b>

<i>(En millions)</i>	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2015
Créditeurs et autres passifs	16	84	86	217	10	413
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	318	380	-	-	-	698
Emprunts – désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	874	1 046	4 757	676	7 353
Emprunts – autres passifs financiers	-	5 124	31 801	152 079	50 262	239 266
Instruments dérivés	2	6	5	19	-	32
<b>Total</b>	<b>336</b>	<b>6 468</b>	<b>32 938</b>	<b>157 072</b>	<b>50 948</b>	<b>247 762</b>

Les engagements au titre des prêts et des cautionnements financiers sont présentés respectivement aux notes 26 et 8.

## 20. DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS

Le tableau qui suit présente la composition des débiteurs et autres actifs.

(En millions)	2016	2015
Débiteurs	39	37
Impôt sur le résultat exigible	-	244
Actifs non courants détenus en vue de la vente	58	69
Coûts d'acquisition différés (note 7)	149	127
Droits du gouvernement du Canada différés	200	138
Recouvrements nets estimés auprès des emprunteurs	53	54
Sauvetages <sup>1</sup>	87	87
Immobilisations corporelles	58	56
Autres	30	27
<b>Total</b>	<b>674</b>	<b>839</b>

<sup>1</sup> Les sauvetages visent des prêts hypothécaires et d'autres prêts bénéficiant des mesures de gestion des cas de défaut prises dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire pour aider les emprunteurs à surmonter leurs difficultés financières. Une provision pour pertes sur créances est établie pour ces sauvetages. Au 31 décembre 2016, la provision s'élevait à 181 millions de dollars (167 millions en 2015) pour des sauvetages de 268 millions (254 millions en 2015).

## 21. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le tableau qui suit présente les variations du solde des immeubles de placement. Les informations relatives à la détermination de la juste valeur des immeubles de placement sont fournies à la note 11.

(En millions)	2016			2015		
	Assurance prêt hypothécaire	Aide au logement	Total	Assurance prêt hypothécaire	Aide au logement	Total
Solde au début de l'exercice	102	156	258	98	149	247
Acquisitions	1	-	1	3	1	4
Cessions	-	-	-	-	-	-
Gains (pertes) latents comptabilisés en résultat net <sup>1</sup>	(5)	13	8	1	6	7
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>98</b>	<b>169</b>	<b>267</b>	<b>102</b>	<b>156</b>	<b>258</b>

<sup>1</sup> Compris dans les autres produits.

## 22. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS

Le tableau qui suit présente la composition des créiteurs et autres passifs.

(En millions)	2016	2015
Impôt sur le résultat à payer	6	-
Dépenses à payer liées aux programmes de logement	281	286
Droits du gouvernement du Canada	104	79
Autres passifs	157	122
<b>Total</b>	<b>548</b>	<b>487</b>

## 23. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

### Régimes à prestations déterminées

Les régimes à prestations déterminées comprennent le régime de retraite et le régime complémentaire ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que de retraite.

Depuis le 4 avril 2013, il n'y a plus de nouveaux participants au volet à prestations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire. Les employés admissibles qui se sont joints à la Société après cette date ont été inscrits au volet à cotisations déterminées du régime de retraite. Le 30 octobre 2015, la Société a annoncé l'adoption d'un nouveau régime de retraite à prestations déterminées qui s'appliquera à tous ses employés. En 2016, la Société a scindé le volet à cotisations déterminées du régime de retraite et a transféré les cotisations à un nouveau régime de retraite à cotisations déterminées autonome. L'adhésion de nouveaux participants à ce régime de retraite à cotisations déterminées autonome cessera le 31 décembre 2017 et tous les employés seront transférés au nouveau régime de retraite à prestations déterminées modifié. Tous les changements du régime de retraite ne s'appliqueront qu'aux services accumulés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Tous les avantages accumulés par les employés au titre des régimes existants avant la date d'entrée en vigueur demeureront inchangés.

Les cotisations à notre régime de retraite à prestations déterminées doivent être versées dans un fonds géré séparément (Caisse de retraite), tandis que le régime complémentaire à prestations déterminées et les avantages postérieurs à l'emploi autres que de retraite ne sont pas capitalisés et que les prestations sont payées directement par la Société.

Conformément à une convention de fiducie que nous avons conclue avec les fiduciaires de la Caisse de retraite (fiduciaires), ceux-ci sont responsables de la gestion et de l'administration de la Caisse de retraite. On compte huit fiduciaires, dont notre président, un membre de notre Conseil d'administration, trois membres de la haute direction et trois membres du Conseil des pensions (une combinaison d'employés actuels et retraités). Les fiduciaires déterminent les politiques et objectifs d'investissement en fonction de la philosophie d'investissement et du Cadre d'appétit pour le risque établis par le Conseil d'administration et examinent périodiquement ces politiques. Le Comité des placements de la Caisse de retraite aide les fiduciaires dans la gestion des placements pour le régime de retraite à prestations déterminées.

La politique de répartition de l'actif de la Caisse de retraite est fondée sur le principe de la diversification des placements dans différentes classes d'actif pour faire contrepoids au passif au titre du régime de retraite à prestations déterminées. La politique actuelle, qui est fondée sur des principes d'investissement axés sur le passif, prévoit 40 % de placements en actions de sociétés ouvertes, 41 % de placements en titres à revenu fixe et 19 % de placements dans des propriétés immobilières et des infrastructures, sur la base de l'actif net. La politique autorise les écarts par rapport aux pondérations ciblées, à l'intérieur d'une certaine fourchette. Elle permet un recours modeste à l'effet de levier, à concurrence de 25 % de la valeur nette de l'actif pour l'achat de titres à revenu fixe, afin de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille. Les placements de la Caisse de retraite sont exposés aux risques de crédit, de liquidité et de marché. Le plus important de ces risques est la volatilité de l'actif découlant de la conjoncture du marché. Le passif au titre du volet à prestations déterminées du régime de retraite est ajusté en fonction de l'indice des prix à la consommation, de sorte qu'il est exposé aux risques de taux d'intérêt et d'inflation et aux changements d'espérance de vie des participants au régime. Le plus important de ces risques est le risque de taux d'intérêt, puisque la valeur actualisée du passif est calculée selon un taux d'actualisation établi en fonction du rendement des obligations de sociétés canadiennes notées AA. Si le rendement de l'actif de la Caisse de retraite est inférieur à celui de ces obligations, le niveau de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées diminue. Les risques financiers sont gérés principalement par la diversification de l'actif et selon des stratégies de placement prudentes.

L'évaluation actuarielle du volet à prestations déterminées de notre régime de retraite au 31 décembre 2016 indique un excédent selon l'approche de continuité. Par conséquent, nous ne sommes pas tenus de verser des paiements spéciaux selon cette approche. L'évaluation selon l'approche de solvabilité, qui suppose une liquidation du régime à la date de l'évaluation, indique un déficit au 31 décembre 2016, et nous comptons faire des paiements spéciaux de 76 millions de dollars en 2017 pour réduire ce déficit de solvabilité.

Nous continuons à verser le plein montant des cotisations normales ainsi qu'à surveiller la situation du régime de retraite à prestations déterminées. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 décembre 2017 et les résultats seront communiqués dans les états financiers consolidés du *Rapport annuel 2017*.

Le tableau qui suit présente l'obligation au titre des prestations déterminées relative aux régimes à prestations déterminées.

<i>(En millions)</i>	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Capitalisation partielle ou intégrale	2 046	1 992	-	-
Sans capitalisation	80	73	125	122
<b>Obligation au titre des prestations déterminées</b>	<b>2 126</b>	<b>2 065</b>	<b>125</b>	<b>122</b>

### Régimes à prestations déterminées et régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux qui suivent présentent des informations sur les régimes à prestations déterminées.

<i>Exercice clos le 31 décembre 2016 (En millions)</i>	Charge de retraite comptabilisée en résultat net						Réal. des montants nets au titre des régimes à prest. déterm. compt. dans les AERG <sup>1</sup>	Cotisations des employés	Cotisations de la SCHL	31 déc. 2016
	1 <sup>er</sup> janv. 2016	Coût des services rendus	Charges (produits) d'intérêts	Modification/réduction des régimes	Sous-total comptabilisé en résultat net	Prestations versées				
Régimes de retraite										
Obligation au titre des prestations déterminées	2 065	31	81	-	112	(88)	25	12	-	2 126
Juste valeur de l'actif des régimes	(1 742)	-	(67)	-	(67)	88	(51)	(12)	(83)	(1 867)
Passif au titre des régimes de retraite	323	31	14	-	45	-	(26)	-	(83)	259
Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi										
Obligation au titre des prestations déterminées	122	1	5	-	6	(5)	2	-	-	125
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	-	5	-	-	(5)	-
Passif au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	122	1	5	-	6	-	2	-	(5)	125
<b>Passif au titre des régimes à prestations déterminées</b>	<b>445</b>	<b>32</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>51</b>	<b>-</b>	<b>(24)</b>	<b>-</b>	<b>(88)</b>	<b>384</b>

<sup>1</sup> La répartition détaillée des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisées dans les AERG est présentée dans les tableaux supplémentaires qui suivent.

Exercice clos le 31 décembre 2015 (En millions)	Charge de retraite comptabilisée en résultat net					Prestations versées	Rééval. des montants nets au titre des régimes à prest. détermin. compt. dans les AERG <sup>1</sup>	Cotisations des employés	Cotisations de la SCHL	31 déc. 2015
	1 <sup>er</sup> janv. 2015	Coût des services rendus	Charges (produits) d'intérêts	Modification/ réduction des régimes	Sous-total compta- bilisé en résultat net					
Régimes de retraite										
Obligation au titre des prestations déterminées	2 002	32	78	-	110	(95)	35	13	-	2 065
Juste valeur de l'actif des régimes	(1 719)	-	(66)	-	(66)	95	26	(13)	(65)	(1 742)
Passif au titre des régimes de retraite	283	32	12	-	44	-	61	-	(65)	323
Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi										
Obligation au titre des prestations déterminées	196	4	7	(32)	(21)	(33)	(20)	-	-	122
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	-	33	-	-	(33)	-
Passif au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	196	4	7	(32)	(21)	-	(20)	-	(33)	122
<b>Passif au titre des régimes à prestations déterminées</b>	<b>479</b>	<b>36</b>	<b>19</b>	<b>(32)</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>41</b>	<b>-</b>	<b>(98)</b>	<b>445</b>

<sup>1</sup> La répartition détaillée des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisées dans les AERG est présentée dans les tableaux supplémentaires qui suivent.

En 2015, la Société a annoncé des changements des avantages prévus aux termes des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi qui s'appliqueront aux employés qui prendront leur retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou après. Ces changements ont entraîné un gain de 32 millions de dollars. En septembre 2015, les indemnités de départ (ou les prestations de décès qui les remplaçaient) accumulées au moment de la cessation ont été versées aux bénéficiaires. Des règlements totalisant 30 millions de dollars ont été versés, lesquels sont compris dans les avantages versés au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi ci-dessus.

Le tableau qui suit présente des informations supplémentaires détaillées sur les diverses sources des réévaluations comptabilisées dans les AERG comprises dans les tableaux précédents.

<i>(En millions)</i>	<b>(Gains) pertes sur la réévaluation comptabilisés dans les AERG</b>				
	<b>Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les produits d'intérêts)</b>	<b>Changements actuariels découlant de changements des hypothèses démographiques</b>	<b>Changements actuariels découlant de changements des hypothèses financières</b>	<b>Changements actuariels découlant de l'expérience des régimes</b>	<b>Total comptabilisé dans les AERG</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>					
Régimes de retraite					
Obligation au titre des prestations déterminées	-	4	22	(1)	25
Juste valeur de l'actif des régimes	(51)	-	-	-	(51)
<b>Passif au titre des régimes de retraite</b>	<b>(51)</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>(1)</b>	<b>(26)</b>
Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi					
Obligation au titre des prestations déterminées	-	(1)	5	(2)	2
Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	-	(1)	5	(2)	2
<b>Passif au titre des régimes à prestations déterminées</b>	<b>(51)</b>	<b>3</b>	<b>27</b>	<b>(3)</b>	<b>(24)</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>					
Régimes de retraite					
Obligation au titre des prestations déterminées	-	1	13	21	35
Juste valeur de l'actif des régimes	26	-	-	-	26
<b>Passif au titre des régimes de retraite</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>61</b>
Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi					
Obligation au titre des prestations déterminées	-	-	(17)	(3)	(20)
<b>Passif au titre des régimes à prestations déterminées</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>(4)</b>	<b>18</b>	<b>41</b>

La réévaluation de l'actif des régimes correspond à l'écart entre le taux de rendement réel de l'actif des régimes à prestations déterminées et le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation. Le rendement réel de l'actif des régimes s'est établi à 118 millions de dollars (40 millions en 2015).

Le tableau qui suit présente des informations sur la juste valeur des placements administrés par les fiduciaires.

(En millions, sauf indication contraire)	2016				2015			
	Coté	Non coté	Total	En %	Coté	Non coté	Total	En %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	-	1	0,1 %	2	-	2	0,1 %
Placements à court terme <sup>1</sup>	40	-	40	2,1 %	23	-	23	1,3 %
Obligations et débetures <sup>2</sup>								
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	178	-	178	9,5 %	116	-	116	6,6 %
Autres titres	278	1	279	14,9 %	291	1	292	16,8 %
Actions								
Actions canadiennes	448	-	448	24,0 %	455	-	455	26,1 %
Actions étrangères	472	-	472	25,3 %	607	1	608	34,9 %
Infrastructures	-	70	70	3,7 %	-	51	51	3,0 %
Titres à rendement réel <sup>3</sup>	209	4	213	11,4 %	36	-	36	2,1 %
Biens immobiliers	-	166	166	9,0 %	-	159	159	9,1 %
<b>Total</b>	<b>1 626</b>	<b>241</b>	<b>1 867</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 530</b>	<b>212</b>	<b>1 742</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1</sup> Y compris 40 millions de dollars ou 2,1 % (22 millions ou 1,3 % en 2015) de placements dans des titres émis ou garantis par les parties liées.

<sup>2</sup> Y compris 18 millions de dollars ou 1,0 % (65 millions ou 3,7 % en 2015) de placements dans des titres que nous avons cautionnés (OHC) et 160 millions de dollars ou 8,5 % (51 millions ou 3,0 % en 2015) de placements dans des titres émis ou garantis par les parties liées.

<sup>3</sup> Y compris 209 millions de dollars ou 11,2 % (33 millions ou 1,9 % en 2015) de placements dans des titres émis ou garantis par les parties liées.

## Hypothèses

L'actif et l'obligation au titre des prestations déterminées ont été calculés au 31 décembre 2016 à des fins comptables. Lors de cette évaluation, les hypothèses suivantes ont été retenues.

	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
<b>Obligation au titre des prestations déterminées</b>				
Taux d'actualisation	3,9 %	4,0 %	3,9 %	4,1 %
Taux de croissance de la rémunération	2,8 %	3,0 %	2,8 %	3,0 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
<b>Coût des prestations</b>				
Taux d'actualisation	4,0 %	4,0 %	4,1 %	4,1 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
<b>Évolution des coûts médicaux</b>				
Taux tendanciel initial des coûts médicaux	-	-	5,7 %	6,1 %
Baisse du taux tendanciel des coûts médicaux à <sup>1</sup>	-	-	4,5 %	4,5 %
Année de l'atteinte du taux tendanciel final	-	-	2029	2029
<b>Espérance de vie des participants</b>				
Hommes	24 ans	23 ans	24 ans	23 ans
Femmes	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans

<sup>1</sup> Diminution moyenne par année de 0,1 % (0,1 % en 2015).

## Sensibilité

Le tableau qui suit présente l'incidence des changements des hypothèses.

(En millions)	Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations déterminées	Augmentation (diminution) du coût net des prestations inclus dans les charges opérationnelles
Augmentation/diminution de 50 pb du taux d'actualisation	(170)/193	(10)/10
Augmentation/diminution de 50 pb du taux de croissance de la rémunération	24/(22)	3/(3)
Augmentation/diminution de 10 pb du taux d'inflation	29/(28)	2/(2)
Augmentation/diminution de 100 pb du taux d'évolution des coûts des soins de santé	10/(9)	-/-
Augmentation d'un an de l'espérance de vie des participants	67	3

Les analyses de sensibilité ci-dessus sont fondées sur un changement d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. En pratique, il est improbable que cela se produise et il pourrait y avoir corrélation entre les changements de certaines hypothèses. La méthode et les types d'hypothèses utilisées pour préparer les analyses de sensibilité n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

## Flux de trésorerie

Les paiements au comptant au titre des régimes à prestations déterminées se sont établis à 93 millions de dollars (98 millions en 2015).

En 2017, nous nous attendons à verser des cotisations d'environ 96 millions de dollars au régime de retraite à prestations déterminées.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des régimes à prestations déterminées est de 15 ans (14,6 ans en 2015). Le tableau qui suit présente l'échelonnement des versements des prestations.

(En millions)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 15 ans	Plus de 15 ans
Paiements au titre des régimes à prestations déterminées	84	316	364	329	1 033
Paiements au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	4	16	20	20	65

## Régime à cotisations déterminées

Le régime à cotisations déterminées comprend l'ancien volet à cotisations déterminées du régime de retraite, le nouveau régime de retraite à cotisations déterminées autonome et le régime complémentaire.

Les charges au titre du régime à cotisations déterminées se sont élevées à 3,0 millions de dollars (1,9 million en 2015).

## 24. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

(En millions)	2016	2015
Charge d'impôt exigible	439	459
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et à la résorption de différences temporaires	2	17
Total de la charge d'impôt dans le résultat net	441	476
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global		
Gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente	(3)	3
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	(14)	(4)
Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées	5	(6)
Total du recouvrement d'impôt dans les autres éléments du résultat global	(12)	(7)
<b>Total</b>	<b>429</b>	<b>469</b>

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le taux prévu par la loi et le taux d'imposition effectif.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	2016	2015
Résultat avant impôt	1 819	1 964
Taux d'imposition prévu par la loi	25 %	25 %
Impôt selon le taux prévu par la loi	455	491
Différence permanente	(14)	(15)
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>441</b>	<b>476</b>
Taux d'imposition effectif	24,2 %	24,2 %

Le taux d'imposition prévu par la loi de 25 % correspond au taux d'imposition fédéral de 38 % moins une réduction du taux général de 13 %.

Les tableaux qui suivent présentent l'actif et le passif d'impôt différé qui découlent de l'incidence fiscale des différences temporaires.

<i>(En millions)</i>	2015	Variation dans le résultat net consolidé	Variation dans les AERG consolidés	Variation dans les capitaux propres consolidés	2016
<b>Actif d'impôt différé</b>					
Juste valeur des instruments financiers	24	(7)	7	-	24
Avantages postérieurs à l'emploi	71	(7)	(5)	-	59
Pertes nettes réalisées sur les emprunts	-	24	-	-	24
<b>Total de l'actif d'impôt différé</b>	<b>95</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>107</b>
<b>Passif d'impôt différé</b>					
Juste valeur des immeubles de placement	(33)	(2)	-	-	(35)
Autres	(6)	-	-	-	(6)
Provision pour règlements	(114)	(10)	-	5	(119)
<b>Total du passif d'impôt différé</b>	<b>(153)</b>	<b>(12)</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>(160)</b>
<b>Actif (passif) d'impôt différé net</b>	<b>(58)</b>	<b>(2)</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>(53)</b>

<i>(En millions)</i>	2014	Variation dans le résultat net consolidé	Variation dans les AERG consolidés	Variation dans les capitaux propres consolidés	2015
<b>Actif d'impôt différé</b>					
Juste valeur des instruments financiers	30	-	(6)	-	24
Avantages postérieurs à l'emploi	79	(14)	6	-	71
<b>Total de l'actif d'impôt différé</b>	<b>109</b>	<b>(14)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>95</b>
<b>Passif d'impôt différé</b>					
Juste valeur des immeubles de placement	(31)	(2)	-	-	(33)
Autres	(7)	1	-	-	(6)
Provision pour règlements	(116)	(2)	-	4	(114)
<b>Total du passif d'impôt différé</b>	<b>(154)</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>(153)</b>
<b>Actif (passif) d'impôt différé net</b>	<b>(45)</b>	<b>(17)</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>(58)</b>

L'actif d'impôt différé a été entièrement comptabilisé puisque nous croyons qu'il est probable que ces éléments seront réalisés dans le cours normal de nos activités.

## 25. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le gouvernement et ses ministères, organismes et sociétés d'État, les principaux dirigeants et les membres de leur famille immédiate ainsi que le régime de retraite sont des parties liées.

Toutes les informations sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes qui ne sont pas présentés ailleurs sont fournies ci-après.

Aucune information n'est présentée concernant les transactions ou les soldes entre entités qui ont été éliminés lors de la consolidation.

### Gouvernement du Canada et ses ministères, organismes et sociétés d'État

Nous sommes liés à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement, notre propriétaire commun. Nous concluons des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal de nos activités.

Les tableaux qui suivent présentent les produits acquis et à recevoir ainsi que les placements dans des instruments émis ou garantis par le gouvernement.

<i>(En millions)</i>	2016	2015
Produits de placements – équivalents de trésorerie	1	1
Produits de placements – placements en valeurs mobilières	55	70

<i>(En millions)</i>	2016	2015
Équivalents de trésorerie	189	97
Placements en valeurs mobilières	3 806	3 766
Intérêts à recevoir – placements en valeurs mobilières <sup>1</sup>	11	13

<sup>1</sup> Inklus dans les intérêts courus à recevoir.

Nous versons des droits au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 17 millions de dollars (14 millions en 2015) pour les activités de titrisation et 25 millions (16 millions en 2015) pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

### Principaux dirigeants

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants. Par principaux dirigeants, on entend les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle de nos activités, à savoir les membres du Conseil d'administration, ainsi que les membres suivants de la haute direction : le président et premier dirigeant, le chef des finances, le chef de la gestion des risques, le dirigeant principal de l'information et les premiers vice-présidents.

<i>(En milliers)</i>	2016			2015		
	Membres du Conseil d'administration	Autres principaux dirigeants	Total	Membres du Conseil d'administration	Autres principaux dirigeants	Total
Avantages à court terme	130	4 734	4 864	169	4 143	4 312
Avantages postérieurs à l'emploi	-	805	805	-	956	956
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>5 539</b>	<b>5 669</b>	<b>169</b>	<b>5 099</b>	<b>5 268</b>

Le solde impayé en ce qui concerne les principaux dirigeants était nul au 31 décembre 2016 (montant nul en 2015).

## Régime de retraite

Le tableau qui suit résume les charges d'intérêts que nous avons engagées et les charges à l'égard des services administratifs que nous avons recouvrées auprès du régime de retraite.

(En millions)	2016	2015
Charges d'intérêts – payées au régime de retraite pour ses placements en OHC <sup>1</sup>	1	2
Charges opérationnelles recouvrées – payées par le régime de retraite à l'égard des services administratifs fournis	5	5

<sup>1</sup> Voir la note 23 pour des informations supplémentaires sur les placements du régime de retraite dans des OHC.

Le solde impayé en ce qui concerne le régime de retraite était de 1,6 million de dollars au 31 décembre 2016 (1,4 million en 2015).

## 26. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

### Prêts

Les engagements en cours au titre des prêts, déduction faite des remises, s'établissaient à 166 millions de dollars au 31 décembre 2016 (118 millions en 2015) et sont normalement réalisés dans un délai de deux ans.

### Sauvetages dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire

Les engagements en cours au titre des avances consenties sur des prêts hypothécaires ou d'autres prêts pour aider les emprunteurs à surmonter leurs difficultés financières totalisaient 24 millions de dollars au 31 décembre 2016 (24 millions en 2015) et sont normalement réalisés dans un délai de dix ans. Des avances de 20 millions de dollars devraient être versées pendant les cinq prochains exercices.

### Lettres de crédit

Nous avons émis des lettres de crédit de 107 millions de dollars (103 millions en 2015).

### Poursuites

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 9 millions de dollars (21 millions en 2015). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. Nous ne prévoyons pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle nous sommes partie aura une incidence défavorable importante sur notre situation financière.

### Autres obligations financières

Les montants estimés des obligations financières contractuelles résiduelles, établis d'après l'engagement minimal, sont indiqués ci-après.

(En millions)	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et par la suite
Programmes de logement <sup>1</sup>	1 515	1 456	1 383	1 249	1 192	5 883
Autres obligations contractuelles	93	56	40	36	35	54
Contrats de location simple	16	13	13	13	12	25
<b>Total</b>	<b>1 624</b>	<b>1 525</b>	<b>1 436</b>	<b>1 298</b>	<b>1 239</b>	<b>5 962</b>

<sup>1</sup> Le total des obligations financières contractuelles résiduelles au titre des programmes de logement s'échelonne sur des périodes d'au plus 25 ans (25 ans en 2015).

En plus des engagements minimaux susmentionnés, diverses parties ont droit à un montant total de 1 848 millions de dollars au 31 décembre 2016 au cours des trois prochaines années dans le cadre de l'investissement dans le logement abordable, si les diverses parties aux ententes satisfont aux critères établis.

## 27. CHARGES OPÉRATIONNELLES

Le tableau qui suit présente la composition des charges opérationnelles.

(En millions)	2016	2015
Charges de personnel	268	225
Amortissement des locaux et du matériel de bureau	5	3
Autres biens et services administratifs	260	217
	533	445
Moins les charges opérationnelles des programmes de logement <sup>1</sup>	(146)	(112)
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>387</b>	<b>333</b>

<sup>1</sup> Ces charges représentent les charges opérationnelles que nous avons engagées afin de soutenir et d'administrer les programmes de logement dans le cadre des activités d'aide au logement. Elles sont remboursées par le gouvernement sous forme de crédits parlementaires et sont comptabilisées dans les dépenses des programmes de logement (voir la note 6).

## 28. ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Le tableau qui suit présente les actifs et les passifs que nous nous attendions à recouvrer ou à régler après 12 mois aux 31 décembre 2016 et 2015.

(En millions)	2016			2015		
	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
<b>Actifs</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 995	-	1 995	2 020	-	2 020
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	17	-	17	35	-	35
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	177	996	1 173	228	919	1 147
Disponibles à la vente	2 356	20 870	23 226	1 852	20 316	22 168
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	702	3 318	4 020	952	4 003	4 955
Prêts et créances	29 702	197 608	227 310	32 335	187 378	219 713
Intérêts courus à recevoir	705	-	705	694	-	694
Instruments dérivés	3	83	86	6	111	117
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	15	44	59	43	118	161
Débiteurs et autres actifs	248	426	674	437	402	839
Immeubles de placement	-	267	267	-	258	258
	35 920	223 612	259 532	38 602	213 505	252 107
<b>Passifs</b>						
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	704	-	704	697	-	697
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 270	4 635	5 905	1 647	5 431	7 078
Autres passifs financiers	29 324	193 832	223 156	31 792	184 482	216 274
Intérêts courus à payer	542	-	542	461	-	461
Instruments dérivés	2	30	32	4	27	31
Créditeurs et autres passifs	396	152	548	277	210	487
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	89	295	384	99	346	445
Provision pour règlements	390	264	654	405	303	708
Primes et droits non acquis	1 699	4 865	6 564	1 637	4 592	6 229
Passif d'impôt différé	-	53	53	-	58	58
	34 416	204 126	238 542	37 019	195 449	232 468
<b>Net</b>	<b>1 504</b>	<b>19 486</b>	<b>20 990</b>	<b>1 583</b>	<b>18 056</b>	<b>19 639</b>

## 29. INFORMATIONS COMPARATIVES

Les informations comparatives dans les états consolidés des flux de trésorerie ont été reclassées pour refléter les ajustements apportés à la présentation des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités opérationnelles adoptée pour l'exercice considéré.

Certaines autres informations comparatives ont également été fournies dans les états consolidés des résultats et du résultat global conformément à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Certaines informations sont présentées pour la première fois aux notes 7, 13 et 14 et sont accompagnées d'informations comparatives.



# Information complémentaire

## Gouvernance de la Société

### Cadre législatif

Constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Loi sur la SCHL)*, la Société rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre responsable de la SCHL – en ce moment le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social. Notre cadre législatif est formé des dispositions de la *Loi sur la SCHL*, de la *Loi nationale sur l'habitation (LNH)* et de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*.

### Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion de nos affaires et de la conduite de nos activités conformément aux lois applicables et aux règlements administratifs de la Société. Dans le cadre de sa fonction de gérance, le Conseil d'administration établit l'orientation stratégique de la Société à l'appui des politiques et priorités du gouvernement; il garantit l'intégrité et la pertinence des politiques, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de la Société; il veille à ce que les principaux risques auxquels la Société est exposée soient identifiés et gérés; il évalue et surveille le rendement et les résultats. Le Conseil d'administration a pour devoir de protéger les intérêts à long terme de la Société, d'en préserver les actifs et d'agir avec prudence et professionnalisme dans l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil est composé d'un président, du président et premier dirigeant de la SCHL, du sous-ministre du ministre responsable de la SCHL, du sous-ministre des Finances et de huit autres administrateurs. Les chartes du Conseil d'administration et de ses comités (vérification; régie de la Société et nomination; ressources humaines, gestion des risques; fiduciaires de la Caisse de retraite) se trouvent sur notre site Web. Le Conseil se réunit au moins cinq fois par année et tient une assemblée publique annuelle. En 2016, il y a eu sept réunions du Conseil et 28 réunions de comités. La rémunération des membres respecte les directives du gouvernement fédéral.

Notre Conseil d'administration cherche continuellement à améliorer ses politiques et ses pratiques en matière de gouvernance et de gestion des risques afin de s'assurer qu'elles demeurent adaptées à la situation et aux besoins de la Société et qu'elles continuent de tenir compte des lois applicables, des directives concernant la gouvernance des sociétés d'État et des pratiques exemplaires reconnues. Notre Conseil d'administration contribue aussi à promouvoir, à l'échelle de la Société, une culture d'intégrité qui est soutenue par notre *Code d'éthique et de conduite*.

Afin de relever les occasions d'améliorer le rendement du Conseil et de former et de perfectionner les administrateurs, le Conseil fait l'objet de deux types d'évaluations, effectués en alternance. Une année, on procède à une évaluation par les pairs et l'autre, à une évaluation globale de l'efficacité du Conseil au moyen d'une comparaison avec les conseils d'administration d'autres sociétés d'État et institutions financières. En 2016, la SCHL a élargi la portée de l'évaluation globale afin d'englober les comités du Conseil. Elle a ainsi évalué l'efficacité et l'efficacité du Conseil et des comités. Les résultats indiquent que le Conseil a obtenu la note de 81 % (rendement solide) ou plus et que les comités ont obtenu la note moyenne de 88,5 %.

# Conseil d'administration

Au 31 décembre 2016

## Robert P. Kelly

Président du Conseil d'administration  
Président du Comité de régie de la Société  
et de nomination

## André G. Plourde

Président du Comité des ressources humaines

## Paul Rochon

Sous-ministre des Finances

## Navjeet (Bob) Dhillon

Président du Comité de vérification

## Evan Siddall

Président et premier dirigeant  
Président du conseil des fiduciaires  
de la Caisse de retraite

## Bruce Shirreff

Président du Comité de gestion des risques

## Louise Levonian

Sous-ministre, Emploi et Développement social

## Peter Sharpe

## Louise Poirier-Landry

Pour consulter les biographies, veuillez visiter notre site Web, au [www.schl.ca](http://www.schl.ca).

## RÉMUNÉRATION ET PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Membre	Rémunération (\$)	Présences/Réunions					
		Conseil d'administration	Comités*				Fiduciaires de la Caisse de retraite
			Régie et nomination	Vérification	Ressources humaines	Gestion des risques	
Robert P. Kelly	Note <sup>2</sup>	7/7	7/7	3/4	6/6	5/7	-
Evan Siddall	S.O.	7/7	7/7	4/4	6/6	7/7	4/4
Navjeet (Bob) Dhillon	29 200	6/7	-	3/4	1/6	7/7	-
André G. Plourde	24 700	7/7	6/7	-	6/6	1/7	4/4
Louise Poirier-Landry	25 200	7/7	-	4/4	1/6	6/7	4/4
Paul Rochon	S.O.	7/7	1/7	-	-	7/7	-
Bruce Shirreff	28 700	7/7	2/7	4/4	5/6	7/7	-
Peter Sharpe	22 700	5/7	3/7	2/4	3/6	3/7	-
Louise Levonian <sup>1</sup>	S.O.	4/7	2/7	-	1/6	-	-
Ian Shugart <sup>1</sup>	S.O.	2/7	3/7	-	2/6	1/7	-

\* Le tableau ci-dessus indique toutes les présences aux réunions des comités, que l'administrateur soit membre ou non du comité.

<sup>1</sup> Louise Levonian a été nommée sous-ministre, Emploi et Développement social, le 16 mai 2016 et a remplacé Ian Shugart au sein du Conseil à compter de cette date.

<sup>2</sup> Note : En janvier 2016, M. Kelly a renoncé à toute indemnité quotidienne jusqu'à nouvel ordre.

# Cadres supérieurs

Au 31 décembre 2016

**Fatima Barros**

Vice-présidente régionale, Prairies et territoires

**Isabelle Bougie**

Vice-présidente régionale, Québec

**Romy Bowers<sup>1,2</sup>**

Chef de la gestion des risques

**Mark Chamie<sup>4</sup>**

Vice-président, Placements et Caisse de retraite

**Kathleen Devenny<sup>3</sup>**

Contrôleure de la Société

**Nathalie Fredette**

Vice-présidente, Gestion des relations avec les clients

**Ann Fuller**

Vice-présidente, Relations publiques

**Albano Gidaro**

Conseiller du président

**Sébastien Gignac<sup>1,4</sup>**

Premier vice-président, avocat-conseil et secrétaire général

**Christina Haddad**

Vice-présidente régionale, Ontario

**Michel Laurence**

Vice-président, Marché de l'habitation et Indicateurs du logement

**Nadine Leblanc**

Vice-présidente, Audit

**Neil Levecque**

Vice-président, Stratégie technologique, et directeur des données

**Charles MacArthur<sup>1</sup>**

Premier vice-président, Activités régionales et Aide au logement

**Nickolas Markou<sup>5</sup>**

Vice-président, Planification et analyse

**Paul Mason<sup>1</sup>**

Dirigeant principal de l'information

**Steve Mennill<sup>1</sup>**

Premier vice-président, Assurance

**Audrey Moritz**

Vice-présidente régionale, Atlantique

**Caroline Sanfaçon**

Vice-présidente régionale, Colombie-Britannique

**Evan Siddall<sup>1</sup>**

Président et premier dirigeant

**Carla Staresina**

Vice-présidente, Logement abordable

**Marie-Claude Tremblay<sup>1</sup>**

Première vice-présidente, Ressources humaines

**Michel Tremblay<sup>1</sup>**

Premier vice-président, Politiques, Recherche et Relations publiques

**Glen Trevisani**

Vice-président, Opérations d'assurance

**Lisa Williams**

Vice-présidente, Opérations d'assurance – Immeubles collectifs

**Wojo Zielonka<sup>1</sup>**

Chef des finances et premier vice-président, Marchés financiers

---

<sup>1</sup> Membre du Comité de la haute direction

<sup>2</sup> Après la clôture de notre exercice financier, Romy Bowers s'est vu confier les responsabilités de chef de la conformité en sus de son rôle de chef de la gestion des risques.

<sup>3</sup> Après la clôture de notre exercice financier, les responsabilités de vice-présidente, Planification et analyse ont été confiées à Kathleen Devenny.

<sup>4</sup> Après la clôture de notre exercice financier, Sébastien Gignac a quitté la Société et Mark Chamie s'est vu confier les responsabilités de vice-président par intérim, Services juridiques.

<sup>5</sup> Après la clôture de notre exercice financier, Nickolas Markou a quitté la Société.



# Glossaire

## MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres sociétés.

### ***Cas de défaut en assurance prêt hypothécaire***

Dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire, il y a défaut lorsqu'un emprunteur a raté l'équivalent d'au moins un paiement à la date de présentation de l'information financière.

### ***Cautionnements en vigueur***

Total des cautionnements liés au paiement périodique du capital et des intérêts aux détenteurs de titres émis par des prêteurs agréés et fondés sur des prêts à l'habitation, en vertu du Programme des TH LNH, ainsi que des OHC émises par la FCH.

### ***Contrats d'assurance en vigueur***

Total des soldes des prêts hypothécaires couverts par les contrats d'assurance prêt hypothécaire à une date donnée.

### ***Indice de l'importance des règlements***

Correspond au rapport (exprimé en pourcentage) entre les règlements d'assurance et le montant initial des prêts assurés pour les règlements payés au cours de la période.

### ***Pourcentage de pertes***

Le pourcentage de pertes correspond au rapport des règlements pour la période aux primes et droits acquis au cours de la même période pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

### ***Ratio des charges au titre du Budget de fonctionnement***

Ratio (exprimé en pourcentage) des charges opérationnelles pour l'ensemble des activités de la SCHL (FCH exclue) pour la période sur les primes, droits, droits de cautionnement et droits de demande perçus, les produits d'intérêts nets des activités d'octroi de prêts et les crédits parlementaires régularisés.

### ***Ratio des charges opérationnelles***

**Assurance prêt hypothécaire** : le ratio (exprimé en pourcentage) des charges opérationnelles pour la période sur les primes et droits acquis au cours de la même période pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

**Titrisation** : le ratio (exprimé en pourcentage) des charges opérationnelles pour la période, excluant les charges opérationnelles liées à l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées, sur les droits de cautionnement acquis au cours de la même période.

### ***Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis***

Dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire, ce ratio est exprimé en pourcentage. Le capital disponible est constitué du total des capitaux propres ajusté en fonction des actifs ayant une exigence de capital de 100 %. Le capital minimal requis est calculé en appliquant des facteurs de risque aux actifs d'investissement et aux passifs, conformément aux lignes directrices établies par le BSIF.

### ***Ratio du capital disponible sur le capital requis***

Dans le cadre des activités de titrisation, ce ratio est exprimé en pourcentage. Le capital disponible est constitué du total des capitaux propres ajusté en fonction des actifs ayant une exigence de capital de 100 %. Le capital requis est calculé en appliquant des facteurs de risque aux actifs d'investissement et aux passifs, conformément à un cadre élaboré d'après des principes de capital réglementaire et de capital économique.

### **Rendement de la cible de capital immobilisé**

Correspond au résultat net annualisé, ajusté en fonction des résultats d'après le niveau de capital immobilisé de la SCHL établi à 220 % selon le TCM, divisé par la moyenne pondérée de la cible de capital immobilisé pour la période.

### **Rendement des capitaux propres**

Correspond au résultat net annualisé divisé par la moyenne des capitaux propres à l'ouverture et à la clôture de la période. Il sert à illustrer le rendement opérationnel.

### **Rendement du capital requis**

Représente le résultat net annualisé, ajusté afin de ne pas tenir compte des produits de placements générés sur le capital qui excède le capital requis, divisé par le capital requis moyen pour la période.

### **Taux de prêts en souffrance**

Le taux de prêts en souffrance correspond au rapport (exprimé en pourcentage) des prêts dont les paiements sont en retard, habituellement depuis plus de 90 jours, au nombre de prêts assurés en cours de remboursement.

### **Test du capital minimal (TCM)**

Le test du capital minimal fait référence au capital minimal requis calculé en appliquant des facteurs de risque aux actifs et passifs des activités d'assurance prêt hypothécaire, selon une méthode prescrite par le BSIF.

## **AUTRES TERMES DU GLOSSAIRE**

### **Besoins impérieux en matière de logement**

On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation est non conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si le coût des logements acceptables (conformes aux trois normes) sur le marché local correspond à 30 % ou plus de son revenu avant impôt.

Un logement est de qualité convenable si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures. Un logement est de taille convenable si le nombre de chambres est suffisant compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO). Un logement est abordable si le ménage qui l'occupe y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt.

### **Comité i3**

Le Comité i3 est composé de représentants du gouvernement fédéral et d'experts de divers milieux (finances, crédit, universités, innovation, etc.). Les demandeurs peuvent avoir l'occasion de présenter leur proposition directement au Comité i3, qui peut remettre en question les propositions afin de faire ressortir les approches et idées les plus innovatrices dans le cadre du Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable. Le Comité i3 formule ensuite des recommandations à l'intention de la SCHL quant à l'approbation et au financement.

### **Critère de l'objet et interdiction**

Le ministère des Finances a publié des modifications touchant le *Règlement sur les prêts à l'habitation assurables* et le *Règlement sur les prêts hypothécaires admissibles* (qui s'applique aux assureurs privés). Ces modifications interdisent que des prêts pour propriétaires-occupants assurés par la SCHL soient titrisés à l'extérieur des programmes de titrisation visés par la LNH (l'interdiction) et rétablissent le but premier de l'assurance de portefeuille, à savoir permettre l'accès au financement des prêts à l'habitation au moyen des programmes de titrisation visés par la LNH (le critère de l'objet). Cette nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### **Émetteur agréé**

Entreprise qui, ayant rempli les critères d'admissibilité de la SCHL, est admise à émettre et à administrer des TH LNH cautionnés.

### **Exigences d'admissibilité à l'assurance des prêts hypothécaires à faible rapport prêt-valeur**

Les nouveaux critères d'admissibilité à l'assurance des prêts hypothécaires à faible rapport prêt-valeur sont les suivants :

- le but du prêt est l'achat d'une propriété ou le renouvellement d'un tel prêt;
- la période d'amortissement maximale est de 25 ans;
- la valeur de la propriété est inférieure à 1 000 000 \$;
- pour les prêts à taux variable dont la période d'amortissement peut fluctuer, le paiement doit être recalculé au moins une fois tous les cinq ans afin de respecter le calendrier d'amortissement initial;
- le pointage de crédit minimal est de 600;
- le rapport d'amortissement brut de la dette ne dépasse pas 39 % et le rapport d'amortissement total de la dette ne dépasse pas 44 %, et les deux sont calculés en utilisant le taux indiqué dans le contrat de prêt ou le taux fixe affiché pour les prêts ordinaires à cinq ans d'après la Banque du Canada, selon le plus élevé;
- si la propriété compte un seul logement, celui-ci doit être occupé par le propriétaire.

### **Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH)**

La FCH, une entité *ad hoc*, fait l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation assurés admissibles, comme les TH LNH, et émet les OHC. Elle fait aussi l'acquisition de placements de grande qualité et réalise certaines opérations de couverture connexes. Nous consolidons les comptes de la FCH avec nos activités de titrisation. Les actifs et passifs de la FCH ne nous appartiennent pas et ne sont pas détenus ou assumés en notre faveur. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont des organisations caritatives.

### **Fournisseur de services**

Aux termes du Programme des TH LNH, le fournisseur de services est responsable de l'administration des prêts hypothécaires formant le bloc de prêts au nom de l'émetteur agréé.

### **Grandes banques**

Les six plus grandes banques canadiennes, à moins d'indication contraire dans le texte. Il s'agit de la Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia), de la Banque de Montréal (BMO), de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), de la Banque Nationale du Canada (BNC), de la Banque Royale du Canada (RBC) et de la Banque Toronto-Dominion (TD).

### **Investissement dans le logement abordable (IDLA) 2011-2019**

Depuis avril 2011, les nouveaux fonds fédéraux consacrés au logement abordable sont fournis dans le cadre de l'IDLA. Se voulant à l'origine un engagement de trois ans (2011-2014), l'IDLA a été prolongé jusqu'à 2019. Au total, le gouvernement fédéral aura investi plus de 1,9 milliard de dollars sur huit ans dans le but de réduire le nombre de Canadiens dans le besoin en matière de logement. Aux termes de l'IDLA, les provinces et les territoires versent une contribution équivalente à celle du fédéral et se chargent de la conception et de l'application des programmes.

### **Logement abordable**

Au Canada, un logement est considéré comme étant abordable si les frais de logement représentent moins de 30 % du revenu avant impôt du ménage qui l'occupe. Le logement abordable englobe les habitations produites par les secteurs privé, public et sans but lucratif, sans distinction quant au mode d'occupation (c'est-à-dire logements locatifs, logements pour propriétaires-occupants et coopératives d'habitation). Il comprend également le logement temporaire aussi bien que permanent et peut se rapporter à n'importe quel élément du continuum du logement, depuis les maisons d'hébergement temporaire et d'urgence jusqu'aux logements du marché pour propriétaires-occupants, en passant par les logements de transition, les logements avec services de soutien, les logements subventionnés et les logements locatifs du marché.

### **Logement social**

Les termes « logement abordable » et « logement social » sont souvent employés de façon interchangeable; pourtant, le logement social, qui est pour l'essentiel formé de logements locatifs subventionnés par le gouvernement, ne constitue qu'une catégorie de logements abordables.

### **Petits prêteurs**

Toutes les institutions financières, sauf celles qui sont spécifiquement définies comme de grandes banques.

### **Prêteur agréé**

Établissement prêteur désigné comme prêteur agréé par la SCHL en vertu de la LNH. Seuls les prêteurs agréés peuvent bénéficier de l'assurance prêt hypothécaire offerte par la SCHL.

### **Programme d'emprunt des sociétés d'État**

Le Programme d'emprunt des sociétés d'État a été instauré dans le budget de 2007 en vue de fournir du financement abordable, souple et en temps opportun aux sociétés d'État participantes et d'accroître l'efficacité opérationnelle et la liquidité du marché des titres d'État. Aux termes de ce programme, Finances Canada accorde des prêts directement à la SCHL.

### **Programme de prêts pour les infrastructures municipales (PPIM) 2009-2011**

Dans le cadre du budget de 2009, nous avons consenti aux municipalités un montant de 2 milliards de dollars sous forme de prêts directs à faible coût, sur une période de deux ans close le 31 mars 2011, pour le financement de travaux d'infrastructures liés au logement.

### **Programmes d'octroi de prêts**

Nous octroyons des prêts en vertu de la LNH à des organismes de parrainage de logements sociaux subventionnés par le gouvernement fédéral, à des Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités, et nous offrons également des prêts de soutien au secteur du logement

non subventionné. Notre portefeuille de prêts comprend des prêts renouvelables et des prêts non renouvelables accordés autant dans les réserves que hors des réserves. Le Prêt direct est l'initiative d'emprunt que nous utilisons actuellement pour refinancer les prêts renouvelables que nous avons accordés et pour financer de nouveaux engagements dans les réserves. La SCHL étant une société d'État, les prêts peuvent être financés à des taux d'intérêt moindres, ce qui réduit le coût de l'aide gouvernementale requise pour les ensembles de logements sociaux. Le Prêt direct vise le seuil d'équilibre.

### **Programmes de logement**

Programmes dont les activités sont financées par les crédits parlementaires affectés à l'aide au logement, à l'analyse de marché et à la recherche.

### **Risque de remboursement anticipé**

Nous tentons, dans la mesure du possible, de faire correspondre les termes des emprunts que nous contractons avec ceux des prêts que nous émettons afin d'exercer nos activités d'octroi de prêts selon le seuil d'équilibre. Par conséquent, tout remboursement anticipé risque d'entraîner des pertes pour la SCHL en provoquant une non-concordance entre les termes des prêts et ceux des emprunts contractés pour financer ces prêts.

### **Soutien au logement**

Engagements contractuels relatifs à l'habitation et aux infrastructures municipales qui aident à réduire les problèmes d'abordabilité des ménages à revenu faible ou modeste, à procurer du logement aux étudiants et à fournir des moyens pour produire des logements locatifs à prix abordable. Le soutien au logement englobe également des services auxiliaires cadrant avec notre mandat, soit les services du Centre du logement abordable, les prêts accordés aux municipalités pour les infrastructures liées au logement et d'autres engagements à long terme, comme les programmes visant les logements du marché et le programme concernant les équipements communautaires.

# Texte de remplacement et données pour les figures

## Valeurs de la SCHL (page 8)

Nos valeurs, parce que notre travail nous tient à cœur. Ces valeurs sont les suivantes :

1. Demandez « pourquoi? »
2. Pensez d'abord à dire « oui »
3. Ayez confiance les uns envers les autres : nous sommes meilleurs ensemble
4. Prenez les choses en main
5. Ayez du plaisir tous les jours
6. Faites ce qui est juste
7. Soulignez tant les victoires que les échecs
8. Faites une différence
9. Impressionnez nos clients
10. N'ayez pas peur du changement

Les employés de la SCHL y croient :

- Nous avons d'excellentes idées
- Ensemble, nous pouvons y arriver
- Nos idées vont faire une différence à la SCHL
- Il faut faire place au changement
- Il est correct de demander « pourquoi? » et de remettre en question les façons de penser
- Nous devons impressionner nos clients pour qu'ils constatent que nous consacrons beaucoup d'efforts à notre travail
- Nous devons penser d'abord à dire « oui » et faire de notre mieux pour atteindre les résultats souhaités
- Nous adoptons des approches novatrices

## Stratégie nationale sur le logement (page 16)

La Stratégie nationale sur le logement vise à favoriser l'abordabilité, la durabilité et l'inclusivité en matière de logement, ainsi qu'une meilleure qualité de vie. En 2016, des consultations ont été tenues dans le cadre de l'initiative Parlons logement ([www.parlonslogement.ca](http://www.parlonslogement.ca)), sous forme de tables rondes, de groupes de discussion, de réunions et forums, de recherches sur l'opinion publique et d'assemblées publiques.

Le rapport intitulé *Ce que nous avons entendu* présente un résumé des constatations qui ont été dégagées à la suite de ces consultations, notamment qu'il faut :

- favoriser la solidité du secteur du logement social et abordable;
- aider les personnes qui en ont le plus besoin;
- accroître l'abordabilité et la variété des logements;
- améliorer le logement des Autochtones et du Nord;
- favoriser des logements et des collectivités durables;
- adopter une approche collaborative;
- penser le logement en fonction des services essentiels.

## Gestion des risques (page 19)

La gestion des risques comprend : la gouvernance des risques, la formation sur les risques et une meilleure prise de décision. La SCHL effectue des simulations de crise afin de veiller à ce qu'il y ait un équilibre entre la prise de risque et les avantages qui en découlent pour les Canadiens.

## Activités liées au personnel et aux processus (page 30)

Les quatre caractéristiques essentielles de la SCHL sont :

- une culture responsable;
- des gens outillés pour la réussite;
- des processus efficaces;
- un rôle ciblé.

Ces caractéristiques contribuent à appuyer la culture, l'innovation, la responsabilisation et la technologie pour en arriver à la transformation de la SCHL.

## Évolution des capacités organisationnelles clés (page 33)

(En pourcentages)	Innovation	Responsabilisation	Efficacité
T4 2015	52	43	53
T4 2016	62	68	73

## Activités d'analyse de marché et de recherche (page 38)

Les activités d'analyse de marché et de recherche de la SCHL consistent notamment à effectuer des analyses et des recherches de données, à combler les lacunes dans les données et à fournir des conseils au gouvernement. En 2016, nous avons tenu le Symposium sur le financement de l'habitation et lancé le Centre d'excellence en financement de l'habitation. Nous avons également tenu des tables rondes sur la propriété étrangère à Vancouver, à Toronto et à Montréal.

En outre, dans le cadre de nos activités d'analyse de marché et de recherche, nous avons contribué à diriger les consultations sur la Stratégie nationale sur le logement, auxquelles ont participé la SCHL, les Canadiens, les organismes de logement, les experts en habitation, les municipalités, les territoires, les provinces et les gouvernements et communautés autochtones.

## Activités d'aide au logement (page 44)

Dans le cadre de nos activités d'aide au logement, nous nous efforçons d'inspirer de nouvelles idées, de cultiver la durabilité, l'inclusion et les partenariats, et de favoriser le développement des compétences et du potentiel.

## Activités d'assurance prêt hypothécaire (page 52)

Nos activités d'assurance prêt hypothécaire contribuent à favoriser des marchés de l'habitation stables et efficaces en permettant aux Canadiens d'avoir accès au financement de l'habitation.

Dans le cadre de ces activités, nous suivons des processus clairs qui sont appuyés par une collaboration au sein du secteur et par une analytique améliorée. Nous pouvons ainsi offrir un traitement accéléré des demandes pour en arriver à la dernière étape, qui est de consentir une assurance prêt hypothécaire au moyen de l'un de nos produits, soit l'assurance pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité, l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels et l'assurance de portefeuille.

En 2016, nos activités d'assurance prêt hypothécaire ont également contribué à soutenir les personnes touchées par les feux à Fort McMurray en proposant un report de 6 mois des paiements hypothécaires.

## Contrats d'assurance en vigueur (G\$) (page 57)

(En milliards)	Total	P.-O., à l'unité	Portefeuille	Immeubles collectifs résidentiels
2016	512	264	185	63
2015	526	275	193	58

## Primes et droits perçus (M\$) (page 57)

(En millions)	Total	P.-O., à l'unité	Portefeuille	Immeubles collectifs résidentiels
2016	1 558	1 166	91	301
2015	1 438	1 116	41	281

## Volumes d'assurance (M\$) (page 57)

(En millions)	Total	P.-O., à l'unité	Portefeuille <sup>1</sup>	Immeubles collectifs résidentiels
2016	84 275	38 601	37 047	8 627
2015	80 447	39 236	33 839	7 372

<sup>1</sup> Les volumes d'assurance de portefeuille ont été modifiés; ils tiennent compte des substitutions par les prêteurs et des nouveaux prêts.

## Règlements payés<sup>1</sup> (M\$) (page 57)

(En millions)	Total	P.-O., à l'unité	Portefeuille	Immeubles collectifs résidentiels
2016	377	316	23	38
2015	353	313	23	17

<sup>1</sup> Les règlements payés n'incluent pas les demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés.

## Nombre et taux de prêts en souffrance (page 58)

	Nombre de prêts en souffrance				Taux de prêts en souffrance (%)			
	P.-O., à l'unité	Portefeuille	Immeubles collectifs résidentiels	Total	P.-O., à l'unité	Portefeuille	Immeubles collectifs résidentiels	Total
2016	6 456	1 563	94	8 113	0,48	0,13	0,43	0,32
2015	7 087	1 808	132	9 027	0,50	0,15	0,60	0,34

## Activités de titrisation (page 62)

Les institutions financières consentent des prêts hypothécaires non assurés. Elles émettent également des obligations qui sont adossées à ces prêts hypothécaires non assurés. En 2016, 40,8 milliards de dollars d'obligations sécurisées ont été émises.

Les institutions financières consentent des prêts hypothécaires qui sont convertis en titres hypothécaires, dont une partie est ensuite achetée par la Fiducie du Canada pour l'habitation. Celle-ci émet des Obligations hypothécaires du Canada depuis 1987 pour financer l'achat de titres hypothécaires.

Le total des cautionnements de titres ne peut dépasser le plafond prescrit de 600 milliards de dollars.

Les activités de titrisation de la SCHL contribuent à favoriser un système de financement de l'habitation stable, compétitif et novateur au Canada en fournissant une source fiable de financement hypothécaire à long terme pour le système financier canadien et les participants aux programmes.

## Total des cautionnements en vigueur (G\$) (page 68)

(En milliards)	Total	TH LNH	OHC
2016	452	229	223
2015	431	216	215

## Titres cautionnés (M\$) (page 68)

(En millions)	Total	TH LNH	OHC
2016	144 433	104 433	40 000
2015	115 722	78 472	37 250

## Droits de cautionnement et de demande perçus (M\$) (page 68)

(En millions)	Total	Droits de cautionnement et de demande perçus – TH	Droits de cautionnement perçus – OHC
2016	579	409	170
2015	473	315	158

## Assurer le succès en ciblant nos ressources (couverture arrière)

Après avoir mis l'accent sur la performance, la SCHL s'efforcera, en 2017, de devenir une organisation qui inspire la confiance. Pour y arriver, nous allons :

- penser numérique;
- adhérer à la gestion des risques;
- réduire les besoins impérieux en matière de logement;
- nous outiller pour notre travail.

# Assurer le succès en ciblant nos ressources

